

Société anonyme au capital de 604.825,10€
Siège social : 9, avenue de Constantine – 38100 Grenoble
RCS Grenoble 479 802 365

Document de base



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de base le 23 janvier 2019 sous le numéro I.19-002. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société (9, avenue de Constantine - 38100 Grenoble), ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société (<http://www.mare-nostrum.eu>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers. (www.amf-france.org)

Table des matières

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	7
1.1. Responsable du Document de base.....	7
1.2. Attestation de la personne responsable.....	7
1.3. Responsable de l'information financière.....	7
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	8
2.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	8
2.3 Commissaires aux comptes non renouvelés.....	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1. Présentation générale du Groupe et indicateurs clés.....	10
3.2. Informations financières sélectionnées	10
4. FACTEURS DE RISQUES.....	13
4.1. Risques relatifs à l'activité et au marché sur lequel intervient la Société	13
4.1.1. Risques liés à la conjoncture économique	13
4.1.2. Risques liés à l'environnement concurrentiel.....	14
4.2. Risques juridiques	14
4.2.1. Risques liés aux contraintes règlementaires et législatives et à une évolution des politiques d'aides du gouvernement français.....	14
4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle.....	15
4.3. Risques liés aux tiers.....	15
4.3.1. Risques de dépendance de Mare Nostrum à des clients.....	15
4.3.2. Risques liés aux fournisseurs	16
4.4. Risques liés à l'organisation de la Société.....	16
4.4.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés.....	16
4.4.3. Risques liés à la gestion de la croissance interne.....	17
4.4.4. Risques liés à la politique de développement international.....	17
4.3.2. Risques liés à l'organisation juridique du Groupe	17
4.5. Risques financiers.....	18
4.5.1. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement	18
4.5.2. Risques liés à la baisse des charges sociales à compter de 2019	18
4.5.3. Risques de liquidité.....	19
4.5.4. Risques de taux d'intérêts.....	19
4.5.5. Risques hors bilan.....	19
4.5.6. Risques de change.....	20
4.5.7. Risques de dilution pour les actionnaires.....	20
4.6. Assurances et couverture des risques	20
4.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	22
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	23
5.1 Histoire et évolution de la Société.....	23
5.1.1. Dénomination sociale de la Société.....	23
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	23
5.1.3. Date de constitution et durée	23
5.1.4. Siège social de la Société, numéro de téléphone, forme juridique et législation régissant ses activités.....	23
5.1.5. Évènements marquants dans le développement du Groupe	23
5.2. Investissements	24
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des derniers exercices.....	24
5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation	24
5.2.3. Principaux investissements envisagés.....	24

6. APERCU DES ACTIVITES	25
6.1. Présentation générale du Groupe Mare Nostrum.....	25
6.2. Les principales activités du Groupe Mare Nostrum.....	28
6.2.1. <i>L'activité travail temporaire</i>	28
6.2.2. <i>L'activité recrutement</i>	35
6.2.3. <i>L'activité portage salarial et mobilité professionnelle</i>	37
6.2.4. <i>L'activité formation</i>	40
6.2.5. <i>Les services supports</i>	42
6.3. La stratégie du Groupe Mare Nostrum	43
6.4. Les principaux marchés sur lesquels évolue Mare Nostrum	45
6.4.1. <i>Le marché du travail temporaire</i>	46
6.4.2. <i>Le marché du recrutement</i>	51
6.4.3. <i>Le marché du portage salarial</i>	51
6.4.4. <i>La formation</i>	53
6.4.5. <i>Les acteurs du secteur et concurrents de Mare Nostrum</i>	53
6.5. Le cadre réglementaire et législatif.....	55
6.5.1. <i>Les principes réglementaires de l'activité des ETT</i>	55
6.5.2. <i>L'encadrement du recours au travail temporaire</i>	55
6.5.3. <i>Les obligations constitutives et le contrôle des ETT</i>	55
7. ORGANIGRAMME	57
7.1. Organigramme juridique	57
7.2. Présentation des sociétés du Groupe	58
7.3. Principaux flux intra-groupe.....	65
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	66
8.1. Propriétés immobilières	66
8.2. Question environnementale et développement durable	66
9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE.....	67
9.1 Présentation générale.....	67
9.2 Commentaires sur le jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016	69
9.2.1 <i>Commentaires sur les comptes de résultat consolidés 2017 et 2016</i>	69
9.2.2 <i>Commentaires sur les bilans consolidés 2017 et 2016</i>	76
9.3 Commentaires sur le jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017	80
9.3.1 <i>Commentaires sur les comptes de résultat semestriels consolidés 2018 et 2017</i>	80
9.3.2 <i>Commentaires sur les bilans semestriels consolidés 2018 et 2017</i>	85
10. Trésorerie et capitaux	88
10.1 Informations sur les capitaux propres.....	88
10.2 Flux de trésorerie.....	89
10.2.1 <i>Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur la période 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017</i>	90
10.2.2 <i>Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur la période 1er janvier 2018 au 30 juin 2018</i>	91
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement.....	91
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux.....	93
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris.....	93
11. Recherche et développement, brevets, licences, marques et noms de domaine.....	94
11.1 Marques	94
11.2 Brevets.....	95
11.3 Noms de domaine	95
12. Tendances	96
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2017	96

12.2 Tendances connues, incertitude, demande d'engagement, ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	96
13. Prévisions ou estimations du bénéfice.....	97
14. Organes d'administration, de direction de surveillance et de direction générale	98
14.1 Dirigeants et administrateurs.....	98
14.1.1 Conseil d'Administration.....	98
14.1.2 Biographie des Administrateurs.....	102
14.1.3 Direction Générale.....	103
14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.....	104
15. Rémunérations et avantages.....	105
15.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration et dirigeants	105
15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	109
15.3 Titres donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration et dirigeants	109
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	110
16.1 Direction de la Société.....	110
16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société	110
16.3 Comités spécialisés – Règlement intérieur.....	110
16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	111
16.5 Gouvernement d'entreprise et contrôle interne.....	112
17. Salariés.....	113
17.1 Ressources humaines.....	113
17.1.1 Organigramme opérationnel.....	113
17.1.2 Nombre et répartition des effectifs.....	113
17.2 Participation des salariés dans le capital de la Société.....	115
17.3 Contrats d'intéressement et de participation.....	115
18. Principaux actionnaires.....	116
18.1 Répartition du capital et des droits de vote	116
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires.....	117
18.3 Contrôle de la Société.....	118
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	118
18.5 Etat des nantissements d'actions composant le capital de la Société.....	118
19. Opérations avec les apparentés.....	119
19.1 Opérations intragroupe	119
19.2 Conventions significatives conclues avec des parties liées.....	119
19.2.1 Conventions conclues entre la Société et ses actionnaires.....	119
19.2.2 Conventions conclues entre la Société et ses filiales	121
19.3 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016	122
19.3.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	123
19.3.2 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 30 novembre 2016.....	126
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	130
20.1 Comptes sociaux établis pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.....	131
20.2 Jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016	131
20.3 Rapport d'audit établi par les Commissaires aux comptes sur le jeu de comptes consolidés uniques 2017 et 2016.....	186
20.4 Date des dernières informations financières	188
20.5 Jeu de comptes consolidés semestriels unique et rapport des Commissaires aux Comptes.....	188

20.5.1	<i>Jeu de comptes consolidés semestriels unique</i>	188
20.5.2	<i>Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur le jeu de comptes consolidés semestriels unique</i>	237
20.6	Politique de distribution de dividendes.....	239
20.6.1	<i>Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices</i>	239
20.6.2	<i>Politique de distribution de dividendes</i>	239
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	239
20.8	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	239
21.	Informations complémentaires	240
21.1	Capital social.....	240
21.1.1	<i>Montant du capital social</i>	240
21.1.2	<i>Titres non représentatifs du capital</i>	240
21.1.3	<i>Acquisition par la Société de ses propres actions</i>	240
21.1.4	<i>Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital</i>	241
21.1.5	<i>Capital autorisé</i>	243
21.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	245
21.1.7	<i>Historique du capital social</i>	246
21.2	Acte constitutif et statuts.....	247
21.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	247
21.2.2	<i>Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction</i>	247
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société</i>	252
21.2.4	<i>Assemblées générales d'actionnaires</i>	254
21.2.5	<i>Franchissements de seuils statutaires</i>	258
21.2.6	<i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital</i>	258
21.2.7	<i>Conditions spécifiques de modification des droits des actionnaires</i>	260
21.2.8	<i>Dispositif permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	260
22.	Contrats importants	261
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	262
24.	Documents accessibles au public	263
25.	Informations sur les participations	264

REMARQUES GENERALES

Définitions

- La « Société » désigne la société Mare Nostrum.
- Le « Groupe » désigne la Société et ses filiales.
- « Document de base » désigne le présent Document de base enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers.
- « Date du Document de base » désigne la date à laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent Document de base.

Informations sur le marché

Le présent Document de base contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au(x) marché(s) dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du (/des) marché(s) dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, et bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » page 13 du Document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Document de base, pourraient voir le jour et avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

Le présent Document de base contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent Document de base pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement Abus de Marché.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

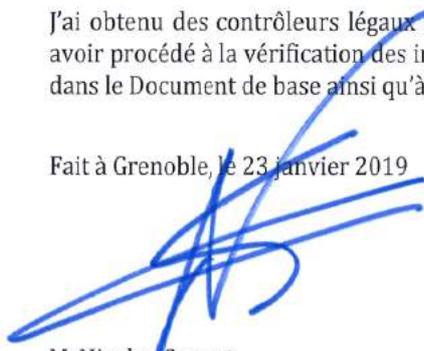
M. Nicolas Cuyrat, Président Directeur Général.
9, avenue de Constantine – 38100 Grenoble
Téléphone : +33 4 38 12 33 50

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base.

Fait à Grenoble, le 23 janvier 2019



M. Nicolas Cuyrat
Président Directeur Général

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

M. Christophe Roncoroni, Directeur Administratif et Financier.
9, avenue de Constantine – 38100 Grenoble
Téléphone : +33 4 38 12 33 50
E-mail : marenostrium@aelium.fr

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes

3 chemin du vieux chêne 38240 Meylan

Représenté par : M. Philippe Creps.
Date de début du premier mandat : nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2014.
Durée du mandat: 6 exercices à compter du jour de sa nomination.
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SAS FBA Caelis Audit

1 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Représenté par : M. Geoffroy Joly.
Date de début du premier mandat : nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 octobre 2017.
Durée du mandat: 6 exercices à compter du jour de sa nomination.
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Grant Thornton

29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par : M. Laurent Bouby.
Date de début du premier mandat : nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires du 23 août 2018.
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du jour de sa nomination.
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

M. Sébastien Caillat

3 chemin du vieux chêne 38240 Meylan

Date de début du premier mandat : nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2014.
Durée du mandat: 6 exercices à compter du jour de sa nomination.
Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

M. Frédéric Simeon

1 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Date de début du premier mandat : nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 octobre 2017.
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du jour de sa nomination.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELES

M. Olivier Calderaro, 30 Chemin du vieux chêne 38240 Meylan a été nommé Commissaire aux comptes de Mare Nostrum à l'occasion d'une Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012, et ce, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devait statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2016. N'étant plus tenue d'établir des comptes consolidés, Mare Nostrum a, à l'occasion d'une Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2017, décidé de ne conserver qu'un seul commissaire aux comptes et donc de ne pas renouveler le mandat arrivé à échéance de M. Olivier Calderaro.

Mare Nostrum ne signale aucune démission, aucune mise à l'écart et aucun autre non renouvellement de commissaire(s) aux comptes durant la période couverte par les informations financières historiques présentées dans le présent Document de base.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET INDICATEURS CLEFS

Mare Nostrum est un groupe français spécialisé dans les solutions en ressources humaines (RH). Le Groupe compte 4 pôles d'expertise qui lui permettent de composer une offre globale sur-mesure parfaitement adaptée aux besoins et attentes de ses clients :

- Travail temporaire ;
- Recrutement ;
- Formation ;
- Portage salarial et mobilité professionnelle.

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (95% au 31 décembre 2017 et 94% au 30 juin 2018).

A la date du Document de base, Mare Nostrum compte 81 filiales.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Jusqu'en 2016, la Société Mare Nostrum clôturait son exercice comptable au 30 novembre. Aux termes d'une décision d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2017, la date de clôture d'exercice social de Mare Nostrum a été portée au 31 décembre. L'exercice 2017 s'est donc déroulé sur une période de 13 mois courant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Afin de permettre une bonne compréhension de la situation financière du Groupe, Mare Nostrum présente des comptes consolidés établis en normes françaises et relatifs aux périodes suivantes :

- au 31 décembre 2017 sur 13 mois : 1^{er} décembre 2016 – 31 décembre 2017
- au 31 décembre 2017 sur 12 mois : 1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017
- au 30 novembre 2016 sur 12 mois : 1^{er} décembre 2015 – 30 novembre 2016
- au 30 juin 2018 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2018 – 30 juin 2018
- au 30 juin 2017 sur 7 mois : 1^{er} décembre 2016 – 30 juin 2017
- au 30 juin 2017 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2017 – 30 juin 2017

Egalement et afin de présenter « un découpage de période », des comptes consolidés ont été établis sur une période de 1 mois au titre du mois de décembre 2016.

L'ensemble de ces informations financières est présenté sous la forme de 2 jeux de comptes consolidés uniques, à savoir :

- un jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016 ; et
- un jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017.

Les informations présentées dans ce paragraphe sont extraites de comptes consolidés audités ou qui ont fait l'objet d'un examen limité à la date de l'enregistrement du Document de base.

Les tableaux ci-après sont extraits des informations financières communiquées au § « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du Document de base.

Ces tableaux présentent des chiffres clés issus des comptes consolidés établis au 30 novembre 2016 et au 31 décembre 2017 sur 12 mois et des comptes semestriels consolidés établis au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018 sur 6 mois. Pour les autres données financières, et notamment les chiffres issus des comptes consolidés établis sur une période de 1 mois au titre du mois de décembre 2016, il faut se reporter aux jeux de comptes complets présentés au § « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du Document de base.

Agrégats issus du bilan			
En K€	30-juin-18	31-déc-17	30-nov-16
	6 mois	12 mois	12 mois
	Examen limité	Audit	
Ecarts d'acquisition	377	197	193
Immobilisations incorporelles	225	225	227
Immobilisations corporelles	637	599	375
Immobilisations financières	2 065	1 851	1 397
Titres mis en équivalence	166	46	273
Actif immobilisé	3 470	2 918	2 464
Stocks et encours	79	79	-
Clients et comptes rattachés	28 699	17 202	15 572
Impôts différés actif	1 057	1 086	15
Autres créances et régularisation	14 631	12 754	8 359
Valeurs mobilières de placement	2 208	21	-
Disponibilités	3 267	3 995	2 311
Actif circulant	49 942	35 137	26 257
Total actif	53 412	38 054	28 721
Capital social	451	451	451
Réserve consolidées	3 574	(364)	(548)
Résultat	300	3 991	678
Capitaux propres Groupe	4 324	4 077	581
Intérêts minoritaires	2 173	2 168	959
Capitaux propres	6 496	6 246	1 539
Provisions pour risques et charges	145	116	84
Impôts différés passif	185	185	179
Emprunts et dettes financières	4 709	832	1 979
Fournisseurs	4 801	5 110	3 682
Autres dettes et comptes de régul.	37 076	25 565	21 258
Dettes	46 586	31 508	26 920
Total passif	53 412	38 054	28 721

Agrégats issus du compte de résultat				
En K€	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17	30-nov-16
	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
	Examen limité		Audit	
Chiffre d'affaires net	68 784	50 273	109 428	88 651
Résultat d'exploitation	734	1 110	4 398	1 457
Résultat financier	(169)	(144)	(499)	(186)
Résultat courant des entreprises intégrées	564	966	3 899	1 272
Résultat exceptionnel	28	(45)	273	(38)
Impôts sur les résultats	(217)	(181)	397	(156)
Résultat net des entreprises intégrées	375	740	4 569	1 077
Résultat net de l'ensemble consolidé	476	897	4 757	1 197
Intérêts minoritaires	177	457	766	518
Résultat net part du Groupe	300	440	3 991	678

Flux de trésorerie				
En K€	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17	30-nov-16
	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois
	Examen limité		Audit	
Flux net de trésorerie :				
- généré par l'activité	(3 595)	(591)	2 339	1 927
- lié aux opérations d'investissements	1 996	(192)	(402)	(355)
- lié aux opérations de financement	1 787	(475)	(156)	1 016
Variation de la trésorerie	188	(1 258)	1 781	2 588

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la date du Document de base, il n'existe pas d'autres risques significatifs connus hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du Document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du Document de base. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

4.1. RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE ET AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

4.1.1. Risques liés à la conjoncture économique

Le marché de l'emploi est historiquement lié à l'évolution du produit intérieur brut (ci-après « PIB »).

Or, l'activité travail temporaire est prédominante au sein du Groupe Mare Nostrum.

Egalement, et au sein de cette activité travail temporaire, le BTP tient une place importante. Il s'agit d'un secteur d'activité particulièrement sensible à la conjoncture économique.

Par ailleurs, le Groupe intervient essentiellement en France et, dans une moindre mesure, dans certains autres pays européens (Portugal, Roumanie et Pologne).

L'activité du Groupe Mare Nostrum est exposée à l'évolution du PIB en France et dans une moindre mesure le PIB Européen.

Un ralentissement de la croissance du PIB, notamment en France, pourrait donc impacter l'activité du Groupe.

En 2017, la croissance du PIB en France a atteint 2,2%, soit son plus haut niveau depuis six ans. Ce chiffre est de loin supérieur à celui de 2016, où la croissance économique avait plafonné à 1,1% (Source : Institut national de la statistique et des études économiques, ci-après « INSEE »). A la date du document de base et selon la Banque de France, la prévision de croissance du PIB est de 1,6% pour 2018.

Afin de modérer l'impact potentiel de ce risque sur son activité, le Groupe a adapté sa stratégie (cf. § 6.2 du Document de base). Ainsi, le Groupe :

- a entamé un rééquilibrage de son mix métiers et développe ses offres recrutement, formation et portage salarial/mobilité professionnelle ;
- renforce sa présence sur des marchés porteurs et peu cycliques afin d'élargir son offre à d'autres secteurs d'activité (transport/logistique notamment) ; et,
- favorise les métiers de niche (métiers de la montagne, reconversion de sportifs...).

Par ailleurs, l'impact lié à un ralentissement de la croissance économique sur la croissance du Groupe devrait être limité puisque dans une telle conjoncture les entreprises ont tendance à privilégier le recours à l'emploi intérimaire par rapport au recrutement direct. En outre, Mare Nostrum précise que même au cours de périodes économiques difficiles (notamment en 2009) la croissance de son chiffre d'affaires est restée supérieure à celle du marché du travail temporaire.

Malgré son historique et les mesures prises par le Groupe, un ralentissement de la croissance du PIB en France pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe.

4.1.2. Risques liés à l'environnement concurrentiel

En France, le marché du travail temporaire est fortement concentré et dominé par des majors : Le top 5 des Groupes d'intérim comprend The Adecco Group, Manpower, Randstad, Groupe CRIT, et Proman et couvre 63,7% de l'activité travail temporaire en France en 2016¹. Le top 6 des Groupes d'intérim intègre également Synergie et couvre 71,6% de l'activité travail temporaire en France en 2016.

Cet environnement concurrentiel a pour conséquence une tension sur les prix pratiqués, d'autant que les majors servent l'ensemble des secteurs clients, sont implantées dans les principales agglomérations, s'appuient sur un réseau et une visibilité nationaux voire internationaux.

Dans ce contexte, le Groupe Mare Nostrum a privilégié des atouts différenciants, axés sur la proximité et la qualité, à savoir :

- une stratégie d'implantations dans des zones géographiques et des bassins d'emploi délaissés par les majors ;
- un accent mis sur la réactivité, l'expertise et la qualité des prestations proposées afin de préserver ses marges ;
- un effort continu de formation et de qualification des intérimaires afin de les fidéliser et de garantir une qualité élevée de prestations ;
- une clientèle majoritairement composée de PME/ETI et comptant peu de clients grands comptes ;
- et,
- une stratégie multimarque.

Malgré ce profil différenciant de Mare Nostrum, la concurrence pourrait entraîner une baisse du prix des prestations proposées par le Groupe et donc une réduction potentielle de ses marges, ce qui affecterait sa capacité à investir et à développer son activité. Un renforcement de la pression de la concurrence pourrait donc nuire aux activités, résultats, situation financière et perspectives de développement du Groupe.

4.2. RISQUES JURIDIQUES

4.2.1. Risques liés aux contraintes réglementaires et législatives et à une évolution des politiques d'aides du gouvernement français

Principalement implanté en France, le Groupe est soumis au risque d'évolution de la réglementation du marché du travail et des mesures de soutien de l'emploi.

Ainsi, une évolution de la législation sociale (notamment celle relative au temps de travail) pourrait avoir un impact sur les salaires et/ou sur les charges sociales. Une évolution pourrait avoir pour conséquence une augmentation du niveau des charges de personnel qui constituent une part très significative des charges opérationnelles du Groupe (73% au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018). Les comptes et la rentabilité du Groupe pourraient s'en trouver notablement affectés.

De la même façon, la suppression d'aides du gouvernement liées à l'emploi pourrait impacter le Groupe.

Les réformes récentes en matière de formation professionnelle (notamment au titre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 dite « avenir professionnel ») devraient avoir un impact favorable sur les activités du Groupe dans la mesure où elles mettent en place des outils et permettent une augmentation des budgets de formation.

Le Groupe n'anticipe pas d'être affecté négativement par la réforme à venir de l'assurance chômage, bien au contraire, puisque le Groupe pense alors pouvoir mieux valoriser sa stratégie « offre globale » dans la mesure où cette réforme devrait accroître les champs d'intervention du Groupe (externalisation de la gestion du contrat de travail, CDD, CTT, portage salarial...).

¹ Calcul effectué sur la base d'un panel de 2.419 sociétés représentatives du secteur (Source Xerfi France « Le marché du travail temporaire » Mai 2018).

Egalement, une non-reconduction des garanties financières indispensables à l'exercice, par le Groupe Mare Nostrum, de son activité travail temporaire (cf. § 6.5.3 du Document de base) aurait des conséquences majeures puisque le Groupe ne serait plus en droit d'exercer une activité travail temporaire laquelle représente, au 30 juin 2018, 94% de son chiffre d'affaires consolidé. Afin de limiter ce risque, le Groupe fait appel à plusieurs organismes de garantie.

Enfin, un durcissement du cadre réglementaire et législatif d'ores et déjà très strict du recours, en France, au travail temporaire pourrait affecter le Groupe. Cf. § 6.4 du Document de base.

Une évolution défavorable de l'encadrement réglementaire et législatif des activités du Groupe et des politiques d'aide du gouvernement concernant l'emploi pourrait avoir un impact sur les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe privilégie une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et plus particulièrement de ses marques. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là même, de conserver tous les avantages commerciaux qui en découlent.

La Société est titulaire d'environ 20 marques (Cf. § 8.1 du Document de base) et de labels qui constituent un pivot essentiel de son développement commercial puisqu'à chaque marque correspond un pôle d'activité (travail temporaire, recrutement, formation et portage salarial/mobilité professionnelle), une expertise (agences de travail temporaire généralistes ou proposant une expertise spécifique : BTP, métiers de la montagne...) et une politique de tarification (Cf. § 6.1.1.6 du Document de base). Chaque filiale - à l'exception des filiales étrangères - exploite une ou plusieurs marques déposées.

Or, des tiers pourraient, malgré la politique de protection du Groupe, utiliser ou tenter d'utiliser une ou des marques du Groupe.

Egalement, si un tiers venait à utiliser une marque identique ou similaire dans les classes visées dans les certificats d'enregistrement, toute qualification de contrefaçon pourrait être tenue en échec si la marque était considérée comme nulle en ce qu'elle est insuffisamment distinctive et/ou trop descriptive par rapport à ce qu'elle identifie.

Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des enseignes et prestations de la Société par ses clients.

Le Groupe ne peut garantir qu'une utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle n'ait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses services et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe. De la même façon, le Groupe ne peut garantir qu'il ne porte et ne portera pas atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de tiers et que cette utilisation illicite n'ait pour conséquence d'affecter gravement son activité commerciale et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.3. RISQUES LIÉS AUX TIERS

4.3.1. Risques de dépendance de Mare Nostrum à des clients

Le Groupe exploite 4 pôles d'activités et dispose d'un portefeuille de clients majoritairement composé de PME/ETI et incluant peu de grands comptes.

Ainsi, les clients de Mare Nostrum représentent :

- 3% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 pour le principal client ;
- 13% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 s'agissant des 5 principaux clients ;
- 21% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 pour les 10 premiers clients.

Dans ce contexte, le Groupe estime ne pas avoir à faire face à une dépendance significative vis à vis de ses clients.

4.3.2. Risques liés aux fournisseurs

Compte tenu de la prépondérance des frais de personnel dans les charges opérationnelles courantes du Groupe (73% au 31 décembre 2017), il n'existe aucune dépendance forte de Mare Nostrum à un ou des fournisseurs spécifiques.

Toutefois, le Groupe ne peut exclure qu'une défaillance ou rupture de relations commerciales avec un fournisseur puisse survenir et ait des conséquences sur les activités, résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

4.4. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

4.4.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et pourrait ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise de ses managers, cadres et de ses dirigeants fondateurs MM. Nicolas Cuynat, Thierry de Vignemont et Frank Hueber.

Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et/ou d'un réseau et la fragilisation de certaines activités ; ou
- des carences en termes de compétences pouvant ralentir l'évolution de l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Mare Nostrum a souscrit une assurance homme clé concernant MM. Nicolas Cuynat et Thierry de Vignemont.

Le Groupe pourrait par ailleurs avoir besoin de recruter de nouveaux dirigeants, managers, cadres, gérants d'agences et du personnel qualifié pour le développement de ses activités.

Afin de fidéliser une partie de ses collaborateurs clés, et plus particulièrement les gérants de filiales, Mare Nostrum a introduit une part variable dans leur rémunération et a ouvert le capital social des filiales opérationnelles à hauteur, en moyenne, de 20% du capital (chaque agence est exploitée sous la forme d'une filiale – Sarl ou Sas – dont le capital social est détenu à 80% par une société du Groupe et à 20% par un gérant minoritaire).

S'agissant des autres collaborateurs clés du Groupe, Mare Nostrum n'a, à la date du Document de base, pas mis en place de mesures de fidélisation spécifiques, au niveau des rémunérations, mais a entamé une réflexion dans ce sens.

Toutefois, le Groupe s'attache à proposer à ses salariés un environnement professionnel motivant et impliquant et des initiatives renforçant l'attachement à ses valeurs : organisation d'événements rassemblant les salariés et renforçant leur cohésion, de challenges... Le Groupe accorde également une grande importance à la formation de ses salariés, qu'ils soient permanents ou intérimaires (le Campus Mare est né d'un partenariat avec une école et propose des formations diplômantes), à promouvoir la diversité et favoriser l'évolution professionnelle.

Or l'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4.3. Risques liés à la gestion de la croissance interne

Mare Nostrum vise une croissance significative de son activité.

Dans ce contexte, le Groupe pourrait être amené à créer de nouveaux départements internes, à recruter du personnel supplémentaire, mais également étoffer son équipe de managers afin d'accompagner la croissance de la Société.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre croissant d'employés ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- augmenter la capacité de ses systèmes de gestion (notamment les services support assurés par certaines sociétés du Groupe), financiers et informatiques opérationnels existants.

Des difficultés rencontrées par le Groupe pour gérer sa croissance interne pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4.4. Risques liés à la politique de développement international

Essentiellement implanté en France, le Groupe dégage la quasi-totalité de son chiffre d'affaires consolidé en France (plus de 99% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018).

Mare Nostrum compte 5 implantations à l'étranger (Roumanie, Portugal et Pologne).

Ces implantations locales sont destinées à renforcer le sourcing de candidats du Groupe dans des profils pénuriques en France (Cf. § 6.1.1.2 du Document de base).

Le Groupe pourrait être amené à saisir une opportunité de déploiement à l'étranger, et plus particulièrement sur le territoire européen.

Un tel déploiement du Groupe hors de France serait toutefois susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles, du fait notamment :

- de législations et réglementations plus contraignantes ou différemment contraignantes applicables aux activités du Groupe ;
- d'un changement non anticipé de ces législations ou des conditions de marchés de ces pays ;
- d'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays ;
- de l'instabilité politique et/ou économique dans certains pays dans lesquels le Groupe pourrait déployer ou avoir déployé ses activités.

La concrétisation d'un ou plusieurs de ces facteurs de risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

4.3.2. Risques liés à l'organisation juridique du Groupe

Le Groupe a privilégié un déploiement commercial au travers d'agences dont le capital social est détenu, à deux exceptions près (les implantations NRH44 et NRH42 détenues respectivement à 40% et 30% par leurs gérants), au maximum à 24% par leurs dirigeants et au minimum à 76% par une société du Groupe.

Si ce schéma permet de fidéliser les gérants minoritaires qui exploitent la ou les agences, il impacte le résultat net part du Groupe consolidé de Mare Nostrum en renforçant la part minoritaire.

Le Groupe pourrait, à l'avenir, être amené à faire évoluer cette organisation afin de réduire la part des intérêts minoritaires.

4.5. RISQUES FINANCIERS

4.5.1. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (95% au 31 décembre 2017 et 94% au 30 juin 2018). Or, cette activité est matérialisée par un poste client significatif et est structurellement consommatrice de besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») : les intérimaires sont salariés et payés par l'entreprise de travail temporaire dont les factures clients sont émises en fin de mois pour être payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie. La saisonnalité de l'activité vient également impacter le BFR.

La croissance de l'activité du Groupe aura pour conséquence, à délais de règlement constants, un accroissement du poste client.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures et d'outils de gestion du BFR tel que l'affacturage, des facturations bimensuelles, la gestion interne des recouvrements clients ainsi que, jusqu'en 2018, le préfinancement du CICE.

Le Groupe cherche aussi à équilibrer son mix d'activités pour réduire la prépondérance de son activité travail temporaire dans son chiffre d'affaires consolidé.

Compte tenu de ces contraintes et de l'évolution anticipée de l'activité du Groupe dans les prochaines années, celui-ci pourrait être sujet à une augmentation de son BFR, laquelle pourrait avoir une incidence significative sur sa situation financière. En particulier, une forte hausse des délais de règlement des clients pourrait dégrader la situation de la trésorerie du Groupe.

4.5.2. Risques liés à la baisse des charges sociales à compter de 2019

La loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoient les mesures suivantes :

- la transformation du CICE (6% en 2018) en baisse de charges patronales. Cette réduction de charges s'appliquerait jusqu'à 2,5 fois le SMIC² (3.803,05€ à la date du Document de base). Cette mesure est applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.
- un renforcement des allègements de cotisations patronales pour 2019 sur les bas salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC (2.433,95€ à la date du Document de base). Cette mesure s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2019.

Les modalités définitives du nouveau dispositif d'aide (la baisse directe des charges patronales sur la masse salariale) ne sont pas encore arrêtées.

Pour le Groupe, le montant du CICE était de 4M€ au 31 décembre 2017. Et, le remboursement du CICE intervenait trois ans après la clôture des comptes ou par l'obtention d'un accord de préfinancement.

Au contraire, la réduction des charges mise en place en remplacement du CICE est immédiate.

Pour le Groupe, l'impact de la transformation du CICE en baisse de charge est donc positif en terme de trésorerie. Egalement, et au niveau du bilan, la dette des organismes sociaux sera moins élevée.

Au niveau du compte de résultat, l'impact avant impôt sera positif puisqu'une réduction de charges sera constatée, mais en cas d'imposition à l'IS, l'impact après impôt sera négatif. En effet, l'impact défavorable de la suppression du CICE est essentiellement fiscal (remplacement d'un crédit d'impôts non fiscalisé par une baisse de charges taxable).

Il existe par ailleurs un risque lié à une incertitude quant à l'impact de la suppression du CICE sur les acteurs du marché du travail temporaire (pression sur les prix).

La suppression du CICE, le caractère taxable de la baisse de charges qui va remplacer le dispositif du CICE, mais également l'incertitude quant au dispositif de baisse directe des charges patronales sur la masse

² Sur la base d'un montant de SMIC brut horaire porté à 10,03€ au 1er janvier 2019 (contre 9,88€ depuis le 1er janvier 2018) soit 1 521,22€ mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

salariale qui sera mis en place en remplacement du CICE pourraient avoir un impact notable sur la rentabilité, l'activité, le développement et les résultats du Groupe.

4.5.3. Risques de liquidité

Soucieuse d'être toujours en mesure de faire face à ses échéances, Mare Nostrum gère activement son risque de liquidité. Afin d'optimiser la gestion de ses liquidités, Mare Nostrum utilise plusieurs outils :

- la gestion du crédit-management ;
- l'organisme d'affacturage, qui intervient à hauteur de 80% du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire.
- des autorisations de découvert ; et
- les conventions de cash pooling.

Eurofactor, le principal partenaire de Mare Nostrum, couvre 90% du montant factorisé et accorde à Mare Nostrum une ligne de financement de 24M€ dont 16M€ sont utilisés à la date du Document de base.

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les organismes d'affacturage serait susceptible d'impacter négativement la capacité du Groupe à se financer.

Mare Nostrum a souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire.

Par ailleurs, aucun passif n'est assorti de covenant.

Néanmoins, une mauvaise gestion de ces outils aurait un impact notable sur la rentabilité, l'activité, le développement et les résultats du Groupe.

4.5.4. Risques de taux d'intérêts

Le Groupe n'est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt qu'au travers d'un emprunt dont le taux d'intérêt est indexé sur le taux interbancaire offert européen - « Euribor » 30 mois - avec une périodicité de révision trimestrielle.

Compte tenu de l'encours limité de cet emprunt à taux variable (157K€ au 30 juin 2018), le Groupe estime qu'une brusque remontée des taux n'influencerait pas sensiblement le résultat financier de la Société.

La Société n'a mis en place aucun instrument de couverture du risque de taux d'intérêts.

Ce risque est donc non significatif et le Groupe ne s'estime pas soumis au risque de taux d'intérêts.

4.5.5. Risques hors bilan

Engagements hors bilan donnés par Mare Nostrum :

	Bénéficiaires	Montant au 30 juin 2018
Versement au second semestre 2018, d'un complément de prix lié à l'acquisition de la société Altros en avril 2018	M. François Jenny, Président d'Altros	169K€ (versement prévu au second semestre 2018)
Engagement de rachat des 30% d'Altros qui n'ont pas été acquis par Mare Nostrum à la date du Document de base		277,5K€ (minimum prévu aux termes du protocole additionnel du 27 avril 2018)
Créances financées par affacturage	Eurofactor	14.960K€
Préfinancement du CICE	BPI et BNP	10.057K€

4.5.6. Risques de change

Essentiellement implantée en Europe, Mare Nostrum ne réalise aucune transaction dans une monnaie autre que l'Euro donc n'est pas exposée au risque de change.

4.5.7. Risques de dilution pour les actionnaires

Mare Nostrum a procédé par décisions en date du 21 décembre 2018, à l'émission, de 2.220.000 obligations convertibles (ci-après « OC ») de 1,00 € de valeur nominale chacune, soit un montant global d'emprunts obligataires de 2.220.000,00 € souscrits, d'une part, par les associés gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société.

Ces obligations convertibles en actions sont assorties de bons de souscription d'actions (ci-après « OC-BSA »).

Cf. § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital ».

Le nombre d'actions ordinaires devant être émises par compensation de la créance obligataire (devenue exigible du fait de l'introduction en Bourse) et le nombre de BSA attribués à chaque titulaire d'OC-BSA dépendant du prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction, il n'est pas possible, à la date du Document de base d'en faire une estimation. Une information spécifique sera en revanche portée dans la Note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix.

Mare Nostrum n'a, à la date du Document de base, pas émis d'autres instruments financiers dilutifs.

Toute nouvelle attribution ou émission d'instruments financiers donnant accès au capital entraînerait une dilution, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité.

Les principales polices dont bénéficie le Groupe à ce jour ont été souscrites auprès de compagnies d'assurances de réputation internationale (principalement Generali et Axa), et sont essentiellement les suivantes :

Assurance	Compagnie	Activités couvertes	Nature des garanties	Plafonds des garanties
Responsabilité civile activités travail temporaire	Axa	Travail temporaire , mise à disposition de personnel de toutes catégories et toutes qualifications dans les secteurs tertiaires, industrie, bâtiment, TP, transport et conduite d'engins, médical et paramédical Conseil en recrutement , assistance au placement de personnel, évaluation de besoins professionnels, définition de poste, recherche et sélection de personnel	Dommages corporels, matériels et immatériels	10M€ par année d'assurance
			Dommages matériels et immatériels	3M€ par année d'assurance
			Faute inexcusable	3M€ par année d'assurance dont 2M€ par sinistre
			Atteinte accidentelle à l'environnement	750K€ par année d'assurance
			Dommages immatériels non consécutifs	800K€ par année d'assurance
			Dommages aux biens confiés	250K€ par sinistre et année d'assurance
			Défense	Inclus
Recours	20K€ par litige			

Assurance	Compagnie	Activités couvertes	Nature des garanties	Plafonds des garanties
Responsabilité civile Prestataire de services	Axa	Recrutement et formation : Conseil en gestion de ressources humaines Conseil en recrutement de personnel y compris dans le secteur aéronautique et BTP, à l'exclusion des secteurs médical, paramédical, et à l'exclusion de toute participation dans la prise de décision finale - Elaboration de bilans de compétences - Formation sur le comportement sécuritaire selon les recommandations de la CNAM, CRAM, OPPBTP, INRS - Accompagnement à la rédaction du document unique avec gestion des plans d'actions - Formation en matière d'hygiène, santé », sécurité, environnement Exclusions : activités de conseil en gestion de patrimoine, conseils financiers et ingénierie financière.	Dommages corporels, matériels et immatériels	9M€ par année d'assurance
			Dommages matériels et immatériels	1,2M€ par année d'assurance
			Faute inexcusable	2M€ par année d'assurance dont 1M€ par sinistre
			Atteinte accidentelle à l'environnement	750K€ par année d'assurance
			Dommages immatériels non consécutifs	300K€ par année d'assurance
			Dommages immatériels résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	200K€ par année d'assurance
			Dommages aux biens confiés	150K€ par sinistre et année d'assurance
			Reconstitution de documents / médias confiés	30K€ par sinistre
			Dommages résultant d'une atteinte logique	100K€ par année d'assurance
			Frais de remplacement de collaborateur	50K€ pour les arrêts de travail par année d'assurance
			Défense	Inclus
			Recours	20K€ par litige

Assurance	Compagnie	Activités couvertes	Nature des garanties	Plafonds des garanties
Dommages des véhicules confiés	Axa	Mise à disposition provisoire de salariés en qualité de chauffeur au profit d'entreprises utilisatrices. Dommages aux véhicules confiés.	Dommages corporels, matériels et immatériels	9M€ par année d'assurance
			Dommages matériels et immatériels	1M€ par année d'assurance
			Faute inexcusable	2M€ par année d'assurance
			Atteinte accidentelle à l'environnement	750K€ par année d'assurance
			Dommages immatériels non consécutifs	150K€ par année d'assurance
			Dommages aux biens confiés	150K€ par sinistre
			Reconstitution de documents / médias confiés	30K€ par sinistre
			Défense	Inclus
Recours	20K€ par litige			

S'agissant plus spécifiquement de l'activité portage, exploitée au travers la société Altros et ses deux filiales, certaines assurances spécifiques ont été souscrites :

- une responsabilité civile (Altros Services, Altros et Altros Ingénierie) et responsabilité civile professionnelle (Altros et Altros Ingénierie) ;
- une responsabilité civile décennale concernant Altros Ingénierie, laquelle est spécialisée dans l'ingénierie du bâtiment (maitrise d'œuvre, bureau d'étude technique) ;
- une garantie financière réglementaire (Altros et Altros Ingénierie).

Mare Nostrum a également souscrit une assurance-crédit auprès de Euler Hermès. Cette assurance couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire.

Chaque entité du Groupe souscrit également à une assurance multirisques bureaux auprès d'Axa ou Generali.

Mare Nostrum a souscrit une assurance homme clé couvrant MM. Nicolas Cuynat et Thierry de Vignemont en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie par suite d'accident. Le montant garanti pour chacun des deux assurés est de 350K€.

Le montant des charges comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait à 753K€ au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2017.

Au cours des dernières années, le Groupe n'a pas connu de sinistre significatif ayant conduit à une mise en jeu de ses polices d'assurances,

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société déclare qu'il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont elle a connaissance, en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Mare Nostrum.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble depuis le 14 décembre 2004, date de sa création, sous le numéro 479 802 365.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 14 décembre 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la Société, numéro de téléphone, forme juridique et législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 9, avenue de Constantine – 38100 Grenoble.

Téléphone : +33 4 38 12 33 50

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie notamment par les dispositions du livre II de la partie législative du Code de Commerce et du livre II de la partie réglementaire dudit Code, et par ses statuts.

5.1.5. Évènements marquants dans le développement du Groupe

2002 : **Création de Neptune RH**, premier cabinet de recrutement du Groupe, par Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont et Didier Cuynat.

2003 : **Création de Tridentt**, première agence de travail temporaire du Groupe, par Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont et Didier Cuynat.

2004 : **Création de la société Mare Nostrum** aux termes de la signature, le 25 novembre 2004, d'un acte sous seing privé à Eybens. Le capital social de la société est de 106.000€. La création du Groupe Mare Nostrum est initiée.

2005 : **Transfert du siège social** de la société Mare Nostrum de 1080 chemin de la croix verte - 38330 Montbonnot Saint Martin au 40 rue Thiers - 38000 Grenoble.

2007 : Premier **développement à l'international** avec l'implantation du Groupe au Portugal. Suivront ensuite des développements en Roumanie et en Pologne.

2008 : **Transfert du siège social** de la société Mare Nostrum de 40 rue Thiers – 38000 Grenoble au 1 rue Alfred de Musset - 38100 Grenoble.

2014 : Déploiement géographique dans le sud-ouest :

- Rapprochement avec **AL&CO** développement, une société dirigée par Frank Hueber : Mare Nostrum entre dans le capital social d'AL&CO développement en acquérant 12,5% de son capital social ;

- Prise de participations directes dans les filiales opérationnelles implantées dans le sud-ouest de la France et gérées par AL&CO développement.

2015 : Déploiement géographique dans le pays nantais et en Ile de France.

2016 : Création d'Aer'ness Group, dans le cadre d'un partenariat avec Delta Drone, Alternative Sécurité et Imagin'Event, avec pour objectif d'intégrer l'utilisation des solutions innovantes au profit de la formation, de l'intérim, de la sécurité et de l'évènementiel.

2018 : Rachat de 70% du capital social de la société **Altros**, spécialisée dans le portage salarial, et qui permet au Groupe de diversifier ses activités en renforçant son pôle service.

Transfert du siège social de la société Mare Nostrum du 1 rue Alfred de Musset - 38100 Grenoble à 9 avenue de Constantine - 38100 Grenoble, adresse de son actuel siège social.
La **Direction et les services support** du Groupe seront désormais centralisés à cette adresse.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des derniers exercices

En avril 2018, et afin de doter le Groupe d'une expertise « portage salarial » (évoquée au § 6.2.3 « L'activité portage salarial et mobilité professionnelle » du Document de base), Mare Nostrum a acquis 70% des actions d'Altros Services et a financé cet investissement sur ses fonds propres (32K€) et à l'aide de deux emprunts bancaires (466K€ + 150K€).

Cf. § « 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement » du Document de base.

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement significatif entre le 30 juin 2018 et la date d'enregistrement du Document de base.

5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation

Néant

5.2.3. Principaux investissements envisagés

Dans le cadre du rachat d'Altros Services, et aux termes d'un protocole additionnel signé en date du 27 avril 2018, Mare Nostrum s'est engagé à racheter les 30% restants du capital social d'Altros, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023 et à un prix qui ne pourra pas être inférieur au prix retenu pour la première cession et rapporté au nombre d'actions objets du protocole additionnel, soit à 277,7K€.

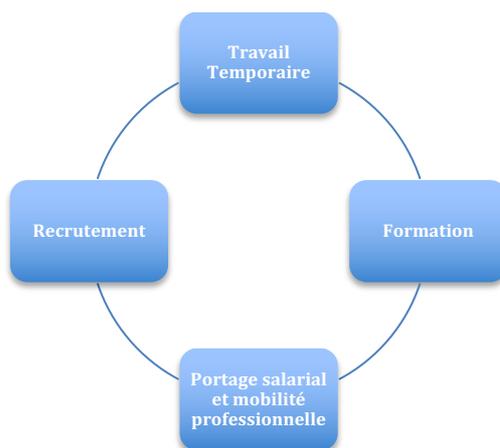
Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment et pour les années à venir, de réaliser d'autres investissements significatifs pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE MARE NOSTRUM

Créé en 2004, le Groupe Mare Nostrum est un acteur français de la gestion des ressources humaines (ci-après « RH »).

Dans un contexte d'externalisation croissante des fonctions RH, le Groupe propose des **solutions RH clés en main** et compte 4 pôles d'expertise qui lui permettent de composer **une offre globale sur-mesure** parfaitement adaptée aux besoins et attentes de ses clients:

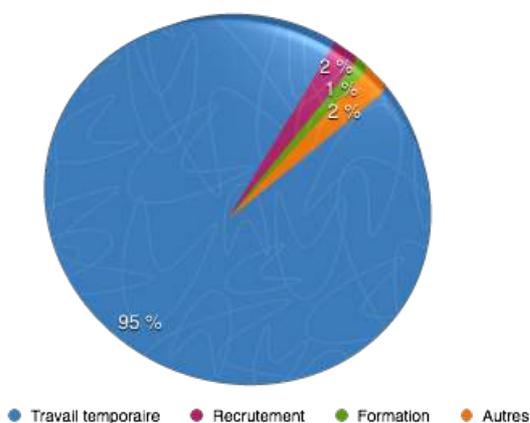


Le Groupe réalise, sur 12 mois et au 31 décembre 2017, un chiffre d'affaires consolidé de 109M€ en croissance³ de 23% par rapport à celui de l'exercice précédent (89M€ sur 12 mois au 30 novembre 2016), étant précisé qu'en 2017 le marché intérimaire a progressé de 8,8% (*source : Dares - Indicateurs mars 2018*⁴) et le marché du recrutement de 11,3% (*source : syndicat professionnel Syntec*).

Aujourd'hui, l'activité travail temporaire constitue le cœur de métier de Mare Nostrum (Cf. « § 6.2.1. L'activité travail temporaire » du Document de base.). Le Groupe s'appuie d'ailleurs sur cette activité pour développer ses activités recrutement, formation et portage salarial / mobilité professionnelle.

Ce pôle a permis de dégager 95% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2017 et 94% au 30 juin 2018.

Répartition du CA par pôle au 31 décembre 2017 (chiffres consolidés)



A côté de cette activité de travail temporaire et afin de pouvoir fournir une offre globale de solutions RH à ses clients, Mare Nostrum propose des prestations de recrutement et de formation.

Ces 2 pôles comptent pour respectivement 2% et 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018.

Cf. § « 6.2.2. L'activité recrutement » et « 6.2.4. L'activité formation » du Document de base.

³ Croissance organique.

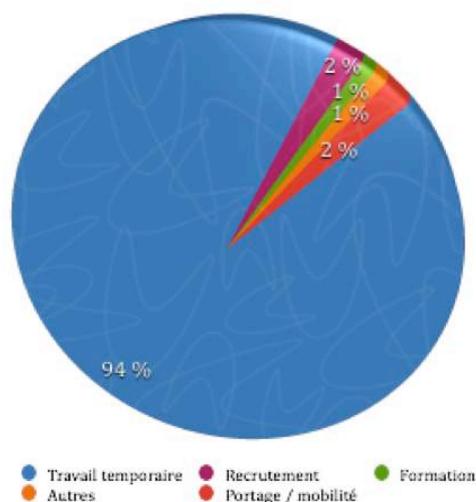
⁴ Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-011v2.pdf>

**Répartition du CA par pôle au 30 juin 2018
(données semestrielles consolidées)**

Le Groupe développe par ailleurs des activités de portage salarial (Mare Nostrum a acquis 70% du capital social d'une société spécialisée - Altros - en avril 2018) et de mobilité professionnelle à forte valeur ajoutée.

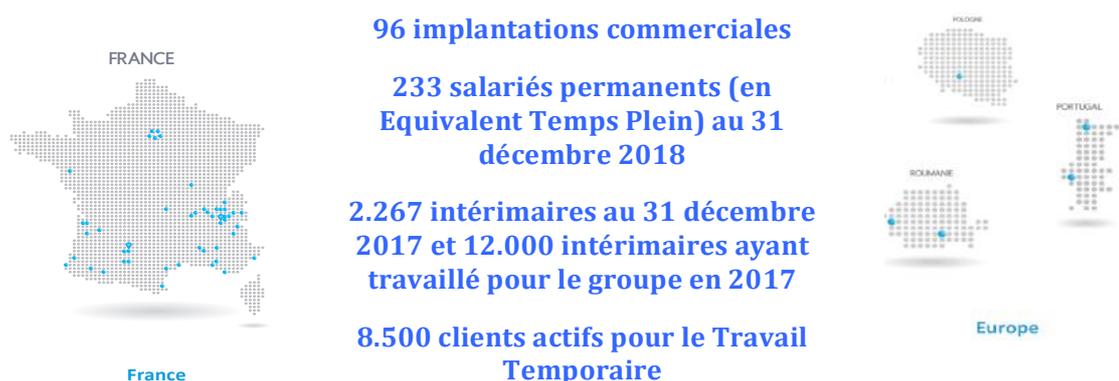
Ce pôle d'activités permet à Mare Nostrum de mettre en place des solutions clés en main en réponse aux attentes de ses clients (Cf. § « 6.2.3. L'activité portage salarial et mobilité professionnelle » du Document de base).

Il représente 2% du chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2018 (états financiers dans lesquels l'activité portage a été prise en compte sur une période de 2 mois).



Le Groupe Mare Nostrum en quelques chiffres clés :

Le Groupe Mare Nostrum en quelques chiffres clés c'est :



Historiquement **implanté dans la moitié sud de la France, le pays nantais et en région parisienne**, le Groupe Mare Nostrum est également présent dans d'autres pays européens : Portugal, Roumanie et Pologne.

Le Groupe apporte à ses clients des **solutions RH sur-mesure** grâce à une connaissance précise de leurs besoins. A cette fin, Mare Nostrum s'appuie sur son réseau de **proximité**.

Instrument phare de cette proximité, les « *associés-gérants* » ont en charge la direction opérationnelle des filiales locales du Groupe. Ces associés-gérants :

- ⇒ ont une parfaite connaissance du tissu économique local ;
- ⇒ disposent du savoir-faire et de l'expertise RH ;
- ⇒ ont été formés ou ont renforcé leurs compétences au sein de Mare Nostrum ;
- ⇒ sont fortement impliqués dans la réussite de la filiale dont ils s'occupent : environ 20% du capital des filiales est détenu par les associés-gérants.

Toujours dans cette même logique de proximité mais aussi de responsabilité sociétale, le Groupe :

- ⇒ privilégie les relations développées avec des structures fortement impliquées dans la vie économique locale ;
- ⇒ est force de soutien de la vie associative locale (près de 100 partenariats ont été conclus dans le milieu sportif et associatif) ;

- ⇒ dispose du label insertion au sein de son pôle travail temporaire, notamment avec la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole (Metro) ;
- ⇒ a signé la charte de la diversité⁵ et s'est donc engagé à déployer des actions concrètes en faveur de la diversité.

Si Mare Nostrum propose son approche transversale dans tous les secteurs d'activité, le Groupe est plus spécialisé dans les **secteurs qui sont en forte demande de travail temporaire : les services, le BTP et l'industrie.**

Par ailleurs, et à côté de ce positionnement « secteurs à forte demande » et « proximité », Mare Nostrum présente un profil différenciant puisque le Groupe dispose d'expertises dédiées à certains marchés de niche, et notamment au travers de certaines marques et/ou filiales :

Cabinet de travail temporaire et de recrutement spécialisé dans les **hautes qualifications** (métiers RH, finance, IT, marketing, communication...).



La montagne :
Solutions RH - Intérim, recrutement et formation - spécifiques au secteur de la montagne et milieux extrêmes (industrie, bâtiment, aménagements spécialisés, remontées mécaniques...).

Les grands travaux avec une offre dédiée aux grands chantiers nationaux et internationaux : tunnels, fibre optique, éolien, ferroviaire (Lyon/Turin, A9, Grand Paris...)



Utilisation de **solutions innovantes** au profit de la formation (Ecole française du drone), de l'intérim (Aerness intérim), de la sécurité (Aerness security) et de l'évènementiel (Aerness event).

Neptune RH, Altitude facilities et Grands travaux facilities sont des marques du groupe Mare Nostrum (cf. § « 8.1. Propriétés immobilières » du Document de base). Aer'ness Group est une filiale de la société Mare Nostrum (cf. « § 7.1. Organigramme juridique » du Document de base) née de sa collaboration avec Delta Drone, Alternative Sécurité et Imagin'Event.

Depuis la création de la Société Mare Nostrum, en 2004, le Groupe a toujours **financé son développement sans opération de renforcement de fonds propres.**

Aujourd'hui, la **stratégie commerciale** du Groupe consiste à :

- ⇒ Elargir son expertise en Travail Temporaire à de nouveaux secteurs (avec un focus sur les fortes spécialisations et les marchés porteurs) ;
- ⇒ Renforcer le sourcing de profils à l'international ;

⁵ <http://www.charte-diversite.com>

- ⇒ Etoffer son mix métiers en développant ses offres recrutement, formation et portage salarial/mobilité professionnelle ;
- ⇒ Renforcer le cross selling (développer et valoriser sa base client) ;
- ⇒ Déployer son nouveau concept de job stores ;
- ⇒ Saisir des opportunités de croissance externe ;

Par ailleurs, le Groupe est dans une démarche d'optimisation de ses services supports (notamment grâce à la mise en place d'un ERP entièrement intégré) afin de renforcer le pilotage et le développement de ses activités.

6.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE MARE NOSTRUM

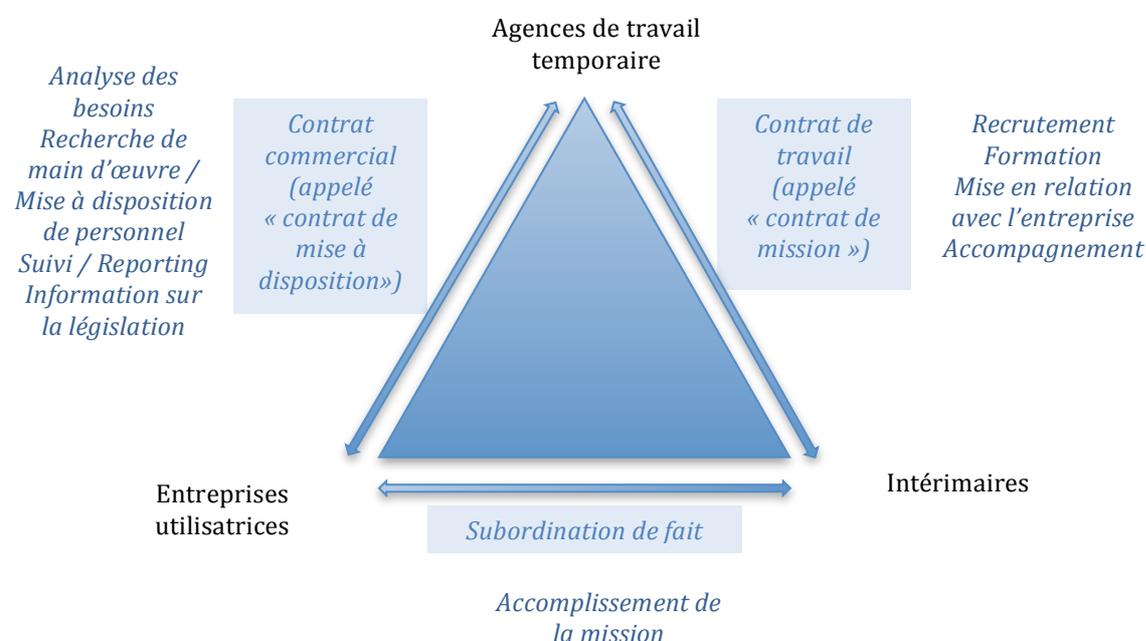
6.2.1. L'activité travail temporaire

Prépondérante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (95% au 31 décembre 2017 et sur 12 mois avec 104.432K€ de chiffre d'affaires et 94% au 30 juin 2018 et sur 6 mois avec 64.442K€ de chiffre d'affaires), l'activité travail temporaire a connu une excellente croissance en 2017 avec 23% de progression de chiffre d'affaires par rapport à celui constaté au 30 novembre 2016.

Cette croissance dépasse de 14 points la croissance du marché du travail temporaire en France qui a progressé de 8,8% (Source Dares Indicateurs mars 2018⁶).

L'activité des agences de travail temporaire consiste principalement à placer, pour une période définie, et afin de satisfaire un besoin ponctuel de main d'œuvre, des personnes auprès de sociétés clientes. Concrètement, le personnel fourni (les intérimaires) est salarié de l'agence de travail temporaire avec laquelle il signe un contrat de travail. Parallèlement, un contrat commercial est signé entre l'agence de travail temporaire et la société qui va utiliser la main d'œuvre mise à disposition. L'intérimaire va ensuite accomplir sa mission au sein de la société qui a besoin de main d'œuvre

Le travail temporaire implique la mise en place de relations B to B et B to C, et instaure une relation de travail tripartite :



⁶ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-011v2.pdf>

Le Groupe Mare Nostrum a développé un réseau d'agences de travail temporaire sous différentes enseignes (**stratégie multimarque**) et sur tout le territoire français et à l'étranger (avec une présence renforcée dans la **moitié sud de la France**).

- ⇒ Maillage territorial ciblé : le Groupe privilégie les villes de taille moyenne ou petite, lesquelles ont été délaissées par les majors ;
- ⇒ Spécialisation des agences de travail temporaire depuis 10 ans dans les secteurs des services, du BTP et de l'industrie ;
- ⇒ Excellente connaissance des spécificités des métiers permettant de proposer les profils adaptés aux besoins ;
- ⇒ **Fiabilité et réactivité** aux demandes clients ;
- ⇒ Constante augmentation du nombre d'intérimaires ;
- ⇒ Formation des intérimaires afin d'améliorer leur adaptabilité et leur employabilité et par là-même de les fidéliser ;
- ⇒ Implication dans une démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) : intégration professionnelle d'actifs éloignés de l'emploi...

Partenaires de proximité, les agences de travail temporaire du Groupe proposent des solutions adaptées à leurs clients et à leurs collaborateurs intérimaires dans tous les secteurs d'activité.

Le Groupe attache une grande importance aux relations développées avec des structures impliquées dans la vie économique locale.

6.2.1.1 Les enseignes et implantations du pôle travail temporaire de Mare Nostrum



Tridentt Travail Temporaire

19 implantations commerciales pluridisciplinaires.
Agences de proximité
Interviennent en milieu rural et semi-urbain
Création en 2003



Illico Intérim

13 agences implantées en environnement urbain
(grandes métropoles et bassins d'emplois > 70.000 habitants)
Création en 2009



AL & CO

20 implantations à dominante BTP et gros-œuvre, situées en environnement urbain dans le sud-ouest de la France
Créées en 2010 et intégrées au Groupe depuis 2014



Altitude facilities

Offre globale et solutions adaptées aux besoins de clients (entreprises, artisans, collectivités territoriales) qui évoluent directement ou indirectement dans le secteur de la montagne.



Grands Travaux facilities

Recrutement et intérim spécialisés dans les chantiers nationaux ou internationaux de grande envergure et nécessitant souvent de grands déplacements, dans les domaines suivant : le Terrassement, l'Insertion, le Génie Civil, les Réseaux et l'Environnement.



Aer'ness Intérim

Agence spécialisée dans l'industrie et surtout le secteur innovant du télé-pilotage de drones civils pour lesquels les intérimaires sont formés par Aer'ness formation
Création en 2017



E-Interim solutions

Gestion administrative dématérialisée des contrats temporaires du personnel identifié.
2 implantations commerciales.
Création en 2015



Celtic

1 agence spécialisée dans les profils pénuriques ou difficiles à recruter et proposant une prise en charge logistique des candidats



Ceres

1 agence proposant des solutions clés en main de recrutement de personnel étranger sur des profils pénuriques
Création en 2015



Merit Intérim

1 agence implantée au Portugal et à destination des entreprises portugaises
Création en 2017

A chaque enseigne est associée :

- ⇒ une **marque** déposée par le Groupe (à l'exception des sociétés étrangères).
Cf. § « 11.1 Marques » du Document de base.
Cette **stratégie multimarque** du Groupe est particulièrement différenciante puisqu'elle favorise une lisibilité locale et s'intègre donc parfaitement à l'ADN du Groupe.
- ⇒ un **positionnement métier** (artisans, BTP, métiers de la montagne...).
- ⇒ une **politique tarifaire** (Cf. « § 6.2.1.6 Gestion financière de l'activité travail temporaire » du Document de base).

Les marques sont segmentées par gammes / métiers



Haut de Gamme
Expertise forte : Grands travaux
et Montagne



Cœur de gamme
Gros Œuvre
Travaux publics
Second œuvre



Marché de masse
Interface web pour la gestion
dématérialisée des contrats
temporaires (agences d'intérim et
entreprises)

A chaque agence correspond une société - exploitée sous la forme d'une SARL ou d'une SAS détenue au moins à 76% par une ou plusieurs sociétés du Groupe Mare Nostrum - ou bien un établissement secondaire. La plupart des sociétés est gérée par un « associé-gérant » qui a en charge la direction opérationnelle et dispose d'une expertise RH. Ces associés-gérants ont également une parfaite connaissance du tissu économique local et détiennent environ 20% (au maximum 24%) du capital de la société dont ils sont en charge.

6.2.1.2 Le maillage géographique des agences de travail temporaire du Groupe Mare Nostrum

Le maillage territorial entrepris par le Groupe est stratégique. Le réseau d'agences physiques assure la présence du Groupe dans des bassins d'emplois ciblés (généralement délaissés par les majors) avec une proximité essentielle pour les entreprises et les intérimaires.

Le Groupe est plus particulièrement présent sur la moitié sud de la France. La spécialisation du Groupe dans le BTP (72% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2017) explique cette implantation dans la partie sud, moins sujette aux intempéries et aléas climatiques.

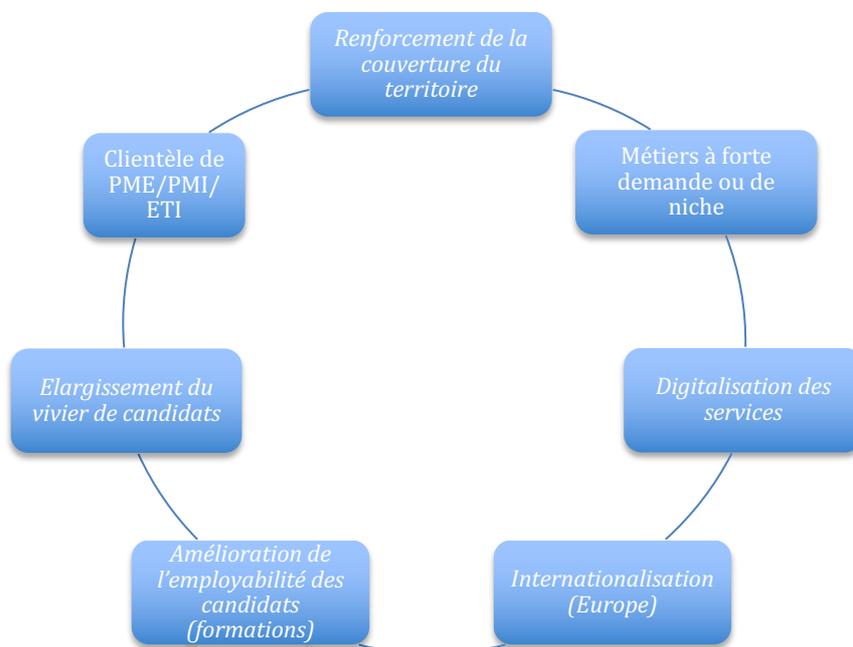
Mare Nostrum compte également plusieurs implantations en Europe et plus précisément au Portugal, en Roumanie et en Pologne sous les enseignes Merit Intérim ou encore Neptune RH Roumanie.

Ces implantations européennes permettent au Groupe de renforcer son sourcing de candidats, notamment dans les métiers présentant, en France, une carence notable de profils experts. Les candidats identifiés sur le territoire européen comme pouvant répondre à des besoins spécifiques de sociétés clientes peuvent ainsi se voir proposer du travail en France, dans le cadre d'un contrat de travail de droit français. Mare Nostrum peut alors s'occuper de toutes démarches administratives et logistiques afin que ce candidat arrive en France sans que ni le candidat ni la société cliente n'aient à s'occuper de quoi que ce soit.

Cf. § «6.2.3 L'activité portage salarial et mobilité professionnelle » du Document de base.

6.2.1.3 La stratégie de développement du pôle travail temporaire

Les axes de développement de l'activité travail temporaire sont, pour Mare Nostrum, en cohérence avec sa politique propre et les évolutions du marché :



Le Groupe se développe actuellement dans les secteurs de la logistique et du transport qui sont fortement demandeurs d'intérimaires, notamment en raison de l'accroissement des ventes en ligne. Parallèlement, Mare Nostrum souhaite renforcer son expertise sur des métiers de niche, et ce plus particulièrement dans des métiers dans lesquels son expertise de recherche de compétence serait parfaitement valorisable (notamment les métiers du secteur médical et paramédical dans lesquels la pénurie de main d'œuvre devient criante).

Le Groupe souhaite effectivement rééquilibrer son mix métiers (dans lequel le BTP est actuellement prépondérant) afin d'être moins sensible à la conjoncture et aux éléments climatiques. Toutefois, le BTP reste un cœur de métier dans lequel le Groupe a su se distinguer aux yeux de ses clients notamment en développant certaines spécialités. Ainsi, près de 25% du chiffre d'affaires consolidé « travail temporaire » dégagé par les activités BTP est lié aux métiers de la montagne. L'enseigne Altitude facilities est reconnue pour son savoir-faire dans ce secteur et les projets d'aménagements sont nombreux (l'enseigne intervient, par exemple, pour la mise en place de conduites d'eau pour les canons à neige...).

Le « sourcing » et la fidélisation des intérimaires sont des enjeux majeurs auxquels Mare Nostrum accorde la plus grande attention : le sourcing de personnels pénuriques peut être fait dans d'autres pays européens. Les agences assurent également la formation et la qualification des intérimaires (Cf. « § 6.2.1.5 La formation des intérimaires » du Document de base) afin d'améliorer leur employabilité et les fidéliser.

Par ailleurs, une digitalisation de certains services du Groupe a d'ores et déjà été initiée notamment au travers de la filiale E-interim solutions et au travers des solutions de services supports (cf. « § 6.2.5. Les services supports » du Document de base).

6.2.1.4 Les clients

Privilégiant les relations humaines et de proximité, Mare Nostrum favorise le développement de relations commerciales avec des PME/ETI locales.

Aux PME/ETI, Mare Nostrum propose une expertise. Or, l'expertise n'est généralement pas la préoccupation première des grands comptes.

En effet, le Groupe ne cherche pas à se développer auprès d'une clientèle grands comptes puisque celle-ci favorise une approche prix au détriment d'une approche service / qualité qui est en inadéquation avec la philosophie et l'offre du Groupe.

Mare Nostrum est toutefois parfois amené à travailler avec des grands comptes, et signe alors fréquemment des contrats cadre. Une vingtaine d'accords cadres ont été signés à la date du Document de base.

Dans ce contexte, moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé avec des clients grands comptes et le premier client du Groupe ne dépasse pas 6% du chiffre d'affaires consolidé de Mare Nostrum.

La fidélisation des clients est intimement liée à la proximité et à la réactivité des agences.

6.2.1.5 La formation des intérimaires

L'enjeu pour Mare Nostrum est, comme pour tous les acteurs du secteur, de disposer de profils permettant au Groupe d'être en parfaite adéquation avec les contraintes du marché, qui exige à la fois de la flexibilité et des intérimaires qualifiés.

L'accueil personnalisé de l'intérimaire est primordial et anticipe les autres étapes de son suivi : écoute, entretien, formation et placement.

Afin d'améliorer l'employabilité des intérimaires et de répondre aux besoins de main d'œuvre non satisfaits de ses clients, Mare Nostrum met l'accent sur la formation.

La formation est un investissement stratégique : un intérimaire mieux formé trouve plus facilement du travail et est mieux rémunéré. Il est ainsi fidélisé.

La formation qualifiante des intérimaires recouvre :

- ⇒ les formations métiers ;
- ⇒ les formations règlementaires (obligatoires) ;
- ⇒ les formations hygiène et sécurité.

Mare Nostrum dispose de ses propres structures de formation : Platinium CQFT, Contact D Pro et Focs Consult qui sont des organismes de formation à destination des intérimaires (pour les agences) et des permanents (pour le Groupe). Cf. § « 6.2.4 « L'activité formation » du Document de base.

Le Groupe a comptabilisé 10.920 heures de formations pour les intérimaires au cours de l'année 2017 et 6.361 heures au cours du 1^{er} semestre 2018.

6.2.1.6 Gestion financière de l'activité travail temporaire

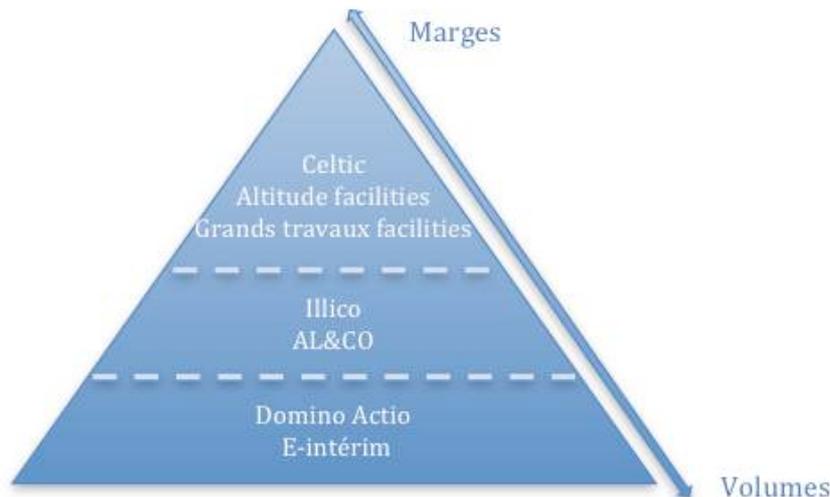
L'agence d'intérim facture son client avant le 6 de chaque mois, étant précisé que le délai de règlement est d'environ 30/45 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Parallèlement, l'agence d'intérim doit payer ses intérimaires le 12 de chaque mois, les intérimaires ayant également la possibilité de demander 2 acomptes chaque mois.

Chaque agence s'assure du bon règlement de ses factures clients mais dès lors que le délai contractuel de règlement est dépassé, le crédit manager du Groupe Mare Nostrum prend en charge le recouvrement. Cf. § « 6.2.5 Les services support » du Document de base.

Afin d'amoindrir les tensions de trésorerie inhérentes à cette activité, Mare Nostrum fait appel à des organismes d'affacturage par l'intermédiaire desquels passe 80% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les marges dégagées dépendent des enseignes/marques puisque certaines enseignes traitent des volumes importants avec des marges réduites (E-interim ou Domino Actio) alors que d'autres enseignes font peu de volume mais dégagent des marges plus importantes (Celtic, Grands travaux facilities, Altitude Facilities). De la même façon certaines marques ont un positionnement intermédiaire (Illico, AL&CO). Cette stratégie multimarque - et donc « multimarge » - distingue le Groupe des majors, lesquels sont dans une stratégie unique de volumes en réduisant les marges.



Par ailleurs, une saisonnalité peut être ressentie en raison de l'importance du BTP dans le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, ce secteur et plus particulièrement « l'activité gros œuvre » sont dépendants des conditions climatiques et sont donc moins générateurs de revenus en décembre et janvier.

6.2.1.7 La caution intérimaire

Cf. § « 6.5.3. Les obligations constitutives et le contrôle des ETT » du Document de base.

La mise en place d'une garantie financière est indispensable à l'exercice d'une activité de travail temporaire.

Mare Nostrum fait appel à 3 organismes : la SOCAMETT, CEGC et la COFACE.

Le montant de la garantie financière est de 8 % du chiffre d'affaires HT du dernier exercice social, certifié par expert-comptable, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Si le dernier exercice social a une durée inférieure ou supérieure à 12 mois, le chiffre d'affaires est alors augmenté ou réduit proportionnellement pour être évalué sur 12 mois.

Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul de la garantie financière concerne exclusivement l'activité de travail temporaire (Cf. art R.1251-12 du code du travail). Les activités de portage salarial ou de recrutement ne sont donc pas concernées.

Le montant minimum de garantie financière est défini chaque année par décret. Au titre de l'année 2018, le montant minimum est de 125.201€.

A la date du Document de base, le montant total garanti pour le Groupe Mare Nostrum est de 11,9M€.

En contrepartie des engagements de garantie financière accordée par la Socamett, la Société Mare Nostrum peut être amenée à se porter caution solidaire.

6.2.2. L'activité recrutement

Comptant pour 2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2017 (2.060K€ de chiffre d'affaires dégagés sur 12 mois), l'activité recrutement a connu une excellente croissance en 2017 avec 24% de progression de chiffre d'affaires par rapport à 2016.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, ce pôle a dégagé un chiffre d'affaires de 1.060K€ soit 2% du chiffre d'affaires consolidé semestriel au 30 juin 2018.

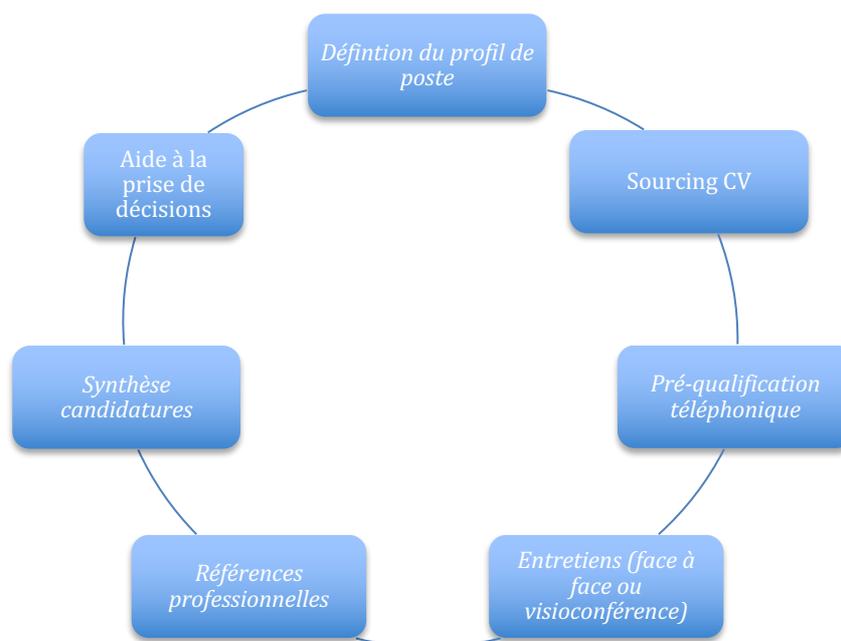
Le recrutement consiste dans un ensemble d'actions mises en œuvre afin de trouver une personne correspondant aux besoins et compétences requises à un poste de travail donné, dans une organisation donnée.

Il ne s'agit pas seulement de trouver un candidat mais bien une personne.

Le recrutement compte 4 grandes étapes :

- L'identification des besoins : l'entreprise cliente identifie un besoin en recrutement. L'agence de recrutement et l'entreprise vont alors définir les compétences recherchées, les savoir-être importants et les missions. Sur la base de ces éléments, une fiche de poste est dressée.
- Le sourcing : l'agence de recrutement identifie des personnes susceptibles de convenir pour le poste puis présélectionne des candidats potentiels.
- Le cabinet de recrutement évalue les personnes présélectionnées et présente à l'entreprise les personnes qui lui semblent pouvoir parfaitement répondre à ses besoins.
- L'intégration de la personne sélectionnée dans l'entreprise : le cabinet de recrutement s'assure que la personne s'adapte parfaitement au poste de travail et à l'organisation de l'entreprise.

Dans son **approche classique**, le processus de recrutement suit, pour le Groupe, le déroulé suivant :



A coté de cette méthode classique, le Groupe propose une approche par **méthode directe** dans le cadre de recherche de candidats potentiels pour un poste de cadres dirigeants, cadres supérieurs ou de techniciens de haut niveau.

L'approche directe consiste à mener une action de recrutement proactive vis-à-vis des candidats en les identifiant, les contactant pour leur proposer le poste et en les sélectionnant (contrairement au recrutement par annonce au cours duquel c'est le candidat qui fait acte de candidature). Cette démarche permet donc d'adresser directement les professionnels potentiellement intéressés par le poste et susceptibles de répondre aux critères du client mais aussi de garantir une grande confidentialité.

Il s'agit donc d'une méthode experte qui nécessite du tact et du savoir-faire.

Cette activité est plus connue sous l'appellation « **chasseurs de têtes** ».

Le Groupe Mare Nostrum propose les 2 approches : classique et directe, étant précisé que 2 de ses agences (Neuilly sur Seine et Nantes) sont plus expertes en approche directe.

L'approche directe constitue même près de 70% de l'activité recrutement de l'agence de Neuilly sur Seine. Ce positionnement du Groupe Mare Nostrum sur l'activité « chasseurs de tête » est différenciant puisque la plupart des intervenants en gestion RH ne proposent qu'une approche classique.

Dans l'approche directe, la durée moyenne de la prestation est bien entendue plus longue que dans l'approche classique puisqu'elle peut aller de 6 semaines à 12 mois. Cela dépend du poste à pourvoir, des conditions de travail proposées par l'entreprise cliente et de l'attractivité de l'entreprise cliente pour les candidats identifiés par Neptune RH.

Le coût de la prestation en approche directe est plus élevé.

Quel que soit le type d'approche retenu, le recrutement se différencie du travail temporaire et du portage en ce qu'il n'implique pas une relation contractuelle tripartite.

Le seul contrat signé est conclu entre l'agence de recrutement et l'entreprise cliente.

6.2.2.1 Les enseignes et implantations des cabinets de recrutement du Groupe Mare Nostrum



Neptune RH « Bleu »

4 agences spécialisées dans le tertiaire et les hautes qualifications
Positionnement premium
Création en 2014



Neptune RH « Noir et or »

15 implantations
Cabinet spécialisé dans les profils présentant une expertise
Création en 2002

Neptune RH est initialement orienté BTP.

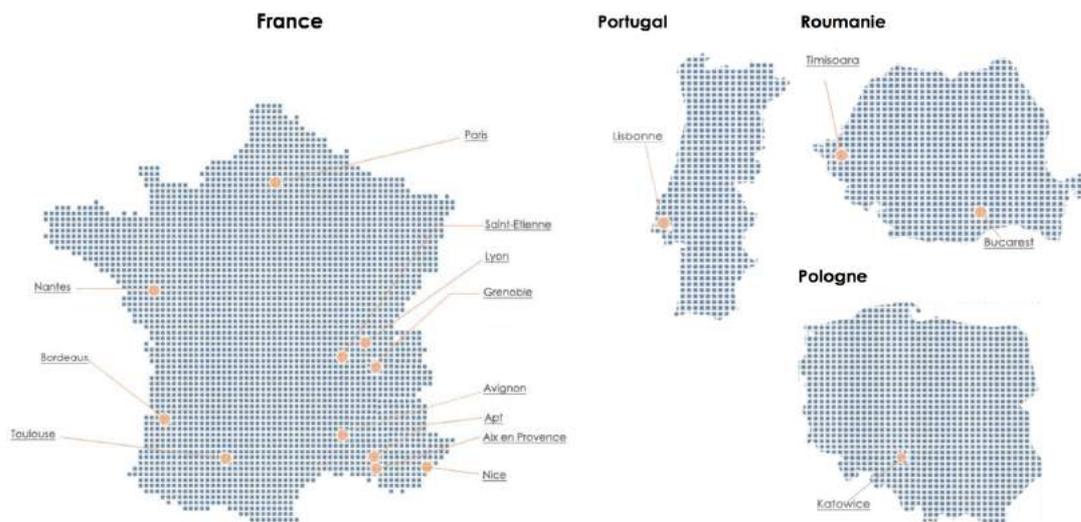
En 2013 et par le biais de l'intégration de nouveaux collaborateurs disposant d'une expertise forte et différenciante, Mare Nostrum élargit le champ d'intervention de Neptune RH, et adresse de nouveaux secteurs d'activités : l'industrie, les technologies de communication, le commerce, les services et l'aéronautique.

Les équipes de Neptune RH interviennent dans les processus de recrutement sur des profils variés :

- ⇒ Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) ;
- ⇒ Cadres ;
- ⇒ Profils fortement qualifiés et pénuriques.

Par ailleurs, l'expertise de Neptune RH dans les ressources humaines s'étend sur d'autres axes tels que le coaching professionnel ou encore la formation qualifiante du personnel en cycle court ou continu.

Les cabinets Neptune RH se sont implantés progressivement sur tout le territoire français.



6.2.2.2 Les clients des cabinets de recrutement du Groupe Mare Nostrum

Les clients du pôle recrutement sont principalement les entreprises spécialisées dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'industrie, des technologies de l'information et communication, du commerce, des services et de l'aéronautique.

S'agissant plus particulièrement du recrutement par approche directe, Neptune RH intervient pour de grands groupes ou des PME/ETI qui recherchent des cadres dirigeants, cadres supérieurs ou des techniciens de haut niveau.

Cette activité recrutement s'intègre parfaitement dans l'offre globale du Groupe. Les mêmes clients peuvent faire appel à Mare Nostrum pour des prestations de travail temporaire, de portage salarial, de formation ou de recrutement en fonction de leurs besoins à un moment donné.

6.2.2.4 Gestion financière de l'activité recrutement

Le Groupe facture des honoraires qui consistent en un pourcentage de la rémunération annuelle du recruté.

En raison de leur positionnement premium, les agences « Neptune bleu » peuvent être amenées à facturer leurs prestations au succès de celles-ci, même si la perception d'un acompte est d'usage.

Les agences « Neptune noir et or » ont une approche plus classique et sollicitent le règlement d'un acompte à la signature du contrat.

Sur l'activité « chasseurs de têtes », le versement d'acomptes est systématique.

6.2.3. L'activité portage salarial et mobilité professionnelle

Afin de renforcer son offre globale, Mare Nostrum a développé une offre de portage salarial et de mobilité professionnelle.

Ce pôle a permis de dégager 2% du chiffre d'affaires consolidé semestriel (1.678K€ au 30 juin 2018, pris en compte sur une période de 2 mois), suite au rachat d'une société de **portage salarial** en avril 2018 : Altros Services.



Ce rachat a permis au Groupe de se doter d'une expertise « portage ». A cette occasion, Mare Nostrum a acquis 70% du capital social d'Altros Services qui comptait alors 2 filiales (Altros et Altros Ingénierie) et employait 7 salariés. Ce sous-groupe Altros (ci-après « Altros ») compte, à la date du Document de base, 9 salariés. De nouveaux bureaux commerciaux vont ouvrir dans les prochaines semaines. Altros avait dégagé, au 31 décembre 2017, 8,4M€ de chiffre d'affaires et 224K€ de résultat net.

Altros compte plus de 140 consultants portés sur toute la France et à l'international et 800 clients actifs (grands comptes, PME, collectivités, administrations, ministères, entreprises internationales et étrangères).

Désormais constitué de 4 sociétés de portage salarial (les 2 filiales présentes lors du rachat - Altros et Altros Ingénierie - et 2 nouvelles filiales - Altros Management et Altros IT - créées en décembre 2018), Altros se présente comme une entreprise à taille humaine avec un fort esprit de service, visant un niveau élevé de satisfaction de ses consultants, avec un engagement dans le respect des individualités et la mise en réseau.

Afin de faciliter le développement de l'activité de ses consultants, Altros propose :

- un accompagnement sur mesure ;
- une formation professionnelle continue (formation à la démarche commerciale...) ;
- une mise en réseau ;
- une assistance à la recherche de missions.

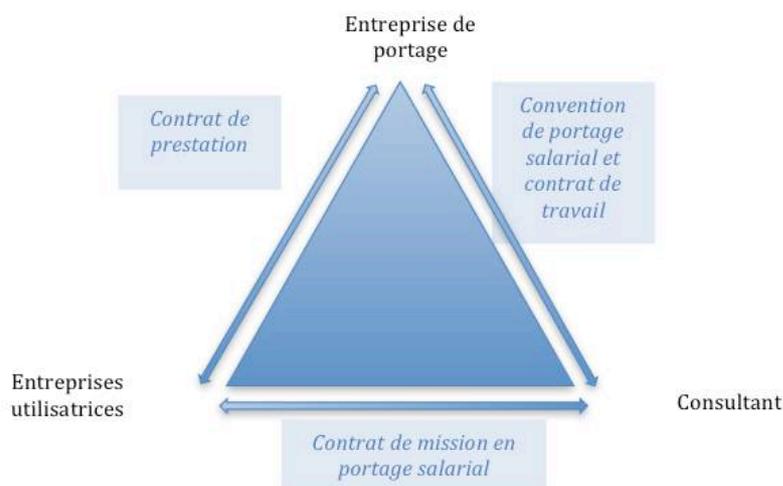
Parmi ses 9 permanents, Altros compte 5 chargés d'affaires qui sont les interlocuteurs privilégiés des consultants salariés en portage salarial.

Présent en région Rhône-Alpes à Grenoble et à Lyon et en Ile-de-France à Paris, Altros intervient dans tout type d'activités : communication, IT, infographie, banque assurance, développement web, marketing, management, formation, ressources humaines, métiers techniques de l'industrie, maintenance, BET industriel, environnement, ingénierie bâtiment, maîtrise d'œuvre...

Le portage salarial consiste à avoir une activité freelance tout en bénéficiant d'un statut de salarié.

Il ne peut concerner que des salariés d'un haut niveau de qualification ou d'expertise, exerçant en grande autonomie. Les conditions du recours au portage salarial sont désormais bien encadrées (cf. « § 6.4.3. Le marché du portage salarial » du Document de base).

Comme dans le travail temporaire (et à l'inverse du recrutement), le portage salarial instaure une relation tripartite entre le consultant, l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice :



Voici, plus concrètement, le déroulé du portage salarial: le consultant démarché une entreprise cliente avec laquelle il négocie une prestation. Le consultant se rapproche de l'entreprise de portage salarial avec laquelle il signe un contrat de travail. L'entreprise de portage salarial signe un contrat de prestation avec l'entreprise cliente apportée par le consultant et rémunère le consultant au titre de son contrat de travail. Le consultant rend compte de son activité à l'entreprise de portage.

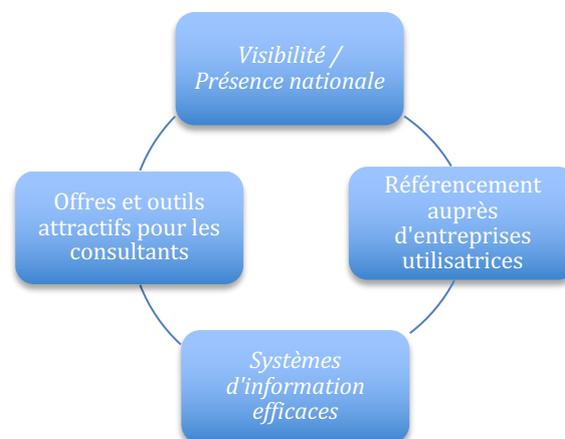
Dès lors que le consultant a trouvé une mission et que les relations contractuelles sont mises en place, l'entreprise de portage salarial prend en charge l'ensemble de l'administratif (à savoir les formalités juridiques, comptables et fiscales dont, notamment: la facturation des entreprises utilisatrices, le recouvrement de ces factures, les déclarations et le paiement des cotisations sociales, retraite et pôle emploi) et le consultant accomplit sa mission au sein de l'entreprise utilisatrice.

Le portage salarial présente plusieurs avantages :

- Pour les consultants :
 - exercer son activité professionnelle en toute autonomie sans créer de structure juridique (donc sans engagement dans la durée) ;
 - bénéficier d'un statut salarial avec ses avantages (couverture sociale, assurance chômage) sans engagement dans la durée (contrairement à la création d'une structure propre) et dans un cadre souple ;
 - être déchargés de la gestion administrative liée à leur activité.
- Pour les entreprises utilisatrices : la flexibilité et la sécurité de faire intervenir des compétences de haut niveau sous la forme de prestation de services, sans la contrainte de l'embauche.

Le marché du portage salarial est jeune et présente d'excellentes perspectives de croissance (cf. « § 6.4.3. Le marché du portage salarial » du Document de base). Surtout, ce secteur du portage salarial ouvre de nouvelles perspectives d'évolution pour le marché du travail actuel tout en assurant la sécurité et la stabilité pour l'ensemble des personnes qui ont choisi d'opter pour ce nouveau statut ou pour ceux qui l'envisagent.

Le Groupe doit, pour développer les activités d'Altros, travailler sur différents axes :



Pour déployer l'offre de portage salarial d'Altros, Mare Nostrum va s'appuyer sur son réseau d'agences et son référencement auprès de ses clients.

S'agissant de la gestion financière de l'activité « portage salarial », Altros prélève des frais de gestion qui consistent en un pourcentage du chiffre d'affaires facturé auprès de l'entreprise utilisatrice.

Depuis avril 2015, il est devenu obligatoire de disposer d'une garantie financière pour exercer une activité de portage salarial. Son montant est égal à 10% de la masse salariale de l'année précédente avec un minimum de 79 K€ (lequel correspond à 2 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale). Cette garantie financière a été mise en place en partenariat avec Axa, dès 2013, au sein d'Altros (pour un montant de 347 K€ au 31 octobre 2018) et Altros Ingénierie (pour un montant de 79 K€ au 31 octobre 2018).

A coté de cette activité de portage salarial, le Groupe a développé, sous l'enseigne Go mobilité, un service d'accompagnement à la **mobilité professionnelle** des salariés – solutions de mobilités globales ou à la carte – en fonction des besoins et demandes identifiés.

Go **mobilité**

Ce pôle permet au Groupe d'adopter un profil différenciant par rapport aux autres acteurs du secteur puisqu'il lui permet d'offrir des solutions clés en main. Ainsi, le recrutement, pour un client, d'un candidat sur un poste peut s'accompagner d'une offre de formation et d'un accompagnement à la mobilité (recherche de logement pour le candidat...).

Les clients peuvent alors intégralement s'appuyer sur les services de Mare Nostrum.

6.2.4. L'activité formation

Les activités formation du Groupe ont représenté 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018 : chiffre d'affaires de 1.447K€ dégagé au cours de l'exercice 2017 (sur une période de 12 mois) et 812K€ au cours du 1^{er} semestre 2018.



Platinum CQFT

Organisme spécialisé dans les formations réglementaires et obligatoires. Création en 2006.

ContactDpro

Accompagnement de sportifs de haut niveau en reconversion. Organisation de journées de cohésion. Création en 2009.

Focs Consult

Cabinet de conseil en hygiène et sécurité au travail. Création en 2006.

Platinum CQFT est la principale structure de formation du Groupe. Platinum CQFT compte 3 formateurs permanents et fait régulièrement appel à des formateurs free lance. Platinum couvre les formations réglementaires, sécuritaires et obligatoires donc propose une politique tarifaire adaptée à ce large marché.

Contact D Pro est plus spécialisée en coaching, formations en langues, RH et communication.

Focs Consult propose des formations sur mesure, à forte valeur ajoutée. Ce cabinet a une approche conseil et accompagnement. Il est spécialisé dans 3 pôles de compétences que sont la Santé Sécurité au Travail, la Qualité et l'Environnement, et l'Hygiène pour tous types d'entreprises.



Le Groupe utilise les dispositifs existants mis à la disposition par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) de ses secteurs d'activités (le FAF.TT et les AGEFOS).

Mare Nostrum est par ailleurs engagée dans une démarche active de certifications. Ainsi, le Groupe a obtenu, de la part de SGS ICS-QUALICERT :



En 2006 : la certification de qualification TESTEUR CACES® pour Platinium CQFT (Suivant le référentiel pour l'attribution de la certification de qualification TESTEUR CACES®).

En 2017 : la certification Organisme de formation pour Platinium CQFT : Certification de Services conformément au référentiel « Les engagements Qualité des Organismes de Formation professionnelle - RE/QOF/02 ».



Par ailleurs, le Groupe a effectué les démarches en vue d'obtenir :

- la certification Sécurité et Santé au travail MASE (attendue pour mai 2019) ; et,
- la certification ISO 9001 d'un Système de Management Intégré QSSE MARE NOSTRUM (prévue pour juillet 2019).

6.2.5. Les services supports

Le Groupe a développé et supervise un certain nombre de services et outils supports essentiels aux activités et au développement de son réseau d'agences :

- La **communication** : Valorisation de l'image et des marques portées par le Groupe, développement de la communication multicanaux.
- Les **technologies de l'information** : Relations avec les prestataires, digitalisation de l'offre... La quasi-totalité des enseignes de travail temporaire sont désormais liées à une plateforme de dématérialisation. Cette plateforme permet de gérer électroniquement des données et documents métier (contrats, factures, brochures...).
- Le Groupe fait également appel à une plateforme dénommée **Iris** qui facilite la collecte, le tri et la présélection des curriculum vitae.
- Les **achats**.
- Les **services généraux** : Assurances, baux, informatique, transport...
- **Légal et veille** : Droit des sociétés, droits de propriété intellectuelle (marques), droit immobilier...
- **Comptabilité** des entités du Groupe.
- **Trésorerie** : gestion de la trésorerie, communication bancaire, relances clients...
- **Contrôle de gestion**.
- **Qualité**.

Près de 20% des effectifs du Groupe étaient affectés aux activités support en 2017.

Ces services supports favorisent le déploiement du Groupe en allégeant notablement les fonctions assumées par les filiales. Mare Nostrum peut ainsi garantir un service de proximité dans des conditions dans lesquelles des majors du travail temporaire ne peuvent pas intervenir.

6.3. LA STRATEGIE DU GROUPE MARE NOSTRUM

Depuis la création de la Société Mare Nostrum, en 2004, le Groupe a toujours financé son développement sans opération de renforcement de fonds propres.

Le Groupe souhaite désormais accélérer sa croissance organique, diversifier son offre et se déployer géographiquement.

A cette fin, la stratégie du Groupe intègre plusieurs axes :

- **Elargir l'expertise en Travail Temporaire du Groupe à de nouveaux secteurs**, avec un focus sur les offres à forte spécialisation et la recherche d'experts métiers en Logistique/transport, l'Industrie et la Santé. L'objectif est de favoriser les marchés porteurs et peu cycliques, les marges et la récurrence du chiffre d'affaires.
- **Renforcer le sourcing à l'international du Groupe**, et plus généralement augmenter sa base d'interimaires. A cette fin de nouvelles implantations sont envisagées en Europe sur des pays cibles comme l'Espagne et la Suisse.
- **Etoffer le mix métiers du Groupe** en travaillant sur le développement des offres recrutement, formation et portage salarial/mobilité professionnelle afin de renforcer leur poids dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe et réduire ainsi la prépondérance du travail temporaire dans le chiffre d'affaires consolidé.
- **Renforcer le Cross selling** afin de développer et valoriser la base actuelle composée d'environ 8 500 clients actifs. Pour ce faire, le Groupe souhaite développer des solutions « clés en main »/offres packagées mais aussi doubler le nombre de clients multimarques. En effet, moins de 10% des clients actuels consomment au moins 2 marques du Groupe. Son objectif est de proposer au moins 2 « marques » du Groupe par client
- **Déployer les Job Stores « Terra Nostra »** Ces Job stores consistent en des implantations locales de proximité qui regroupent l'ensemble de l'offre Mare Nostrum. Au sein de chaque Job store, le client soumet l'ensemble de ses problématiques RH à un seul interlocuteur qui, grâce à une approche globale et multimarques, est en mesure de proposer aux clients un panel de solutions parfaitement adaptées à ses besoins.





L'ouverture, à Bourgoin Jallieu (38), du premier Job Store de Mare Nostrum est prévu pour décembre 2018. Mare Nostrum souhaite ouvrir 6 Job store courant 2019.

- **Etendre son maillage territorial**, avec un déploiement prioritaire sur de grandes métropoles et en région parisienne.
- **Saisir les opportunités de croissance externe ciblée**, toujours dans une logique de déploiement géographique, mais aussi afin de se spécialiser (recrutement/formation), d'acquérir de nouvelles parts de marché (Travail Temporaire), atteindre une taille critique (portage) et intégrer de nouvelles technologies.

6.4. LES PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS EVOLUE MARE NOSTRUM

Sauf indication contraire, les informations présentées dans le présent paragraphe sont issues de l'étude Xerfi « Le marché du travail temporaire » parue en mai 2018.

- **Marché de l'emploi et croissance économique :**

Le marché de l'emploi est intimement lié à la croissance économique. Ainsi, un niveau de croissance économique annuel compris entre 0,6% et 0,8% permet de créer des emplois intérimaires. Une fois que la croissance économique atteint environ 1,5%, les entreprises créent des emplois durables.

Source : *Pris'emploi « Baromètre mai 2018 ».*

Or, en 2017, la croissance économique de la France atteint 1,9% (son plus haut niveau depuis 2011). Xerfi prévoit une forte croissance de l'activité des entreprises de travail temporaire en 2018 (la Dares a d'ores et déjà enregistré une progression de 9,9% entre février 2017 et février 2018) et anticipe une croissance de 10% de leur chiffre d'affaires au cours de 2018. Cf. § « 6.4.1.2. Le marché français du travail temporaire » du Document de base.

Pour rappel, le marché intérimaire avait progressé de 8,8% en 2017 (Source : Dares Indicateurs mars 2018⁷).

- **Les secteurs des marchés de l'emploi :**

Les fonctions RH sont, dans un souci de rentabilité et de flexibilité, de plus en plus fréquemment externalisées des entreprises.

Le marché des activités liées à l'emploi recouvre 3 secteurs dont les frontières deviennent toutefois de plus en plus floues :

- ⇒ Le recrutement (/placement de main d'œuvre) ;
- ⇒ Le travail temporaire ;
- ⇒ Les ressources humaines.

Recrutement / Placement de main d'œuvre	Travail temporaire	Mise à disposition de ressources humaines
CA 2015 : 887,8M€ 1.270 entreprises	CA 2015 : 25.496,3M€ 3.031 entreprises	CA 2015 : 3.035,1€ 5.218 entreprises
L'agence liste les postes vacants et oriente ou place les candidats à l'emploi. Les personnes orientées ou placées ne sont pas des salariés des agences de placement.	L'agence fournit des travailleurs pour des périodes limitées. Elle est l'employeur officiel du personnel pour les questions salariales, fiscales et de ressources humaines, mais n'est pas responsable de la direction et de la supervision des salariés.	L'agence fournit des travailleurs pour une période longue. Elle est l'employeur officiel du personnel pour les questions salariales, fiscales et de ressources humaines, mais n'est pas responsable de la direction et de la supervision des salariés.

Si les agences d'intérim concentrent l'essentiel du chiffre d'affaires et des effectifs des activités liées à l'emploi, les marchés de l'intérim et du recrutement sont tous deux très dynamiques et présentent un fort potentiel.

La force des entreprises de ce secteur est de pouvoir répondre à la fois aux attentes des grandes entreprises comme des PME locales, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi qu'ils soient ouvriers, employés ou cadres.

⁷ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-011v2.pdf>

Ce sont les marchés du travail temporaire, du recrutement et du portage salarial qui vont retenir notre attention. Puis, un point sera fait sur le marché de la formation, lequel est désormais stratégique pour le développement des agences de travail temporaire.

6.4.1. Le marché du travail temporaire

Le travail temporaire est traditionnellement utilisé comme variable d'ajustement afin de répondre à des pics d'activité, des absences, des variations de commandes. Utilisé comme un outil conjoncturel, le travail temporaire est désormais parfaitement intégré aux stratégies RH des entreprises.

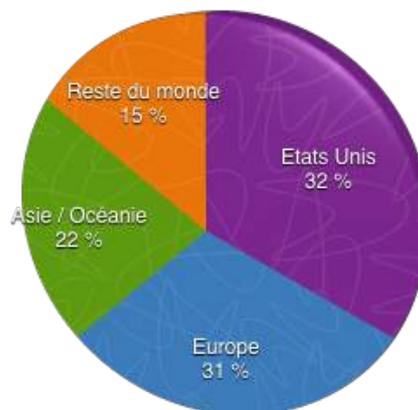
La recherche de compétitivité et de réactivité amène effectivement les entreprises à rechercher toujours plus de flexibilité et à limiter leurs engagements sur le long terme. La souplesse du travail temporaire conjuguée aux efforts consentis par les entreprises de travail temporaire (ci-après « ETT ») - notamment en matière de formation des intérimaires... - ont donc permis au travail temporaire de s'imposer comme un véritable outil de gestion des ressources humaines.

Du côté des intérimaires, le travail temporaire est un vecteur important d'accès à l'emploi.

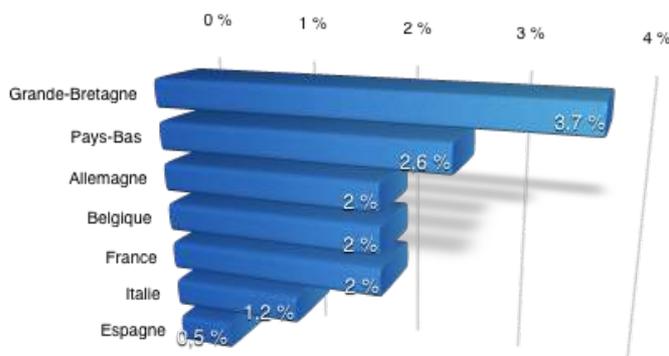
6.4.1.1. Le marché mondial et le marché européen du travail temporaire

L'Europe et les Etats-Unis concentrent les 2/3 du marché mondial du travail temporaire qui atteint 370 Md€ en 2016. Leur poids a toutefois tendance à diminuer avec, notamment, la croissance du marché asiatique.

Répartition du marché mondial du travail temporaire en 2016



Part du travail temporaire dans la population active dans les pays européens en 2016



Bénéficiant d'un cadre législatif libéral, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas comptent une part importante du travail temporaire dans leur population active. Malgré un cadre législatif restrictif, la France compte 2% d'intérimaires dans sa population active, taux relativement proche de la moyenne européenne.

De nombreux acteurs du secteur multiplient les ouvertures d'agence à l'étranger afin de pénétrer des marchés à fort potentiel et de diversifier leurs activités.

6.4.1.2. Le marché français du travail temporaire

Avec un volume d'activité de 18,9 Md€ (source : Prism'emploi⁸) et 596.300 intérimaires en 2017, le marché français est le 3^{ème} marché européen.

En 2016 et en France, le travail temporaire a contribué à 40% des 200.000 postes créés dans le secteur marchands (Source : Insee) et a progressé de 8,8% en 2017. Cette tendance s'amplifie sur 2017/2018 puisque la Dares a d'ores et déjà enregistré une progression de 9,9% entre février 2017 et février 2018).

Quelques informations clés caractérisent le marché français du travail temporaire :

▪ le dynamisme de l'activité :

Intimement lié à la conjoncture économique, le travail temporaire est un indicateur de l'emploi qui anticipe de 6/12 mois les tendances générales constatées sur le marché du travail dans la mesure où les entreprises font fréquemment appel à des intérimaires avant de recruter des salariés de manière plus durable. Or, l'emploi intérimaire connaît une croissance depuis début 2015 et cette dynamique est confirmée en 2017 et 2018. Les ETT enregistreront, en 2018, une forte croissance de leur volume d'activité sur le marché français. L'emploi intérimaire en équivalent temps plein a augmenté de 9,9% entre février 2017 et février 2018 (Source : Dares). Sur l'année 2018, la croissance attendue en volume atteint 8,5% et la progression de chiffre d'affaires est estimée à 10% (Sources : Xerfi / Dares).

Cette progression de chiffre d'affaires résultera de la progression conjuguée des besoins en intérimaires, du nombre d'agences ouvertes et du prix des services facturés.

▪ le maillage territorial :

Le réseau d'agences physiques s'avère primordial pour acquérir des parts de marché et ce, malgré la digitalisation croissante de la profession.

8.152 agences de travail temporaire ont été recensées en France en 2016 soit 12,3% de plus qu'en 2015 et deux fois plus qu'en 2008 (Source : Prism'emploi).

Les principaux bassins d'emploi - Ile de France et Auvergne Rhône Alpes en tête - accueillent très logiquement le plus grand nombre d'agences de travail temporaire : 28,5% des agences françaises sont ainsi implantées en Ile de France et Auvergne Rhône Alpes.

Cette progression et cette répartition géographique des agences de travail temporaire répondent à une logique de proximité des entreprises et des intérimaires.



En novembre 2018, Prism'emploi a publié son baromètre qui identifie les régions les plus dynamiques sur 10 mois entre les mois de janvier et octobre 2018 :

Auvergne-Rhône-Alpes progresse de 6%, les Pays de la Loire de 5,4%, PACA de 4,4% et l'Ile de France de 1,7%.

⁸ Association des professionnels du secteur de l'intérim.

▪ **un marché fortement concentré:**

L'importance du maillage territorial amène les acteurs du secteur à absorber des concurrents afin de pénétrer de nouveaux territoires.

Certains chiffres illustrent parfaitement cette forte concentration (chiffres 2016) :

- les 5 principaux acteurs du secteur concentraient 63,7% du chiffre d'affaires⁹ : The Adecco Group, Manpower, Randstad, Groupe CRIT et Proman.
- Le top 6 des Groupes d'intérim intègre également Synergie et couvre 71,6% de l'activité travail temporaire en France en 2016.
- les 50 premières entreprises du secteur réalisaient 92,6% du chiffre d'affaires.

Or, sur cette même période, 1.500 entreprises de travail temporaires avaient été référencées.

Ces leaders aspirent à proposer une offre globale pouvant répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs clients (BTP, industrie, tertiaire...) sur tout le territoire. Ils développent une stratégie « prix » et cherchent à faire du volume.

▪ **l'accélération de la digitalisation de la profession:**

Les acteurs historiques du travail temporaire doivent aujourd'hui faire face à l'essor d'opérateurs de l'intérim digital (des « pure players » comme : Bruce et Qapa) et ont donc mis l'accent sur leur transition numérique. Adecco Group, Manpower et Randstad proposent désormais des solutions entièrement digitales qui permettent la mise en relation d'intérimaires et d'entreprises sans passer par une agence physique. Certains acteurs du travail temporaire choisissent même de développer des partenariats avec des pure players (par exemple Randstad et Cornerjob).

▪ **le recours croissant au CDI-I:**

Le CDI-Intérimaire (CDI-I) constitue une innovation sociale majeure.

Mis en place en 2014, ce nouveau contrat permet aux agences de travail temporaire d'embaucher en CDI des personnes qui seront ensuite envoyées en missions d'intérim chez des clients. Or, 22.210 personnes travaillaient en CDI-Intérimaire fin décembre 2017 soit presque 2 fois plus qu'en 2016 (Source : Dares).

Selon Prism'emploi, ce dispositif profite aux moins expérimentés et aux moins qualifiés puisque la part des jeunes de moins de 25 ans est supérieure parmi les CDI-I que sur l'ensemble des intérimaires (33,9% contre 24,3% - chiffres 2016). Les ouvriers non qualifiés représentent plus de 50% des CDI-I signés contre 36,6% des intérimaires dans leur ensemble (chiffres 2016).

Concrètement, le travailleur signe un contrat de travail avec l'agence d'intérim qui précise principalement sa rémunération minimale garantie, son temps de travail, le type de missions qu'il pourra effectuer (3 métiers différents maximum) et le périmètre géographique où il pourra être affecté.

L'agence envoie ensuite son salarié en missions d'intérim chez ses clients. Le salarié est rémunéré au tarif classique des intérimaires. Il pourra aussi connaître des périodes "d'intermission" pendant lesquelles il ne travaillera pas (faute de missions) mais sera rémunéré par l'agence (au moins au SMIC, avec une majoration de 15% pour les agents de maîtrise et de 25% pour les cadres).

Outil de lutte contre la précarité, le CDI-I permet au salarié de bénéficier de congés payés (cumulés même pendant les périodes d'intermission) et de formations ainsi que d'un salaire minimum garanti mensuellement et donc facilite l'accès à un logement et aux prêts immobiliers.

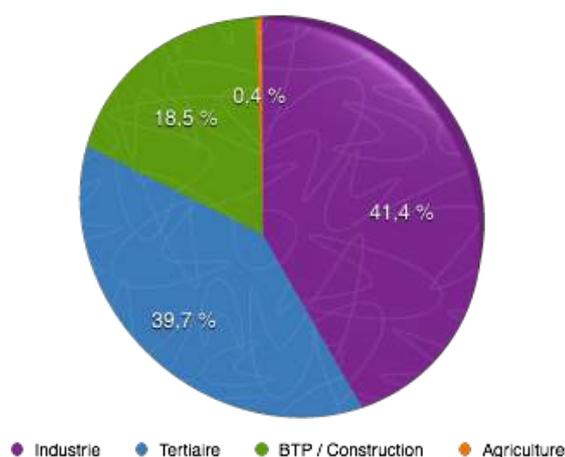
En contrepartie, le salarié ne bénéficie plus de prime de précarité, est tenu d'accepter les missions proposées (dès lors qu'elles entrent dans le champ du contrat de travail) et doit se tenir à la disposition de l'agence puisqu'il doit pouvoir rejoindre une nouvelle affectation en une demi-journée.

⁹ Calcul effectué sur la base d'un panel de 2.419 sociétés représentatives du secteur (Source Xerfi France « Le marché du travail temporaire » Mai 2018).

6.4.1.3 Les clients des agences de travail temporaire en France

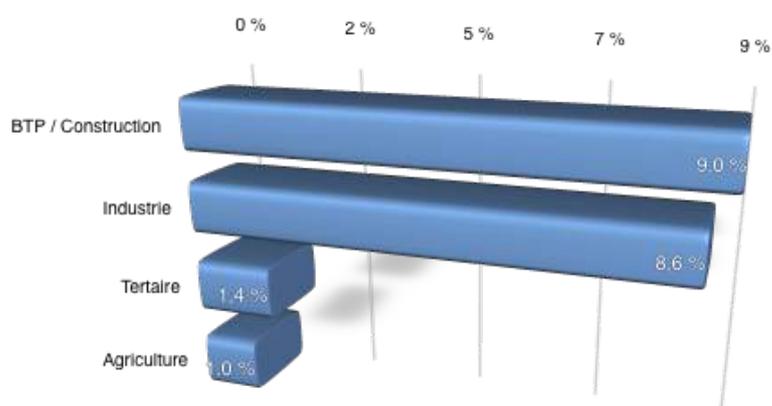
Les clients des agences de travail temporaire sont des entreprises de tailles variées et désormais principalement issues de l'industrie et du tertiaire :

Répartition des effectifs intérimaires en 2017 (en % et en équivalent temps plein)



Historiquement, l'industrie domine le placement d'intérimaires. Le travail temporaire représente d'ailleurs près de 9% des effectifs salariés dans l'industrie et le BTP.

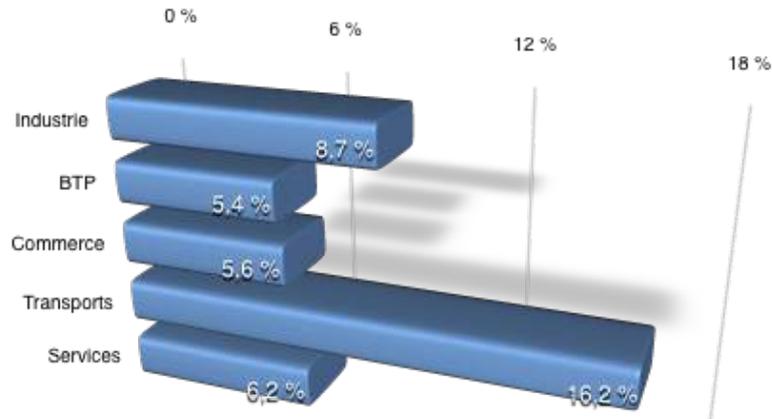
Taux de recours au travail temporaire par secteur en 2017



Toutefois, l'industrie perd progressivement du terrain par rapport au tertiaire.

Si tous les secteurs ont contribué à la croissance de l'emploi intérimaire en 2017, le secteur des transports et de la logistique se démarque et enregistre un taux de croissance à 2 chiffres (+16,2%).

Croissance du travail temporaire par secteur d'activité en 2017



Source : Prism'emploi

6.4.1.4 Profil des intérimaires et des missions

Comme évoqué ci-avant, le travail temporaire a contribué à 40% des 200.000 postes créés en 2016 dans le secteur marchands (Source : Insee).

Autrefois considéré comme un emploi précaire et subalterne, le travail temporaire voit son image revalorisée et est un vecteur important d'accès et d'intégration au travail. Ainsi, et parmi les jeunes de 18 à 29 ans :

- 72% estiment que le travail temporaire facilite l'accès au premier emploi,
- 81% qu'il permet d'acquérir de nouvelles compétences,
- 80% qu'il leur a contribué à pérenniser ou évoluer dans leur emploi actuel, et,
- 74% qu'il leur a permis de changer de métier (Source : Enquête Prism'emploi / Opinion Way de décembre 2017).

L'investissement des ETT dans les formations et la mise en place du CDI-I ont, de concert, contribué à modifier sensiblement l'image du travail temporaire.

L'évolution du cadre législatif et règlementaire français a progressivement permis aux intérimaires de disposer d'un véritable statut social. Le CDI-I, mis en place en 2014 et dont bénéficient désormais plus de 22.000 personnes, en est une illustration récente (Cf. « § 6.4.1.2. Le marché français du travail temporaire » et « § 6.5 Le cadre règlementaire et législatif » du Document de base).

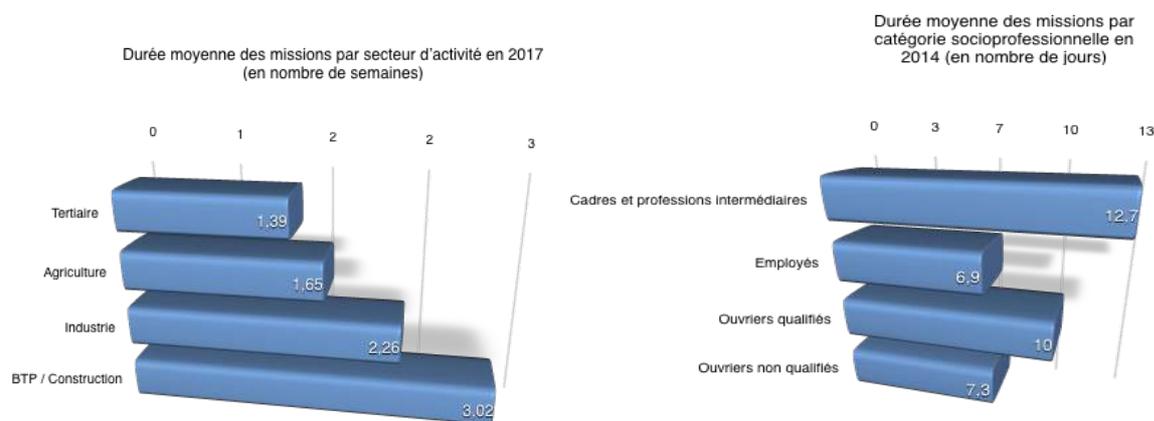
En quelques chiffres :

17 millions de missions d'intérim ont été confiées à des intérimaires en 2016 (source : Prism'emploi).

Le nombre d'intérimaires a atteint plus de 720.000 équivalents temps plein au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

22.210 personnes travaillaient en CDI-Intérimaire fin décembre 2017 soit presque 2 fois plus qu'en 2016 (Source : Dares).

La durée moyenne des missions a été mesurée à 1,89 semaine en 2017 et varie selon les secteurs d'activité et les catégories sociales professionnelles des intérimaires.



6.4.2. Le marché du recrutement

Dégageant 176,5M€ de chiffre d'affaires en 2016, le recrutement a connu une progression de 16,5% par rapport à 2015. C'est donc un marché très porteur.

67.000 recrutements ont été comptabilisés en 2016 et 46% des entreprises clientes sont des PME (moins de 50 salariés).

Source: Rapport économique et social du PRISME 2016

Cette tendance se confirme puisqu'en 2017, le marché du recrutement a progressé de 11,3% (source : syndicat professionnel Syntec).

Le marché est particulièrement atomisé.

A côté des cabinets d'envergure internationale qui sont devenus multispécialistes et sont en pleine révolution digitale (multiplication des partenariats et des rachats de cabinets), la France compte de nombreux petits cabinets indépendants dont bon nombre sont des structures unipersonnelles.

Voici les principales tendances du marché du recrutement :

- ⇒ La spécialisation ou multispécialisation des cabinets : Cette dernière décennie, les cabinets se sont spécialisés dans un objectif stratégique de rassurer leurs clients. Sur cette même période le marché du recrutement a vu émerger de nombreux professionnels du digital qui travaillent sur des profils spécialisés en informatique et digital.
- ⇒ Le cabinet de recrutement devient un partenaire de la « marque employeur » de l'entreprise : le recruteur doit rendre l'entreprise attractive pour attirer les profils prisés. La demande des entreprises est redevenue plus importante que le volume de candidats disponibles (Source : Etude de rémunérations 2018 – Robert Half). Le recrutement de profils qualifiés devient plus compliqué et les délais de recrutement s'allongent.
- ⇒ Automatiser la phase de pré-recrutement pour les missions à faible valeur ajoutée permet de concentrer le savoir-faire humain sur les missions à forte valeur ajoutées.
- ⇒ Les outils numériques sont devenus quasi-indispensables pour les recruteurs : c'est le cas de LinkedIn, sur lequel bon nombre de recruteurs s'appuient pour mener à bien leurs missions.

6.4.3. Le marché du portage salarial

Source : <https://www.syndicatportagesalarial.fr/FEPS/chiffres-cles-portage-salarial>

Le marché du portage salarial est jeune et en forte croissance, notamment en France.

Symbole des mutations de la société, de l'émergence de nouvelles organisations du travail et de nouveaux métiers, le portage salarial représentait à peine 0,5% de l'emploi et 0,1% du PIB en France en 2015. Il présente désormais d'excellentes perspectives.

Très largement développé en Europe avec 7 millions de salariés, le portage concerne près de 70.000 salariés en France.

Le portage salarial pourrait permettre la création de près de 600.000 emplois en France à horizon 2025.

Depuis son émergence au début des années 2000, le marché du portage a beaucoup évolué.

Initialement, les consultants portés souhaitaient pouvoir s'appuyer sur un prestataire pour gérer leur back-office d'administration des ventes et de gestion de leurs rémunération et frais. Depuis, les consultants aspirent également à bénéficier d'un accompagnement pour contractualiser leurs affaires avec leurs clients, les aider à se former pour développer leur efficacité commerciale et les mettre en réseau pour ouvrir leurs opportunités professionnelles.

Dans ce contexte, les acteurs du portage salarial doivent :

- bénéficier d'une bonne visibilité ;
- être bien référencés auprès d'entreprises utilisatrices ;
- s'appuyer sur des systèmes d'information efficaces et modernes ;
- proposer des outils attractifs aux consultants portés : mise en réseau et accès aux marchés correspondants à leurs compétences, outils de gestion en ligne, accès à la certification professionnelles pour les consultants formateurs...

La signature et la mise en place, en 2017, d'une convention collective nationale propre au portage salarial et la promulgation, le 2 avril 2015, d'une ordonnance qui encadre le dispositif de portage salarial ont élargi et sécurisé le recours au portage salarial et par là-même rassuré les entreprises utilisatrices.

Ce dispositif permet à une personne, qui accomplit des prestations auprès d'entreprises clientes qu'elle recherche elle-même, de conclure un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial :

⇒ ***L'ordonnance de 2015 définit le portage salarial et ses conditions.***

Le portage salarial est réservé aux salariés d'un haut niveau de qualification ou d'expertise, exerçant en grande autonomie.

Le texte fixe également les garanties pour la personne portée, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente, ainsi que les obligations de l'entreprise de portage. Il prévoit que l'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou à un contrat à durée indéterminée, et garantit la rémunération du salarié porté pour la réalisation de sa prestation chez le client.

⇒ ***La convention collective de 2017:***

- permet un élargissement des conditions de recours au portage salarial qui est désormais accessible à toutes personnes justifiant d'un BAC+2 ou justifiant de 3 années d'expériences et dont la rémunération minimale est de 2.000€ nets par mois équivalent temps plein ;
- rend possible le travail à temps partiel sans minimum d'heures ;
- apporte une clarification en fonction des métiers et encadre les rémunérations. Les salariés sont répartis en trois catégories :
 - . Les salariés portés juniors : moins de 3 ans d'ancienneté dans l'activité de portage salarial (technicien, agent de maîtrise ou assimilé ou cadre. Rémunération mensuelle au moins égale à 70% du plafond de la sécurité sociale (2.288€ bruts au 15 mars 2017) ;
 - . Les salariés portés seniors : au moins 3 ans d'ancienneté dans l'activité de portage salarial et cadre. Rémunération mensuelle au moins égale à 75% du plafond de la sécurité sociale (2.452€ bruts au 15 mars 2017) ;
 - . Les salariés portés au forfait jour : cadre. Rémunération mensuelle au moins égale à 85% du plafond de la sécurité sociale (2.778,65€ bruts au 15 mars 2017).

La Société Mare Nostrum estime qu'en 2018, le marché du portage salarial devrait connaître une progression d'environ 10% ou 15%.

6.4.4. La formation

Source: Rapport économique et social du PRISME 2016.

La formation est devenue un axe stratégique de développement des agences de travail temporaire. Soucieuses de répondre à de sérieuses difficultés de recrutements sur certains bassins d'activités et certains emplois, les ETT d'ailleurs ont considérablement investi dans la formation au cours de ces dernières années afin de pouvoir disposer de profils susceptibles de répondre aux besoins des entreprises : le taux de cotisation « formations » a été passé de 2,15% à 2,65% dans le secteur alors que dans les autres secteurs il a été réduit à 1% en 2016. Ainsi, en 2016, les ETT ont mis en œuvre 250.000 actions de formations opérationnelles.

Des dispositifs de portabilité des droits à la formation et à l'accompagnement existent depuis la fin des années 2000 ce qui constitue un véritable mécanisme de sécurisation professionnelle. Ainsi, les intérimaires cumulent des droits à la formation et à l'accompagnement quelle que soit l'agence de travail temporaire pour laquelle ils interviennent.

En renforçant l'employabilité des hommes, les agences de travail temporaire contribuent positivement au développement du marché du travail.

6.4.5. Les acteurs du secteur et concurrents de Mare Nostrum

Fortement concentré, le marché du travail temporaire compte des acteurs majeurs qui concentrent 63,7% de l'activité de travail temporaire en 2016 : The Adecco Group, Manpower, Randstad, Groupe CRIT et Proman.

Les 3 principaux intervenants sur le marché français sont étrangers : The Adecco group (Suisse), Manpower Groupe (Etats-Unis) et Randstad (Pays-Bas). Ils sont suivis de plusieurs groupes français d'envergure (Groupe CRIT, Proman, Synergie...).

Tous ces acteurs leaders du marché français :

- ⇒ se positionnent sur l'ensemble des métiers liés aux ressources humaines : Travail temporaire, recrutement, formation, externalisation de département RH, prévention des risques...
- ⇒ s'adressent à l'ensemble des secteurs clients, même si certains se sont spécialisés sur certains métiers et/ou segments (comme le Groupe CRIT et Recruit sur le nucléaire) afin de bénéficier d'un profil différenciant.

Les 10 principaux acteurs leaders du travail temporaire en France sont:

Acteurs	Pays d'origine	Chiffre d'affaires travail temporaire France	Chiffre d'affaires consolidé
The Adecco Group	Suisse	5.350 M€ (2017)	23.660 M€ (2016)
Manpower Group	Etats-Unis	4.850 M€ (2017)	18.626 M€ (2017)
Randstad	Pays-Bas	3.334 M€ (2017)	23.273 M€ (2017)
Groupe CRIT	France	1.411 M€ * (2016)	2.418 M€ (2017)
Proman	France	1.223 M€ * (2016)	1.673 M€ (2017)
Synergie	France	1.151 M€ (2017)	2.322 M€ (2017)
Adequat	France	900 M€ ** (2017)	900 M€ (2017)
Groupe Recruit	Japon	658 M€ (2017)	15.487 M€ (2017)
Actual	France	475 M€ (2016)	475 M€ (2016)
Groupe Leader	France	430 M€ ** (2017)	430 M€ (2017)

* Données non consolidées

** Dont international

Mare Nostrum identifie Proman, Adequat et Actual comme étant ses **principaux concurrents sur l'activité travail temporaire** pour les raisons suivantes : une proximité territoriale, des agences spécialisées et/ou le poids du BTP dans leurs activités.

Malgré une lisibilité nationale réduite en raison de sa stratégie multimarque et d'implantations majoritairement situées dans la partie sud de la France, le Groupe Mare Nostrum présente plusieurs **éléments différenciants et atouts**: importance de la proximité, offre globale en ingénierie RH, souci de la qualité des prestations, présence dans des bassins d'emploi délaissés par les majors, approche multimarques, faible coût de fonctionnement des agences.

Ces acteurs leaders interviennent également tous sur le marché du recrutement étant précisé que 3 cabinets de recrutement sont plus particulièrement spécialisés sur ce marché : Hays, PageGroup et Robert Half.

6.5. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

En France, l'activité de travail temporaire évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Remarque : s'agissant du marché du portage, un certain nombre d'informations relatives à la réglementation sont apportées dans le § « 6.4.3. Le marché du portage salarial » du Document de base.

6.5.1. Les principes réglementaires de l'activité des ETT

La réglementation applicable aux entreprises de travail temporaire relève du code du travail (titre 5 du livre 2) et est dominée par 2 grands principes :

- ⇒ **Le placement temporaire** : l'activité doit consister en une mise à disposition temporaire de salariés.
- ⇒ **L'exclusivité** : l'exercice d'une activité de travail temporaire ne peut être cumulé avec d'autres activités à l'exception, depuis la loi Borloo de 2005, d'activités de placement privé (recrutements en CDD/CDI) et de portage de salariés.

6.5.2. L'encadrement du recours au travail temporaire

Le travail temporaire est une activité réglementée.

Les grands principes sont :

- ⇒ Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un **contrat de mission** (agence de travail temporaire – intérimaire) et un contrat de **mise à disposition** (agence de travail temporaire – entreprise utilisatrice).
- ⇒ Le contrat de mission doit préciser les caractéristiques de la mission (motif, durée, caractéristiques du poste, qualification, lieu de travail, risques...).
- ⇒ L'**employeur** de l'intérimaire est l'agence de travail temporaire. L'agence de travail temporaire verse son salaire à l'intérimaire et doit respecter l'ensemble des obligations sociales inhérentes à ce statut.
- ⇒ Le salaire de l'intérimaire est calé sur celui que percevrait, après période d'essai, un salarié de même qualification pour un poste identique augmenté d'une **indemnité de fin de mission** (IFM) égale à 10% de la rémunération brute due pendant la durée du contrat et une **indemnité de congés payés** égale à 10% de la rémunération totale (dont l'IFM).
- ⇒ Un **décalage de carence** doit être respecté entre 2 contrats d'intérim conclu pour un poste de travail identique.

6.5.3. Les obligations constitutives et le contrôle des ETT

La création d'une ETT implique, outre la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle, une déclaration préalable d'activité et la constitution d'une garantie financière.

- ⇒ **Déclaration préalable d'activité**

Une déclaration préalable d'activité doit être effectuée auprès de l'autorité administrative avant l'ouverture d'une ETT, l'ouverture d'une agence, le déplacement du siège de l'ETT mais aussi la cessation d'activité.

- ⇒ **Constitution d'une garantie financière (également appelée « caution interim »)**

Le financement de l'activité d'une ETT est soumis à une contrainte majeure qui réside dans le fait que les salariés intérimaires sont payés à la quinzaine ou au mois tandis que l'agence d'intérim est généralement payée à 30/45 jours après la date d'émission de la facture.

Dans ce contexte, l'apport d'une garantie financière est indispensable à la création et l'exploitation d'une activité de travail temporaire (Loi du 2 janvier 1979 et décret d'application du 28 décembre 1979).

L'obligation de détenir une garantie financière est destinée à assurer, en cas de défaillance des ETT, le paiement des salariés intérimaires et des charges sociales dues aux URSSAF ainsi qu'aux autres institutions sociales.

L'ETT est considérée comme défaillante lorsqu'elle n'a pas payé les salaires ou cotisations sociales dans un délai de 15 jours suivant la réception d'une mise en demeure émanant soit des salariés, soit de l'URSSAF ou des autres institutions sociales ou bien lorsqu'elle a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Le garant est alors subrogé à due concurrence dans les droits des salariés, des URSSAF ou des institutions sociales contre les ETT.

En cas de défaillance de l'agence d'intérim et d'insuffisance de la caution, l'entreprise utilisatrice est substituée à l'entreprise de travail temporaire pour le paiement des sommes restant dues pour la durée de la mission accomplie dans son entreprise.

L'attribution de la garantie aux ETT s'accompagne de prise de contre-garanties, lesquelles peuvent être :

- Caution personnelle du dirigeant ou des associés ;
- Caution d'un Holding financier ;
- Mise en place d'une réserve URSSAF au sein de la société d'affacturage ;
- Nantissement de la réserve URSSAF au profit du garant financier ;
- Nantissement du fonds de garantie de l'organisme d'affacturage ;
- Hypothèque de biens immobiliers ;
- Dépôt d'un montant CASH dans un compte du garant financier ;
- Nantissement de SICAV au profit du garant financier.

Le montant de la garantie est calculé en fonction du pourcentage de chiffre d'affaires hors taxe annuel de l'ETT et ne peut être inférieur :

- à 8% de ce chiffre d'affaires ; et,
- à un montant fixé par décret (le décret N°2017-1732 du 21 décembre 2017 a fixé le montant minimum de cette garantie à 125.201€ pour l'année 2018, contre 123.594€ au titre de 2017).

Le montant de la garantie est donc revu sur une base annuelle en fonction de l'évolution des activités de l'ETT.

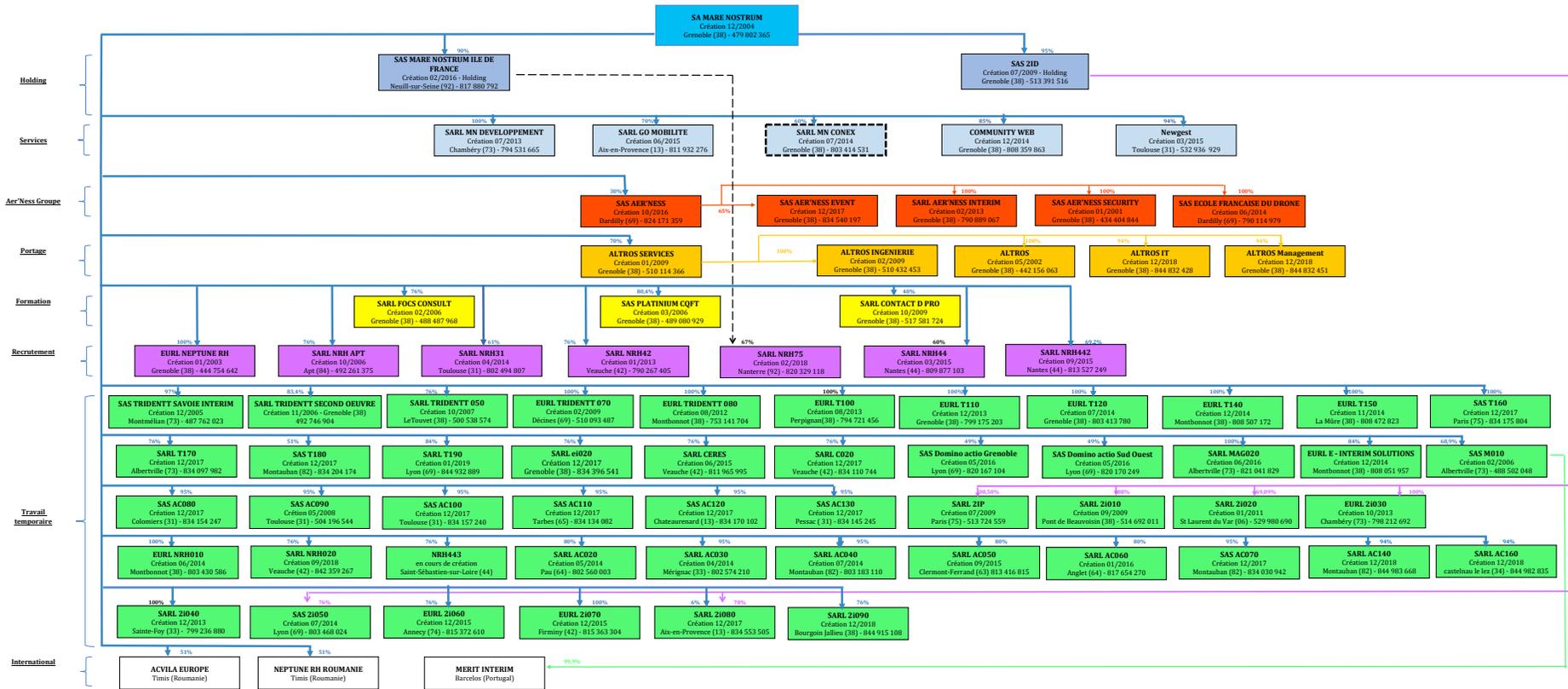
Pour chaque ETT, un versement initial en fonds de garantie est donc effectué au bénéfice de l'organisme de garantie. Le montant versé est ajusté chaque année en fonction du chiffre d'affaires constaté au titre de l'exercice précédent. Ce versement est également complété d'une prise de participation. Au sein du Groupe Mare Nostrum, ils sont comptabilisés en immobilisations financières.

Le coût de cette garantie oscille entre 0,3% et 2% du montant de la garantie délivrée.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date de l'enregistrement du Document de base, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Cet organigramme présente l'organisation juridique du Groupe telle qu'elle existera à la date de l'enregistrement du Document de base, donc après la prise en compte :

- de la transformation en société Anonyme de la Société Mare Nostrum (exploitée sous forme de SAS jusqu'à cette transformation) ; et,
- de la dissolution sans liquidation de la société ATLAN MED, filiale à 100%, entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société ATLAN MED à la Société ;
- des apports à la Société de participations détenues par la société Al et Co Développement dans les sociétés AC020, AC030, AC040, AC050, AC060, AC070, AC080, AC090, AC100, AC110, AC120, AC130, et T180 ; et
- des apports à la Société de participations détenues dans la société 2ID par les sociétés Financières Sain Vial, Vignemont Tous Travaux et Al et Co Développement.

Ces restructurations juridiques ont été décidées dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth afin de simplifier l'organigramme du Groupe Mare Nostrum.

7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

A la date du Document de base, la Société détient 81 filiales et sous-filiales.

Les pourcentages exprimés ci-dessous s'entendent en capital et en droits de vote.

Il est à noter que :

- les sociétés dont la dénomination est suivie d'un astérisque ont vu la part de détention de Mare Nostrum être renforcée du fait du transfert universel de patrimoine opéré en décembre 2018 entre Mare Nostrum et Atlan Med (société détenue à 100% par Mare Nostrum jusqu'en décembre 2018) ;
- certains pourcentages exprimés, et notamment ceux correspondant aux lignes mentionnées en gras et en italique, s'entendent post travaux de réorganisation initiés en vue du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth (Cf. § « 7.1. Organigramme juridique » du Document de base.

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Sous-holding	Mare Nostrum IDF	Paris	SAS	90,0%	90,0%	90,0%	Exclusif
	2ID	Grenoble	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
Services	MN Développement	Chambery	SARL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	GO Mobilité	Aix en Provence	SARL	70,0%	70,0%	70,0%	Exclusif
	MN Conex	Grenoble	SARL	60,0%	60,0%	60,0%	Exclusif
	Community Web*	Grenoble	SARL	85,0%	85,0%	85,0%	Influence notable
	Newgest	Toulouse	SARL	94,0%	94,0%	94,0%	Exclusif
Aer'ness Groupe	Aer'ness	Dardilly	SAS	30,0%	30,0%	30,0%	Influence notable
	Aer'ness Event	Grenoble	SAS	65,0%	0,0%	19,5%	Influence notable
	Aer'ness Interim (ex tridentt 090)	Grenoble	SARL	30,0%	0,0%	30,0%	Influence notable
	Aer'ness security	Grenoble	SAS	30,0%	0,0%	19,5%	Influence notable
	Aer'ness training (ex Ecole française du drone)	Dardilly	SASU	30,0%	0,0%	30,0%	Influence notable

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Portage	Altros services	Grenoble	SAS	70,0%	70,0%	70,0%	Exclusif
	Altros Ingénierie	Eybens	SARL	100,0%	0,0%	70,0%	Exclusif
	Altros	Grenoble	SARL	100,0%	0,0%	70,0%	Exclusif
	Altros IT	Grenoble	SARL	94,0%	0,0%	65,8%	Exclusif
	Altros Management	Grenoble	SARL	94,0%	0,0%	65,8%	Exclusif
Formation	FOCS Consult	Grenoble	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	<i>Platinum CQFT*</i>	<i>Grenoble</i>	<i>SAS</i>	<i>80,4%</i>	<i>80,4%</i>	<i>80,4%</i>	<i>Exclusif</i>
	Contact D Pro (CDP)	Grenoble	SARL	40,0%	40,0%	40,0%	Influence notable
Recrutement	Neptune RH	Grenoble	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	NRH APT	Apt	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	NRH 31*	Colomiers	SARL	61,0%	61,0%	61,0%	Exclusif
	NRH42	Veauche	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	NRH 44*	Vertou	SARL	60,0%	60,0%	60,0%	Exclusif
	NRH 75	Neuilly sur seine	SARL	67,0%	0,0%	60,3%	Exclusif
	NRH 442	Vertou	SARL	69,2%	69,2%	69,2%	Exclusif

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Travail temporaire	Tridentt savoie interim (TSI)	Montmelian	SAS	97,0%	97,0%	97,0%	Exclusif
	Tridentt second œuvre	Grenoble	SARL	83,4%	83,4%	83,4%	Exclusif
	Tridentt 050	Le touvet	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	Tridentt 070	Decines	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	Tridentt 080	Montbonnot	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T100	Perpignan	SARL	100,0%	0,0%	100,0%	Exclusif
	T110	Grenoble	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T120	Grenoble	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T140	Montbonnot	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T150	La mure	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T160	Paris	SAS	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	T170	Alberville	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	T180	Toulouse	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	T190	Jonage	SARL	94,00%	94,00%	94,00%	Exclusif

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Travail temporaire	Ei020	Grenoble	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	Ceres	Veauche	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	C020	Veauche	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	Domino actio sud ouest	Lyon	SAS	49,0%	0,0%	49,0%	Influence notable
	Domino actio Grenoble	Lyon	SAS	49,0%	49,0%	49,0%	Influence notable
	MAG020	Alberville	SARL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	M010 (ex Magellan Développement international - MDI)	Alberville	SAS	68,9%	68,9%	68,9%	Exclusif
	AC020	Pau	SARL	80,0%	80,0%	80,0%	Exclusif
	AC030	Mérignac	SARL	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC040	Montauban	SARL	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC050	Clermont Ferrant	SARL	80,0%	80,0%	80,0%	Exclusif
	AC060	Anglet	SARL	80,0%	80,0%	80,0%	Exclusif
	AC070	Montauban	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Travail temporaire	AC080	Colomiers	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC090 (ex tridentt 060)	Toulouse	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC100	Toulouse	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC110	Tarbes	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC120	Chateaubernard	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC130	Pessac	SAS	94,9%	94,9%	94,9%	Exclusif
	AC140	Montauban	SARL	94,0%	94,0%	94,0%	Exclusif
	AC160	Castelnau le nez	SARL	94,0%	94,0%	94,0%	Exclusif
	E-interim solutions	Montbonnot	SARL	84,0%	84,0%	84,0%	Exclusif
	2ip	Paris	SARL	98,5%	0,0%	93,5%	Exclusif
	2i010	Le pont de beauvoisin	SARL	88,0%	0,0%	83,5%	Exclusif
	2i020	Saint Laurent du Var	SARL	69,1%	0,0%	65,6%	Exclusif
	2i030	Chambery	EURL	100,0%	0,0%	94,9%	Exclusif
	2i040	Sainte Foi la grande	SARL	100,0%	0,0%	100,0%	Exclusif

	Dénomination sociale	Localisation	Forme sociale	%ge de contrôle du Groupe (contrôle direct et indirect)	%ge de contrôle direct par la Société Mare Nostrum	%ge d'intérêts de la société Mare Nostrum au 30/06/2018	Type de contrôle de la société Mare Nostrum
Travail temporaire	2i050	Lyon	SARL	76,0%	0,0%	72,1%	Exclusif
	2i060	Annecy	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	2i070	Firminy	EURL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	2i080	Aix en Provence	EURL	76,0%	6,0%	42,5%	Exclusif
	2i090	Bourgouin Jallieu	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	NRH010 (ex-T130)	Grenoble	SARL	100,0%	100,0%	100,0%	Exclusif
	NRH020	Veauche	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
	NRH 443 (en cours de création)	Saint sébatsien sur loire	SARL	76,0%	76,0%	76,0%	Exclusif
International	ACVILA Europe (Roumanie)	Dumbravita (Roumanie)	SRL	51,0%	51,0%	51,0%	Exclusif
	Neptune RH Roumanie	Timis (Roumanie)	SRL	51,0%	51,0%	51,0%	Exclusif
	Merit Interim (Portugal)	Barcelos (Portugal)	SA	99,9%	0,0%	68,8%	Filiale de M010

Deux implantations étrangères, situées en Pologne et au Portugal, sont exploitées sous forme d'établissements secondaires de la société NRH 42.

7.3. PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

Les principaux flux intra-groupe concernent :

Flux	Montants au 31 décembre 2017 (12 mois) en K€
Flux liés aux licences d'exploitations de marques (Cf. § « 11.1 Marques »).	2 929
Flux liés aux prestations relevant de services supports: frais de gestion (liés à la centrale d'achat), flux liés aux contrats d'assurance souscrits par Mare Nostrum (assurances de chiffre d'affaires, RC professionnelle, bureaux, flotte de véhicules), honoraires liés aux services support (comptabilité/paie, services informatique...).	1 967
Flux relatifs à l'activité commerciale (activité de sous-traitance entre des sociétés du Groupe, dans un cadre commercial) : recrutements, mobilité professionnelle, apports d'affaires, location-gérance, transferts de charge de personnel, formations.	2 236
Flux liés à une activité d'achat/vente de marchandises (la Société Mare Nostrum ayant une fonction de centrale d'achat pour les sociétés du Groupe), locations (bureaux et véhicules), et refacturations internes.	857

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES

Le Groupe Mare Nostrum n'est propriétaire d'aucun bien immobilier à la date du Document de base.

Le périmètre juridique du Groupe incluait, jusqu'au 1^{er} semestre 2018, plusieurs SCI et une SCA qui n'ont pas été consolidées et qui ont été cédées ou dissoutes (certaines de ces opérations juridiques sont en cours de finalisation) :

- SCI : MN Immobilier, Parlezmoidimmo, Terracyan, GDS21, MUC2, TER1, Av Europe, Av Portugal.
- SCA : AL2M.

Désormais, les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont des matériels de bureau et informatique, du mobilier de bureau et des agencements divers.

La Société Mare Nostrum loue des locaux à Grenoble (où est établi son siège social) et à Jonage (entre Lyon et l'aéroport de St Exupéry).

La SCI Constantine est propriétaire de ces locaux. Cette SCI, au capital social de 1.000€, sise Parc d'affaires du Crécy 1 rue Claude Chappe à Saint Didier au Mont d'Or (69370) et immatriculée sous le numéro 831 319 959 au RCS de Lyon, compte dans son actionnariat (directement ou par l'intermédiaire de holdings personnelles), trois dirigeants et mandataires sociaux de Mare Nostrum :

- La Financière Sain Vial, Holding de M. Nicolas Cuynat, Président Directeur Général de Mare Nostrum, à hauteur de 40% ;
- Vignemont Tous Travaux, holding de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué de Mare Nostrum à hauteur de 5% ;
- Frank Hueber, Directeur Général Délégué de Mare Nostrum à hauteur de 5%.

➤ **Siège social de Mare Nostrum :**

A la date du Document de base, Mare Nostrum loue les locaux accueillant son siège social au 9 avenue de Constantine à Grenoble (38100).

Un bail commercial a été signé entre la SCI Constantine et Mare Nostrum est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2027. Il porte sur l'ensemble du bâtiment situé 9 avenue de Constantine à Grenoble (38100) soit 2.000m² de bureaux dont une partie est sous-louée.

Le loyer annuel payé par Mare Nostrum est de 214.000€ hors charges et hors taxes (loyer fixé au regard d'une évaluation immobilière réalisée le 3 décembre 2018).

Cf. « § 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts ».

➤ **Autres biens immobiliers loués par la société Mare Nostrum :**

A la date du Document de base, Mare Nostrum loue un bâtiment ZAC de Gaulnes 22 avenue Lionel Terray Jonage (69330). Il s'agit d'un plateau de bureaux de 594m² et 65m² de parties communes.

Un bail a été conclu le 1^{er} juillet 2018 entre la SCI Constantine et Mare Nostrum.

Le loyer annuel est de 117.735€ HT et hors charges.

Le loyer a été fixé compte tenu de la valeur locative du plateau nu fournie par BNP Paribas Real Estate (135€/m²) auquel a été ajouté les flux liés au coût des aménagements réalisés et pris en charge par la SCI Constantine (la SCI a, à cette fin, contracté un emprunt de 500K€ remboursable sur 7 années).

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats et de la situation financière du Groupe Mare Nostrum.

Le lecteur est invité à lire le présent chapitre au regard de l'ensemble du Document de base. Il est en particulier invité à prendre connaissance du descriptif de l'activité de la Société exposé au chapitre 6 « Aperçu des activités » du Document de base. De la même façon, le lecteur est invité à prendre connaissance des jeux de comptes consolidés, dont les annexes font, pour chaque exercice/période, partie intégrante, et qui sont présentés au paragraphe « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du Document de base.

9.1 PRESENTATION GENERALE

Le Groupe présente des comptes consolidés établis en normes françaises.

Jusqu'en 2016, la Société Mare Nostrum clôturait son exercice comptable au 30 novembre.

Aux termes d'une décision d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2017, la date de clôture d'exercice social de Mare Nostrum a été portée au 31 décembre. L'exercice 2017 s'est donc déroulé sur une période de 13 mois courant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Afin de permettre une bonne compréhension de la situation financière du Groupe, Mare Nostrum présente des comptes consolidés établis en normes françaises et relatifs aux périodes suivantes :

- au 31 décembre 2017 sur 13 mois : 1^{er} décembre 2016 – 31 décembre 2017
- au 31 décembre 2017 sur 12 mois : 1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017
- au 30 novembre 2016 sur 12 mois : 1^{er} décembre 2015 – 30 novembre 2016
- au 30 juin 2018 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2018 – 30 juin 2018
- au 30 juin 2017 sur 7 mois : 1^{er} décembre 2016 – 30 juin 2017
- au 30 juin 2017 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2017 – 30 juin 2017

Egalement et afin de présenter « un découpage de période », des comptes consolidés ont été établis sur une période de 1 mois au titre du mois de décembre 2016.

L'ensemble de ces informations financières est présenté sous la forme de 2 jeux de comptes consolidés uniques, à savoir :

- un jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016 ; et
- un jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017.

Les informations présentées dans ce paragraphe sont extraites des comptes consolidés audités ou qui ont fait l'objet d'un examen limité.

Informations financières présentées dans le Document de base		Durée	Contrôle des commissaires aux Comptes	
			Audit	Revue limitée
Jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016	Exercice clos au 31 décembre 2017	13 mois	Oui	Non
	Période du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	12 mois		
	Exercice clos au 30 novembre 2016	12 mois		
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016	1 mois		
Jeu de comptes consolidés unique semestriels 2018 et 2017	Période du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018	6 mois	Non	Oui
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017	7 mois		
	Période du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017	6 mois		
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016	1 mois		

9.2 COMMENTAIRES SUR LE JEU DE COMPTES CONSOLIDES UNIQUE 2017 ET 2016

Le jeu de comptes consolidés unique du Groupe Mare Nostrum a été établi en normes françaises et présente les comptes:

- de l'exercice clos au 31 décembre 2017 sur 13 mois : 1^{er} décembre 2016 – 31 décembre 2017 ;
- de la période close au 31 décembre 2017 sur 12 mois : 1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017 ;
- de la période close au 31 décembre 2016 sur 1 mois : 1^{er} décembre 2016 – 31 décembre 2016 ;
- de l'exercice clos au 30 novembre 2016 sur 12 mois : 1^{er} décembre 2015 – 30 novembre 2016.

Les tableaux ci-après :

- reprennent des données financières extraites du jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016 ; et,
- mentionnent des évolutions calculées sur la base de données financières issues de comptes consolidés établis sur une même période de 12 mois (comptes consolidés au 31 décembre 2017 et au 30 novembre 2016).

9.2.1 Commentaires sur les comptes de résultat consolidés 2017 et 2016

9.2.1.1 Chiffre d'affaires consolidé

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		
Vente de marchandises	301	-	NS
Production vendue services	108 877	88 160	23%
Produits des activités annexes	250	491	-49%
Chiffre d'affaires net	109 428	88 651	23%

La progression du chiffre d'affaires entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 (+23% en passant de 88.160K€ au 30 novembre 2016 à 108.877K€ au 31 décembre 2017) s'explique principalement par un accroissement de l'activité des sociétés du Groupe et notamment au niveau du pôle travail temporaire. Cette croissance du chiffre d'affaires est organique mais également la conséquence de l'intégration, en année pleine, de plusieurs filiales créées fin 2016 et qui ont connu un bel essor en 2017.

La vente de marchandises constatée au 31 décembre 2017 (301K€) correspond à :

- l'activité centrale d'achat de Mare Nostrum envers les sociétés non consolidées du Groupe ;
- des refacturations, par Mare Nostrum à Aequor, de travaux réalisés dans les locaux de la rue Constantine à Grenoble (Aequor étant, au 31 décembre 2017, le bailleur des locaux rue Constantine à Grenoble, dans lesquels Mare Nostrum a son siège social).

Au 30 novembre 2016, ces mêmes ventes ont été comptabilisées dans le poste « Produits des activités annexes ».

- Répartition du chiffre d'affaires consolidé par pôle d'activités:

En K€	31-déc-17		30-nov-16		Evolution
	12 mois		12 mois		
	Données consolidées				
	Montant	Quote-part du CA en %	Montant	Quote-part du CA en %	En %
Chiffre d'affaires net	109 428	100%	88 651	100%	23%
dont travail temporaire	104 432	95%	85 034	96%	23%
dont recrutement	2 059	2%	1 654	2%	24%
dont formation	1 447	1%	812	1%	78%
autres activités	1 489	2%	1 151	1%	29%

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2017 (104.432K€ soit 95% du chiffre d'affaires consolidé) comme au 30 novembre 2016 (85.034K€ soit 96% du chiffre d'affaires consolidé) et a connu une progression de 23% sur cette période.

Les activités recrutement, et formation oscillent entre 1% et 2% du chiffre d'affaires consolidé au 30 novembre 2016 et au 31 décembre 2017.

L'activité formation a connu une belle progression (+78%) entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 en particulier grâce aux formations délivrées aux intérimaires du Groupe et prises en charge par les organismes publics de formation.

L'activité recrutement a connu une progression similaire à celle de l'activité travail temporaire : +24% et entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017. Cette progression est en partie liée au chiffre d'affaires de l'agence parisienne créée en 2016 (NRH75) qui a fortement développé son activité en 2017.

- Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé :

En K€	31-déc-17		30-nov-16		Evolution
	12 mois		12 mois		
	Données consolidées				
					En %
Chiffre d'affaires net	109 428	88 651			23%
dont France	108 605	87 538			24%
dont Europe hors France	823	1 113			-26%

La progression de l'activité du Groupe entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 (+23%) a été exclusivement réalisée en France (+24%).

9.2.1.2 Résultat d'exploitation consolidé

En K€	31-déc-17		30-nov-16		Evolution
	12 mois		12 mois		
	Données consolidées				
					En %
Chiffre d'affaires net	109 428	88 651			23%
Autres produits d'exploitation	3 523	1 876			88%
Charges d'exploitation	108 552	89 070			22%
Résultat d'exploitation	4 398	1 457			202%

Le résultat d'exploitation a connu une forte progression entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 (+202%) grâce à une progression du chiffre d'affaires, à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation et à la progression des « Autres produits d'exploitation » (+88%).

Ce poste « autres produits d'exploitation » s'est accru en raison de la progression du poste « transferts de charges » laquelle est étroitement liée à la croissance de l'activité travail temporaire. (Cf. ci-dessous)

- Détail des autres produits d'exploitation

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Production stockée	79	0	-
Production immobilisée	0	0	-
Subventions d'exploitation	85	28	204%
Reprises amortissements et provisions	313	130	141%
Transferts de charges	2 990	1 705	75%
Autres produits	56	14	300%
Autres produits d'exploitation	3 523	1 876	88%

Les subventions d'exploitation, en progression de 204% (85K€ au 31 décembre 2017 contre 28K€ au 30 novembre 2016), correspondent aux aides à l'embauche perçues en 2017.

Comme évoqué auparavant, le poste « transferts de charges » a progressé de 75% en passant de 1.705K€ au 30 novembre 2016 à 2.990K€ au 31 décembre 2017. Sa progression est étroitement liée à celle de l'activité travail temporaire. Sont, en particulier, comptabilisés dans ce poste : des remboursements de frais formation (les coûts de formation des intérimaires et du personnel permanent sont pris en charge par les organismes de formation OPCA : AGEFOS, FAF TT et FPE TT), des indemnités liées à des remboursements de sinistre par les assurances (assurance-crédit, assurance véhicule...).

- Détail des charges d'exploitation

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Achats consommés	4 136	3 291	26%
Autres charges externes	20 977	16 126	30%
Impôts taxes	2 655	1 965	35%
Charges de personnel	79 192	66 565	19%
Dotations aux amortissements et aux provisions	729	848	-14%
Autres charges	863	275	214%
Charges d'exploitation	108 552	89 070	22%

Les progressions, entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017, des « achats consommés » (+26%), des « autres charges externes » (+30%), « impôts et taxes » (+35%) et des « charges de personnels » sont liées à l'accroissement de l'activité (étant rappelé que le chiffre d'affaires a progressé de 23% sur cette même période).

Il est rappelé qu'un intérimaire en mission est employé par la société d'intérim qui en supporte directement les charges.

- **Détail des autres charges externes**

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Sous-traitance	562	233	141%
Loyers	3 691	3 249	14%
Assurance	753	639	18%
Honoraires	1 133	812	40%
Communication et publicité	623	550	13%
Voyages et déplacements	12 498	9 509	31%
Services bancaires	495	365	36%
Autres achats et charges externes	1 221	769	59%
Autres charges externes	20 977	16 126	30%

L'accroissement du poste « loyers » (+14%) est intimement lié à celui de l'activité travail temporaire puisqu'il correspond à une augmentation de dépenses effectuées en vue de loger des salariés intérimaires (la location de logements des intérimaires est effectivement intégrée au poste « loyers » et non pas au poste « voyages et déplacements »).

Les « honoraires » augmentent de 40% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 en raison du recours à des prestataires experts pour des travaux d'optimisation dans le cadre de l'activité travail temporaire, le renforcement du recours à des conseils juridiques notamment dans le cadre de la rationalisation du groupe.

Les « voyages et déplacements » ont progressé de 31% en passant de 9.509K€ au 30 novembre 2016 à 12.498K€ au 31 décembre 2017 et recouvrent essentiellement des indemnités de grands déplacements versées aux salariés intérimaires (et notamment les salariés du BTP)-dont le lieu de travail est éloigné de leur lieu d'habitation. Le Groupe Mare Nostrum a la capacité d'employer des intérimaires experts, qu'il peut ainsi assigner à des missions éloignées de leur lieu d'habitation.

Ce poste « voyages et déplacements » compte pour près de 60% des « autres charges externes » au 31 décembre 2017 (versus 59% au 30 novembre 2016) et passe de 10,7% du chiffre d'affaires au 30 novembre 2016 à 11,5% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2017.

- **Détail des charges de personnel**

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Salaires et traitements	62 845	52 400	20%
Charges sociales (hors CICE)	20 318	17 012	19%
CICE	-3 971	-2 848	39%
Charges de personnel	79 192	66 565	19%

La progression des « charges de personnel » est corrélée à celle de l'activité du Groupe. L'augmentation du CICE reflète l'augmentation d'un point du taux de base entre 2016 et 2017.

	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Effectif permanent	162	132	23%
Intérimaires	2 267	1 449	56%
Effectifs	2 429	1 581	54%

Les effectifs mentionnés correspondent aux effectifs physiques c'est à dire le nombre de collaborateurs présents au 31 décembre 2017 et au 30 novembre 2016.

L'accroissement des effectifs intérimaires et permanents est corrélé à celui de l'activité du Groupe.

9.2.1.3 Résultat financier consolidé

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Produits de participations	35	105	-67%
Autres intérêts et produits assimilés	10	61	-84%
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	-
Produits financiers	45	165	-73%
Intérêts et charges assimilés	366	297	23%
Autres charges financières	178	2	NS
Dotations aux provisions	0	52	NS
Charges financières	544	351	55%
Résultat financier	(499)	(186)	168%

Les « intérêts et charges assimilés » correspondent aux intérêts liés aux organismes d'affacturage et aux agios bancaires. Ce poste s'est accru de 23% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017, en ligne avec l'accroissement de l'activité du Groupe.

Les « autres charges financières » sont principalement composées des pertes afférentes à des comptes courants détenus par la société M010 sur des sociétés (hors du Groupe) qui ont été liquidées.

9.2.1.4 Résultat exceptionnel consolidé

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	311	103	202%
Produits de cession d'immobilisations	292	62	371%
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	0	0	-
Reprise sur provisions et transferts de charges	222	3	NS
Produits exceptionnels	825	168	391%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147	51	188%
VNC des immobilisations cédées	330	114	189%
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0	NS
Dotations exceptionnelles aux provisions	75	41	83%
Charges exceptionnelles	552	206	168%
Résultat Exceptionnel	273	(38)	NS

Le résultat exceptionnel consolidé est passé de -38K€ au 30 novembre 2016 à 273K€ au 31 décembre 2017.

Les produits exceptionnels se sont accrus de 391% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017. Il convient de souligner en particulier :

- Les cessions d'actions (Tridentt 090, SCI Les Méridiens...) et d'immobilisations (véhicules...);
- Les reprises de provisions sur titres non consolidés.

Les charges exceptionnelles ont progressées de 168% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017. Les évolutions les plus sensibles sont :

- Les amendes et pénalités (37 k€), les litiges prud'homaux (28 k€), les charges sur exercice antérieur ;
- Les valeurs nettes comptable des actions et immobilisations cédées.

9.2.1.5 Charges d'impôts

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
impôts sur les sociétés	668	156	328%
Impôt différé	(1 065)	1	NS
Charges d'impôts	(397)	156	-354%

Le Groupe n'est pas en intégration fiscale. La progression du poste impôts sur les sociétés traduit l'amélioration de la performance financière des sociétés du Groupe.

Les sociétés fiscalement déficitaires du Groupe, le sont principalement au titre du CICE (crédit d'impôts venant réduire la base fiscale). Ayant connaissance du remplacement du CICE au 1^{er} janvier 2019 par une baisse des charges patronales d'assurance maladie, la Société a estimé raisonnable de considérer que ces sociétés allaient redevenir fiscalement imposables. Ainsi, la Société a décidé d'activer une partie des déficits reportables à hauteur de 1.065 K€.

9.2.1.6 Résultat net

En K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	12 mois	12 mois	
	Données consolidées		En %
Chiffre d'affaires net	109 428	88 651	23%
Résultat d'exploitation	4 398	1 457	202%
Résultat financier	(499)	(186)	168%
Résultat courant des entreprises intégrées	3 899	1 272	207%
Résultat exceptionnel	273	(38)	-818%
Impôts sur les résultats	397	(156)	-354%
Résultat net des entreprises intégrées	4 569	1 077	324%
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 757	1 197	297%
Intérêts minoritaires	766	518	48%
Résultat net part du Groupe	3 991	678	489%

Le résultat net de l'ensemble consolidé a triplé de 2016 à 2017.

Le résultat net part du Groupe a, quant à lui, quintuplé sous l'effet de la réduction des intérêts minoritaires de 43% à 16% entre 2016 et 2017. Cette réduction est la conséquence de l'augmentation de la part du Groupe dans des holdings intermédiaires.

9.2.2 Commentaires sur les bilans consolidés 2017 et 2016

Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'élève à 38.054K€ contre 28.721K€ au 30 novembre 2016.

9.2.2.1 Eléments d'actifs

- Actifs immobilisés

Montants nets en K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	Données consolidées		En %
Ecart d'acquisition	197	193	2%
Ecart d'acquisition	197	193	2%
Frais d'établissement	19	32	-41%
Frais de R&D	-	-	NS
Concessions brevets droits similaires	186	137	36%
Fonds de commerce	2	2	0%
Autres immobilisations incorporelles	17	55	-69%
Immobilisations incorporelles	225	227	-1%
Terrains	-	-	NS
Constructions	6	10	-40%
Installations techniques matériel outillage	35	35	0%
Autres immobilisations corporelles	511	330	55%
Immobilisations en cours	47	-	NS
Immobilisations corporelles	599	375	60%
Participations non consolidées	143	142	1%
Créances sur participations non consolidées	13	0	NS
Autres titres immobilisés	12	9	33%
Prêts	233	209	11%
Autres immobilisations financières	1 450	1 038	40%
Immobilisations financières	1 851	1 397	32%
Titres mis en équivalence	46	273	-83%
Actifs immobilisés	2 918	2 464	18%

Immobilisations corporelles :

Les « autres immobilisations corporelles » augmentent de 55% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 et recouvrent essentiellement l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour des agences et l'aménagement d'agences, mais aussi mise en place de serveurs informatiques.

Immobilisations financières :

Le poste « participations non consolidées » a progressé de 1% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017. Ces « participations non consolidées » consistent, au 31 décembre 2017, en 87K€ de titres de la Socamett en contre partie de la garantie financière accordée par la Socamett aux agences de travail temporaire du Groupe, ces dernières doivent acquérir des parts sociales de la Socamett) et 115K€ de titres de sociétés non consolidées (provisionnés à hauteur de 61K€).

Le poste « autres immobilisations financières » est principalement composé des fonds de garantie des organismes de cautions du travail temporaire et des organismes d'affacturage. Il s'est accru de 40% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017, notamment en raison de l'accroissement du recours aux organismes d'affacturage et donc des garanties octroyées à ces organismes d'affacturage.

Titres mis en équivalence:

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés mises en équivalence, à savoir, au 30 novembre 2016 : AC040, Contact D Pro, Domino Actio Grenoble et Domino Actio Sud Ouest.

L'évolution constatée au 31 décembre 2017 (-83% par rapport au 30 novembre 2016) est la conséquence du changement de méthode de consolidation pour la société AC040 (de mise en équivalence à intégration globale) et de la consolidation selon la méthode de mise en équivalence du sous-groupe AERNESS.

- Actifs circulants

Montants nets en K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	Données consolidées		En %
Stock et encours	79	-	NS
Clients et comptes rattachés	17 202	15 572	10%
Impôts différés actif	1 086	15	NS
Autres créances et régularisation	12 754	8 359	53%
Valeurs mobilières de placement	21	-	NS
Disponibilités	3 995	2 311	73%
Actif circulant	35 137	26 257	34%

Le poste autres créances et régularisation a progressé de 53% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017, notamment en raison de :

- la créance du CICE au titre de l'année 2017 ;
- les produits à recevoir liés aux remboursements dus par les organismes de formation.

L'activation des impôts différés actifs correspond à l'utilisation des déficits reportables à compter de l'exercice 2019, date à laquelle sera supprimé le CICE.

Le poste disponibilités est structurellement plus élevé au mois de décembre qu'au mois de novembre en raison de la saisonnalité de l'activité du Groupe. En effet, le mois de décembre correspond à une période d'encaissement des factures émises au titre des périodes de plus forte activité (septembre – octobre).

Montants nets en K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	Données consolidées		En %
Créances clients et comptes rattachés (valeur brute)	18 338	16 442	12%
Provisions	(1 136)	(870)	31%
Créances clients et comptes rattachés (Valeur nette)	17 202	15 572	10%

L'évolution des créances clients entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'explique principalement par :

- le changement de méthode de consolidation de AC040 (Mise en équivalence à Intégration Globale) ;
- les créances clients de AC040 ont été intégrés au 31 décembre 2017 pour un montant de 1.471 K€ (hors créances cédées à un organisme d'affacturage) ;
- la saisonnalité de l'activité, traditionnellement plus faible en décembre.

Les comptes clients liés au travail temporaire font l'objet d'une assurance-crédit.

9.2.2.2 Eléments de passifs

- Capitaux propres consolidés

Montants nets en K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	Données consolidées		En %
Capital social	451	451	-
Prime	-	-	-
Réserves consolidées	(364)	(548)	34%
Résultat	3 991	678	489%
Capitaux propres Groupe	4 077	581	602%
Intérêts minoritaires	2 168	959	126%
Capitaux propres	6 246	1 539	306%

Le poste « intérêts minoritaires » représentait 62% des capitaux propres au 30 novembre 2016 et ne représente plus que 35% des capitaux propres au 31 décembre 2017, sous l'effet du renforcement de la participation de la société dans une sous-holding (2iD).

- Autres passifs

Montants nets en K€	31-déc-17	30-nov-16	Evolution
	Données consolidées		En %
Provisions (pour risques et charges)	116	84	38%
Impôts différés passif	185	179	3%
Emprunts long terme	176	210	-16%
Comptes courants créditeurs	621	1 515	-59%
Autres emprunts et dettes financières	28	27	4%
Concours bancaires courants	7	227	-97%
Emprunts et dettes financières	832	1 979	-58%
Fournisseurs	5 110	3 682	39%
Avances et acomptes reçus sur commandes	646	374	73%
Personnel	4 419	5 103	-13%
Organismes sociaux	6 528	6 281	4%
Compte de TVA	10 586	7 298	45%
Etat Taxes et IS	2 797	1 884	48%
Dettes sur immo et comptes rattachés	30	30	0%
Autres dettes	555	279	99%
Produits constatés d'avance	4	9	-56%
Dettes d'exploitation	30 675	24 940	23%

Les emprunts long terme sont évoqués dans le « § 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement ».

S'agissant de l'évolution des emprunts et dettes financières (-58% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017): les concours bancaires sont moins élevés au 31 décembre 2017 par rapport au 30 novembre 2016 en raison du renforcement des disponibilités, lequel est lié à la saisonnalité de l'activité.

La poste « personnel » a régressé de 13% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017 en raison de la saisonnalité de l'activité puisque le nombre d'intérimaires en mission est moins important au mois de décembre qu'au moins de novembre. Toutefois, l'impact ne se reflète pas sur le poste organismes sociaux puisque le règlement des organismes sociaux est généralement effectué le mois suivant celui du paiement des salaires.

La progression du poste TVA est la somme de :

- la TVA exigible le mois suivant (sur les encaissements du dernier mois) ;
- la TVA sur créances non encore encaissées.

L'évolution de ce poste (+45%) reflète la croissance de l'activité et des dates d'arrêtés différentes (décembre versus novembre).

Le poste « Etat taxes et IS » a également fortement progressé (+48% entre le 30 novembre 2016 et le 31 décembre 2017) du fait de l'évolution du chiffre d'affaires mais également du nombre plus important de filiales qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés.

9.3 COMMENTAIRES SUR LE JEU DE COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS UNIQUE 2018 ET 2017

Le jeu de comptes consolidés semestriels unique du Groupe Mare Nostrum a été établi en normes françaises et présente les informations financières:

- de la période close au 30 juin 2018 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2018 - 30 juin 2018
- de la période close au 30 juin 2017 sur 7 mois : 1^{er} décembre 2016 - 30 juin 2017
- de la période close au 30 juin 2017 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2017 - 30 juin 2017
- de la période close au 31 décembre 2016 sur 1 mois : 1^{er} décembre 2016 - 31 décembre 2016

Les tableaux ci-après :

- reprennent des données financières extraites du jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017 ; et,
- mentionnent des évolutions calculées sur la base de données financières issues de comptes consolidés semestriels établis sur une même période de 6 mois (comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 et 30 juin 2017).

9.3.1 Commentaires sur les comptes de résultat semestriels consolidés 2018 et 2017

9.3.1.1 Chiffre d'affaires semestriel consolidé

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Vente de marchandises	209	79	165%
Production vendue services	68 258	50 012	36%
Produits des activités annexes	317	182	74%
Chiffre d'affaires net	68 784	50 273	37%

La progression de 37% du chiffre d'affaires entre le 30 Juin 2017 et le 30 Juin 2018 traduit :

- la progression de l'activité à périmètre constant (+20%) ;
- l'acquisition du groupe Altros en avril 2018, représentant 1,7M€ sur deux mois ;
- le passage au 1^{er} janvier 2018 en intégration globale de AC040 (qui était jusqu'alors mise en équivalence), comptant pour 6,7M€ sur le semestre.

- Répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activités:

En K€	30-juin-18		30-juin-17		Evolution
	6 mois		6 mois		
	Données consolidées				En %
	Montant	Quote-part du CA en %	Montant	Quote-part du CA en %	
Chiffre d'affaires net	68 784	100%	50 273	100%	37%
dont travail temporaire	64 442	94%	48 026	96%	34%
dont recrutement	1 060	2%	933	2%	14%
dont formation	812	1%	825	2%	-2%
dont portage / mobilité professionnelle	1 678	2%	-	0%	NS
autres activités	792	1%	489	1%	62%

La répartition par pôle d'activités intègre, dans les comptes du 30 juin 2018, une activité portage / mobilité professionnelle qui n'était pas exploitée avant l'acquisition, en avril 2018, du Groupe Altros (Altros Services est détenue à 70% au 30 juin 2018, et Altros et Altros Ingénierie sont détenues à 100% par Altros Services).

Cette activité compte d'ores et déjà pour 2% du chiffre d'affaires consolidé semestriel de Mare Nostrum au 30 juin 2018.

L'activité travail temporaire a connu une croissance de 34% du chiffre d'affaires dégagé entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 et compose à 94% le chiffre d'affaires consolidé semestriel de Mare Nostrum (contre 96% au 30 juin 2017).

Les activités recrutement et formation connaissent une progression respective de 14% et -2% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 et comptent respectivement pour 2% et 1% du chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2018 (contre toutes deux pour 2% au 30 juin 2017).

9.3.1.2 Résultat d'exploitation semestriel consolidé

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Chiffre d'affaires net	68 784	50 273	37%
Autres produits d'exploitation	1 955	1 277	53%
Charges d'exploitation	70 005	50 441	39%
Résultat d'exploitation	734	1 110	-34%

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires de 37% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, le résultat d'exploitation baisse sur le premier semestre en raison de :

- un léger tassement du taux de marge brute (lié notamment à la baisse du taux de CICE de 7% à 6%, et à un taux de marge brute plus faible dans les activités nouvellement intégrées AC040 et Altros) ;
- l'augmentation des dépenses opérationnelles du Groupe (services supports), pour lui permettre de faire face à sa croissance actuelle et à venir.

- Détail des autres produits d'exploitation :

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Production stockée	39	39	0%
Production immobilisée	0	0	-
Subventions d'exploitation	29	54	-46%
Reprises amortissements et provisions	-3	0	NS
Transferts de charges	1 877	1 183	59%
Autres produits	12	1	1100%
Autres produits d'exploitation	1 955	1 277	53%

Le poste « Transferts de charges » augmente de 59%. Cette progression est étroitement liée à celle de l'activité travail temporaire. Sont, en particulier, comptabilisés dans ce poste : des remboursements de frais formation, des indemnités liées à des remboursements de sinistre par les assurances (assurance-crédit, assurance véhicule...).

- **Détail des charges d'exploitation**

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Achats consommés	3 375	1 628	107%
Autres charges externes	13 517	9 915	36%
Impôts taxes	1 627	1 225	33%
Charges de personnel	51 278	37 056	38%
Dotations aux amortissements et aux provisions	153	332	-54%
Autres charges	55	285	-81%
Charges d'exploitation	70 005	50 441	39%

Les charges d'exploitation progressent de 39% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, en raison de la progression des charges de personnel (+38%) sur cette période en passant de 37.056K€ à 51.278K€) mais aussi des autres charges externes (+36%), les achats consommés (+107%) et les impôts et taxes (+33%).

Les achats consommés augmentent en raison de l'application de conventions de prestations signées avec Aequor, société dans laquelle étaient alors employés des cadres du Groupe (ce qui n'est plus le cas à la date du Document de base).

- **Détail des autres charges externes**

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Sous-traitance	748	241	210%
Loyers	2 364	1 803	31%
Assurance	522	362	44%
Honoraires	476	458	4%
Communication et publicité	447	284	57%
Voyages et déplacements	7 776	5 857	33%
Services bancaires	27	228	-88%
Autres achats et charges externes	1 157	682	70%
Autres charges externes	13 517	9 915	36%

Les « autres charges externes » progressent de 36% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018.

La croissance du poste « sous-traitance » (+210% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018) est la conséquence de l'entrée d'Altros dans le périmètre.

L'accroissement du poste « loyers » (+31%) est lié à celui de l'activité travail temporaire (+34% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018) puisqu'il correspond à une augmentation de dépenses effectuées en vue de loger des salariés intérimaires (étant rappelé que la location de logements des intérimaires est comptabilisée dans le poste « loyers » et non pas le poste « voyage et déplacement »).

Le poste « voyages et déplacements » explique une partie de cette progression puisqu'il s'est renforcé de 33% sur cette période en raison de déplacements plus importants d'intérimaires dans le cadre de chantiers couverts par le Groupe.

- **Détail des charges de personnel**

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Salaires et traitements	40 077	29 026	38%
Charges sociales (hors CICE)	13 348	10 041	33%
CICE	(2 153)	(2 011)	7%
Participation / Intéressement	6	0	-
Charges de personnel	51 278	37 056	38%

Les charges de personnel du Groupe comptent pour 73% des charges opérationnelles au 30 juin 2018, comme au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2017. Pour rappel, un intérimaire en mission est employé par la société d'intérim qui en supporte directement les charges.

Les charges de personnel progressent de 38% entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, en corrélation avec le développement des activités du Groupe et de l'augmentation des dépenses opérationnelles (voir ci-dessus).

9.3.1.3 Résultat financier semestriel consolidé

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Produits de participations	2	0	NS
Produits nets sur cession de VMP	2	0	NS
Autres intérêts et produits assimilés	5	2	150%
Produits financiers	9	2	350%
Intérêts et charges assimilés	177	142	25%
Autres charges financières	2	4	-50%
Charges financières	178	145	23%
Résultat financier	(169)	(144)	17%

Le résultat financier est négatif sur les 2 périodes semestrielles et s'établi à -169K€ au 30 juin 2018 (contre -144K€ au 30 juin 2017).

Les intérêts et charges assimilés correspondent aux intérêts liés aux organismes d'affacturation et aux agios bancaires.

9.3.1.4 Résultat exceptionnel semestriel consolidé

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15	0	NS
Produits de cession d'immobilisations	0	0	NS
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	0	0	NS
Reprise sur provisions et transferts de charges	0	54	NS
Produits exceptionnels	15	54	-72%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(6)	45	-113%
VNC des immobilisations cédées	-	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital	-	-	NS
Dotations exceptionnelles aux provisions	(6)	54	-111%
Charges exceptionnelles	-12	99	-112%
Résultat Exceptionnel	28	(45)	-162%

Peu significatif, le résultat exceptionnel atteint 28K€ au 30 juin 2018 (contre -45K€ au 30 juin 2017 en raison d'une charge liée à un litige prud'homal sur une filiale).

9.3.1.5 Résultat net

En K€	30-juin-18	30-juin-17	Evolution
	6 mois	6 mois	
	Données consolidées		En %
Chiffre d'affaires net	68 784	50 273	37%
Résultat d'exploitation	734	1 110	-34%
Résultat financier	(169)	(144)	17%
Résultat courant des entreprises intégrées	564	966	-42%
Résultat exceptionnel	28	(45)	-162%
Impôts sur les résultats	(217)	(181)	20%
Résultat net des entreprises intégrées	375	740	-49%
Résultat net de l'ensemble consolidé	476	897	-47%
Intérêts minoritaires	177	457	-61%
Résultat net part du Groupe	300	440	-32%

La baisse du résultat net part du groupe (-32%), plus faible que la réduction du résultat net de l'ensemble consolidé (-47%), s'explique par l'augmentation de la part du groupe dans les holdings intermédiaires.

9.3.2 Commentaires sur les bilans semestriels consolidés 2018 et 2017

Au 30 juin 2018, le total du bilan s'élève à 52.169K€ contre 38.054K€ au 31 décembre 2017.

9.3.2.1 Eléments d'actifs

- Actifs immobilisés

Montants nets en K€	30-juin-18	31-déc-17	Evolution
	Données consolidées		En %
Ecart d'acquisition	377	197	91%
Ecart d'acquisition	377	197	91%
Frais d'établissement	14	19	-26%
Frais de R&D	-	-	NS
Concessions brevets droits similaires	200	186	8%
Fonds de commerce	2	2	0%
Autres immobilisations incorporelles	9	17	-47%
Immobilisations incorporelles	225	225	0%
Terrains	-	-	NS
Constructions	5	6	-17%
Installations techniques matériel outillage	31	35	-11%
Autres immobilisations corporelles	555	511	9%
Immobilisations en cours	47	47	NS
Immobilisations corporelles	637	599	6%
Participations	182	143	27%
Créances sur participations	13	13	NS
Autres titres immobilisés	8	12	-33%
Prêts	231	233	-1%
Autres immobilisations financières	1 631	1 450	12%
Immobilisations financières	2 065	1 851	12%
Titres mis en équivalence	166	46	261%
Actifs immobilisés	3 470	2 918	19%

La progression de 91% des écarts d'acquisition entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 est liée à l'acquisition d'Altros.

Immobilisations financières :

La participation du Groupe dans les organismes de caution de l'activité travail temporaire augmente en raison de la croissance de l'activité et de l'intégration globale d'AC040.

Titres mis en équivalence:

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés mises en équivalence, à savoir, au 30 novembre 2016 : Aer'ness, Contact D Pro, Domino Actio Grenoble et Domino Actio Sud Ouest.

- **Actifs circulants**

Montants nets en K€	30-juin-18	31-déc-17	Evolution
	Données consolidées		En %
Stock et encours	79	79	0%
Clients et comptes rattachés	28 699	17 202	67%
Impôts différés actif	1 057	1 086	-3%
Autres créances et régularisation	14 631	12 754	15%
Valeurs mobilières de placement	2 208	21	10414%
Disponibilités	3 267	3 995	-18%
Actif circulant	49 942	35 137	42%

L'augmentation de valeurs mobilières de placement est le résultat de l'intégration de la société ALTROS qui détient ces valeurs mobilières de placement dans le cadre de son activité.

Montants nets en K€	30-juin-18	31-déc-17	Evolution
	Données consolidées		En %
Créances clients et comptes rattachés (valeur brute)	29 964	18 338	63%
Provisions	(1 265)	(1 136)	11%
Créances clients et comptes rattachés (Valeur nette)	28 699	17 202	75%

L'évolution significative des créances clients (+63%) s'explique principalement par l'effet de saisonnalité de l'activité travail temporaire (avec un mois de décembre relativement faible). L'activité travail temporaire de juin 2018 est 63% plus élevée que celle de décembre 2017.

9.3.2.2 Eléments de passifs

- **Capitaux propres consolidés**

Montants nets en K€	30-juin-18	31-déc-17	Evolution
	Données consolidées		En %
Capital social	451	451	-
Prime	-	-	-
Réserves consolidées	3 574	177	1919%
Résultat	300	3 450	-91%
Capitaux propres Groupe	4 324	4 077	6%
Intérêts minoritaires	2 173	2 168	0%
Capitaux propres	6 496	6 246	4%

La progression importante des réserves consolidées est liée au fait que le Groupe a peu distribué de résultats au 30 juin 2018, et que ces résultats ont été comptabilisés en réserves. Les intérêts minoritaires n'évoluent pas puisqu'il n'y a pas eu de prise de participation.

- **Dettes**

Montants nets en K€	30-juin-18	31-déc-17	Evolution
	Données consolidées		En %
Provisions (pour risques et charges)	145	116	25%
Impôts différés passif	185	185	0%
Emprunts long terme	2 255	176	1181%
Comptes courants créditeurs	1 147	621	85%
Autres emprunts et dettes financières	28	28	0%
Concours bancaires courants	1 279	7	18171%
Emprunts et dettes financières	4 709	832	466%
Fournisseurs	4 801	5 110	-6%
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 481	646	284%
Personnel	9 050	4 419	105%
Organismes sociaux	9 470	6 528	45%
Compte de TVA	12 889	10 586	22%
Etat Taxes et IS	2 467	2 797	-12%
Dettes sur immo et comptes rattachés	212	30	607%
Autres dettes	508	555	-8%
Produits constatés d'avance	-	4	-100%
Dettes d'exploitation	41 877	30 675	37%

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la société a négocié des lignes de financement, moyen et long terme, en soutien de la croissance. Cf. § « 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement » du Document de base.

L'évolution des concours bancaires (passif) est à rapprocher de l'évolution des disponibilités (actif). La variation du solde (-2M€) traduit l'utilisation de la trésorerie pour le BFR.

Les avances et acomptes reçus sur commande sont relatifs à l'activité d'Altros, acquis en avril 2018 et consolidé depuis.

La croissance des postes personnel et organismes sociaux, est le reflet de :

- l'activité travail temporaire de juin 2018 laquelle est plus élevée de 63% que celle de décembre 2017 ;
- l'impact de cette activité sur les provisions de fin de mission et congés payés (plus de contrat en cours au 30 juin).

10. Trésorerie et capitaux

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Depuis la création de la Société Mare Nostrum, en 2004, le Groupe a toujours financé son développement sans opération de renforcement de fonds propres.

Aux 30 novembre 2016, 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018, la variation des capitaux propres consolidés de Mare Nostrum se présente comme suit, étant précisé qu'en présence d'intérêts minoritaires, les capitaux propres consolidés part du groupe diffèrent des capitaux propres consolidés :

Tableau de variation des capitaux propres du Groupe							
En K€	Capital	Primes d'émission	Réserves	Ecart de conversion	Résultat Groupe	Capitaux Groupe	Capitaux minoritaires
Capitaux propres au 01/12/2015	451	0	-454	0	-31	-34	594
Affectation du résultat	0	0	-130	0	31	-99	-93
Variation du capital	0	0	0	0	0	0	15
Autres variations	0	0	36	0	0	36	-75
Résultat au 30/11/2016	0	0	0	0	678	678	518
Capitaux propres au 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959
Affectation du résultat	0	0	646	0	-678	-32	-180
Variation du capital	0	0	0	0	0	0	215
Autres variations	0	0	79	0	0	79	434
Résultat au 31/12/2017	0	0	-	-	3 450	3 450	741
Capitaux propres au 31/12/2017	451	0	177	-	3 450	4 077	2 168
Affectation du résultat	0	0	3 450	-	-3 450	-	-294
Variation du capital	0	0	-	-	-	-	-
Autres variations	0	0	(53)	-	-	(53)	122
Résultat au 30/06/2018	0	0	-	-	300	300	177
Capitaux propres au 30/06/2018	451	0	3574	0	300	4 324	2 173

Depuis le 30 juin 2018, la Société n'a pas augmenté son capital social.

A la date du Document de base, le capital social de la Société s'élève à 604.825,10€.

Les principales raisons de l'évolution des capitaux minoritaires sont :

- le passage de « mise en équivalence » à « intégration globale » de la société AC040 ;
- la création de nouvelles structures comptant des actionnaires minoritaires ;
- l'augmentation de la participation du Groupe dans la sous-holding 2ID ;
- l'acquisition d'Altros.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Prédominante dans le chiffre d'affaires du Groupe, l'activité travail temporaire est structurellement consommatrice de BFR : les intérimaires sont salariés de l'entreprise de travail temporaire, laquelle émet en fin de mois des factures clients qui sont payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie.

Un autre facteur vient également faire fluctuer le BFR : la saisonnalité de l'activité.

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent donc son BFR et ses dépenses d'investissement.

La principale source de liquidités du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels.

Or, dans le cadre de la gestion quotidienne de sa trésorerie, et afin de compenser la volatilité de la trésorerie liée à l'activité, le Groupe fait appel à plusieurs outils.

- **Les facturations :**

Le Groupe favorise les facturations intermédiaires, lesquelles peuvent être émises à la quinzaine. A la date du Document de base, cela concerne environ 30% des factures.

- **L'affacturage :**

Le recours aux organismes d'affacturage concerne environ 80% du chiffre d'affaires dégagé par l'activité travail temporaire.

La société Eurofactor couvre environ 90% des montants factorisés. Mare Nostrum dispose, auprès d'Eurofactor, d'une ligne de 24 M€ dont 16 M€ sont utilisés à la date du Document de base.

Cette ligne est renégociable à la hausse afin d'accompagner l'accroissement de l'activité.

En fonction de ses besoins, Mare Nostrum ajuste son taux de factorisation: plus Mare Nostrum factorise plus le groupe encaisse vite.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente 2 volets :

. Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 350K€ au 31 décembre 2017 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;

. Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

En cas de non paiement de la facture par le client :

. 45 jours après la date d'échéance de la facture, l'organisme d'affacturage récupère cette avance de trésorerie en réduisant les prochains règlements.

. 60 jours après la date d'échéance de la facture, Mare Nostrum reprend possession de la facture afin d'en assurer le recouvrement.

- **L'escompte :**

Certaines factures sont escomptées.

Mare Nostrum dispose de :

. 2,5M€ de ligne d'escompte auprès de la BPA (Banque Populaire).

. 1,5M€ de ligne d'escompte auprès de la CERA (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes).

- **Les découverts bancaires :**

Mare Nostrum bénéficie d'autorisations de découverts bancaires pour 500 K€ auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes, 145 K€ auprès du Crédit Agricole et 400K€ à la BNP.

- **Le cash-pooling :**

Il existe aujourd'hui 3 conventions de cash pooling.

2 conventions étaient opérationnelles au 31 décembre 2017 et sont mises en place auprès de la Banque Populaire et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes.

Depuis, une nouvelle convention a été conclue avec la BNP.

- **Des prévisions de trésorerie**

Des prévisions de trésorerie sont établies mensuellement et sont régulièrement actualisées.

La position de la trésorerie est suivie quotidiennement.

Mare Nostrum ne réalise pas de placement de trésorerie.

Données consolidées en K€ issues des jeux de comptes consolidés annuels uniques 2017/2016 et semestriels uniques 2018/2017	30-juin-18	30-juin-17	31-déc.-17	30-nov.-16
	6 mois		12 mois	
Résultat net	476	897	4 757	1 197
Résultat des sociétés mises en équivalence	-111	-167	-207	-119
Dotations et reprises	154	332	425	806
Amortissement des écarts d'acquisition	10	10	19	0
Variation impôts différés	28	0	-1 065	1
Plus et moins values de cession	0	0	38	51
QP de subvention virée en résultat	0	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement	557	1 072	3 967	1 935
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 152	-1 663	-1 628	-8
Flux de trésorerie liés à l'activité	-3 595	-591	2 339	1 927
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-160	-99	-365	-255
Variation d'immobilisations financières	-162	-93	-442	-155
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0	0	34	33
Cession de titres de sociétés consolidées	0	0	138	30
Autres variations sur de périmètre	2 149	0	133	0
Variation des dettes sur immobilisations	169	0	100	-8
Flux liés aux opérations d'investissement	1 996	-192	-402	-355
Augmentation du capital minoritaires	0	236	214	15
Dividendes versés aux actionnaires	0	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-294	-45	-115	-94
Augmentation des dettes financières	2 079	-19	3	22
Remboursement des dettes financières	0	0	-38	-33
Variation des comptes courants	2	-647	-221	1 106
Flux liés aux opérations de financement	1 787	-475	-156	1 016
Incidence des variations de devises	0	0	0	0
Autres flux sans incidences sur le trésorerie	50	0	0	0
Variation de trésorerie	188	-1 258	1 781	2 588
Trésorerie d'ouverture	4 009	2 228	2 228	-504
Trésorerie de clôture	4 197	969	4 009	2 083

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont extraites du jeu de comptes consolidés unique 2016 et 2017 et du jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017. L'ensemble des périodes n'est pas reproduite mais est consultable dans les annexes des jeux de comptes susvisés et présentés dans le Document de base (Cf. § « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du Document de base).

10.2.1 Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur la période 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

L'année 2017 (12 mois) fait ressortir une amélioration de la trésorerie de 1,8M€, qui s'explique principalement par une capacité d'autofinancement de 4M€ partiellement utilisée par :

- une augmentation du BFR lié à la croissance pour 1,6M€ ;
- des investissements pour 0,4M€ ;
- des opérations de financement pour 0,2M€.

10.2.2 Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur la période 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Le premier semestre de l'année est traditionnellement plus faible que le second semestre.

La capacité d'autofinancement ressort à 0,6M€. Elle intègre l'augmentation des dépenses opérationnelles pour faire face à la croissance de la Société.

La variation du BFR (-4,1M€) traduit la croissance de l'activité et sa saisonnalité : l'activité travail temporaire de juin 2018 est plus élevée de 63% que celle de décembre 2017.

L'acquisition d'Altros, et son intégration globale sur le 1^{er} semestre 2018, permettent au Groupe de prendre en compte ses disponibilités, auxquelles il faut déduire le coût d'acquisition pour retomber sur le montant du poste « autres variations de périmètre ».

Le solde global de ces opérations fait apparaître une trésorerie stable entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018.

10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Structures d'emprunts au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018

Au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018, les postes « emprunts et dettes financières » se décomposent comme suit : Cf. § « 9.2.2 Commentaires sur les bilans consolidés 2017 et 2016 » et « 9.2.2 Commentaires sur les bilans semestriels consolidés 2018 et 2017 »

Structure d'emprunt au 31 décembre 2017				
En K€	Montant brut	1 an au plus	Pus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts long terme	176	25	94	56
Comptes courants créditeurs	621	621	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants	7	7	0	0
Emprunts et dettes financières	832	653	94	85

Au 31 décembre 2017, les emprunts long terme sont constitués d'un seul emprunt souscrit par la société Mare Nostrum pour un montant initial de 300K€ et avec un taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour révisable trimestriellement.

Structure d'emprunt au 30 juin 2018				
En K€	Montant brut	1 an au plus	Pus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts long terme	2 255	497	1 716	42
Comptes courants créditeurs	1 147	1 147	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants	1 279	1 279	0	0
Emprunts et dettes financières	4 709	2 923	1 716	71

Au 30 juin 2018, les emprunts long terme souscrits par la société Mare Nostrum sont désormais au nombre de 3 puisque Mare Nostrum a contracté un emprunt de 500K€ et un emprunt de 466K€. Ce dernier a servi à financer une partie du rachat de 70% des titres d'Altros.

Par ailleurs, des emprunts ont été souscrits par des filiales créées fin 2017, dans le cadre du financement de leur BFR, et pour un montant d'origine global de 2.166K€ : 2i080, AC070, AC080, AC100, AC110, AC120, AC130, C020, Ei020, Tridentt 160, Tridentt 170 et Tridentt 180.

Le montant d'origine de chacun de ces emprunts est de 100K€.

Emission d'un emprunt obligataire en décembre 2018

En décembre 2018, Mare Nostrum a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire global de 2.220K€ souscrit, d'une part, par les associés gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société.

Chaque obligation convertible donnera droit à un nombre d'actions calculé en fonction (i) du prix final retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société (considérant qu'il ne sera pas appliqué de prime positive ou négative de conversion), étant précisé que la compensation en ce cas interviendra à l'occasion et dans les conditions de l'émission réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société et sous réserve de sa réalisation définitive, ou (ii), à défaut d'introduction en bourse de la Société, sur la base des méthodes de valorisation de la Société telle que retenues dans le cadre d'opérations de restructuration préalables.

Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Ces obligations convertibles en actions sont assorties de bons de souscription d'actions dont le nombre sera déterminé au moment de l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse par voie de compensation de créances.

Les caractéristiques des obligations convertibles et des bons de souscription d'actions sont précisées dans le § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de base.

Endettement net

Endettement net				
En K€	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2017	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 476	4 016	6 440	2 311
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-1 279	-7	-5 470	-227
Trésorerie nette	4 197	4 009	970	2 084
Dettes financières	2 283	204	217	237
Comptes courants créditeurs	1 147	621	105	1 515
Endettement brut	3 430	825	322	1 752
Endettement net	-767	-3 184	-648	-332

La contribution du sous-groupe Altros à la valeur nette du poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 30/06/2018 est de 2 817 K€ soit 51,44%.

Le Groupe a souscrit de nouveaux prêts bancaires début 2018 (d'un montant cumulé de 2.166 K€), notamment dans le cadre du financement du BFR des nouvelles agences. Néanmoins, l'endettement bancaire à fin juin 2018 reste limité au regard de la taille du Groupe.

Les restructurations intervenues au sein du Groupe depuis le 30 juin 2018 n'ont pas eu d'impact significatif sur le niveau d'endettement du Groupe.

Variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Variation du besoin en fonds de roulement				
En K€	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 17 mois close le 30/06/2017
Variation des stocks	0	0	0	0
Variation des clients	-9 596	-5 319	2 665	-2 654
Variation des créances d'exploitation	-1 090	1 850	-2 241	-28
Variation des fournisseurs	-896	-533	1	-532
Variation des dettes d'exploitation	7 430	2 339	820	3 170
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 152	-1 663	1 244	-44

La variation principale du BFR est liée à l'évolution du poste client, en ligne avec la croissance de l'activité du Groupe et de l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre consolidé (notamment AC040 et le sous-groupe Altros).

Covenants bancaires:

A la date du Document de base, aucun passif n'est assorti de covenants bancaires.

Outils bancaires:

Les outils bancaires (cash-pooling, découverts bancaires...) sont évoqués au § « 10.2 Flux de trésorerie » du Document de base.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

A la date du Document de base, les modalités de financement du rachat des 30% d'Altros pour 277,5K€ minimum ne sont pas définies.

11. Recherche et développement, brevets, licences, marques et noms de domaine

La politique du Groupe en matière de propriété intellectuelle est centrée sur la protection de ses marques et de ses noms de domaine.

11.1 MARQUES

Le Groupe détient un portefeuille d'environ 20 marques enregistrées en France.

Marque	Etendue	Type	Classification de Nice	Numéro	Dépôt de la marque	Propriétaire de la marque	publication	Enregistrement
AL ET CO	Fr	verbale	35	4058232	03/01/2014	Actuellement détenues par AL&CO Développement, elles sont en cours de cession à Mare Nostrum	2014-01-24 (BOPI 2014-04)	25/04/2014 (BOPI 2014-17)
AL & CO agence d'emploi	Fr	semi figurative	35	4058238				
AL & CO	Fr	verbale	35	4058216				
ALTITUDE FACILITIES	Fr	semi figurative	9 ; 35 ; 37 ; 41	4221100	27/10/2015	Mare Nostrum	2015-11-20 (BOPI 2015-47)	2016-06-10 (BOPI 2016-23)
CAMPUS MARE by GROUPE MARE NOSTRUM	Fr	semi figurative	35 ; 41	4438658	20/03/2018	Mare Nostrum	2018-04-13 (BOPI 2018-15)	2018-07-13 (BOPI 2018-28)
CELTIC Travail Temporaire	Fr	semi figurative	9 ; 35 ; 41	1,84E+08	18/04/2018	Mare Nostrum	2018-05-11 (BOPI 2018-19)	10-08-2018 - (BOPI 2018-32)
CELTIC Recursos	Fr	semi figurative	10 ; 35 ; 41	4446985	18/04/2018	Mare Nostrum	2018-05-11 (BOPI 2018-19)	10-08-2018 - (BOPI 2018-32)
CELTIC Ressource Services	Fr	semi figurative	9 ; 35 ; 41	4446987	18/04/2018	Mare Nostrum	2018-05-11 (BOPI 2018-19)	10-08-2018 - (BOPI 2018-32)
CELTIC Ressources	Fr	semi figurative	10 ; 35 ; 41	4446989	18/04/2018	Mare Nostrum	2018-05-11 (BOPI 2018-19)	10-08-2018 - (BOPI 2018-32)
CERES	Fr	semi figurative	35 ; 41 ; 42	4437428	15/03/2018	Mare Nostrum	2018-04-06 (BOPI 2018-14)	2018-07-20 (BOPI 2018-29)
E-INTERIM SOLUTIONS	Fr	semi figurative	9 ; 35 ; 41	4160765	27/02/2015	E-INTERIM SOLUTIONS	2015-03-20 (BOPI 2015-12)	2015-06-19 (BOPI 2015-25)
GO MOBILITE	Fr	semi figurative	35 ; 36 ; 43	4446969	18/04/2018	Mare Nostrum	2018-05-11 (BOPI 2018-19)	2018-08-10 (BOPI 2018-32)
GRANDS TRAVAUX FACILITIES	Fr	semi figurative	11 ; 35 ; 36 ; 37 ; 41 ; 44	4182524	21/05/2015	Mare Nostrum	2015-06-12 (BOPI 2015-24)	2015-12-18 (BOPI 2015-51)
Groupe MARE NOSTRUM	Fr	semi figurative	9 ; 35 ; 37 ; 41	3669110	05/08/2009	Mare Nostrum	2009-09-11 (BOPI 2009-37)	2010-01-15 (BOPI 2010-02)
ILLICO INTERIM	Fr	semi figurative	16 ; 35 ; 36 ; 41 ; 45	3622283	13/01/2009	Actuellement détenue par 2iD, cette marque en cours de cession à Mare Nostrum	BOPI 2009-08 du 20/02/2009	2009-07-10 (BOPI 2009-28)
INFINITY INTERIM	Fr	semi figurative	35 ; 37	4411038	07/12/2017	2i050	2017-12-29 (BOPI 2017-52)	2018-05-25 (BOPI 2018-21)
MAG	Fr	verbale	35, 41	3531097	15/10/2007	Mare Nostrum	BOPI 2007-47 du 23/11/2007	BOPI 2008-12
NEPTUNE RH (noir et or)	Fr	semi figurative	35 ; 41 ; 45	3234070	29/08/2013	Mare Nostrum	2003-08-08 (BOPI 2003-32)	(BOPI 2003-49)
PLATINIUM CQFT	Fr	semi figurative	35 ; 41 ; 42 ; 44 ; 45	3679094	25/09/2009	PLATINIUM CQFT	2009-10-30 (BOPI 2009-44)	2010-07-16 (BOPI 2010-28)
Tridentt travail temporaire	Fr	semi figurative	35 ; 36 ; 37	3234065	01/07/2003	Mare Nostrum	2003-08-08 (BOPI 2003-32)	BOPI 2003-49

L'exploitation des marques Tridentt Travail Temporaire, Illico Intérim, MAG, Neptune RH, AL&CO fait l'objet de contrats de licence signés entre Mare Nostrum (ou 2iD s'agissant de la marque Illico Intérim étant rappelé que cette marque est en cours de cession à Mare Nostrum) et certaines de filiales du Groupe pour l'usage de ces marques. Il existe également quelques contrats de sous-licence.

Chaque concession de licence est consentie pour une activité (tertiaire, généraliste...) et un territoire définis. Egalement, les contrats revêtent expressément un caractère intuitu personae (les compétences et aptitudes spécifiques du licencié et plus particulièrement du représentant légal du licencié sont primordiales).

Les redevances versées à Mare Nostrum par les filiales bénéficiaires de la concession de licence s'élèvent, sauf cas particuliers, à :

- 2,5% HT + 0,6%HT du chiffre d'affaires pour les marques Tridentt Travail Temporaire, Illico Intérim et AL&CO ;
- 1% HT du chiffre d'affaires + 300€ HT pour la marque Neptune RH.

Le Groupe Mare Nostrum bénéficie d'une licence d'exploitation exclusive de la marque « Domino Actio », moyennant le versement d'une redevance égale à 2% du chiffre d'affaires HT réalisé par les sociétés Domino Actio (Domino Action Grenoble et Domino Actio Sud-Ouest).

Cf. § « 7.3. Principaux flux intra-groupe » du Document de base.

11.2 BREVETS

En raison de la nature de ses métiers, le Groupe ne mène pas d'activité de recherche et de développement. Ainsi, le Groupe ne dispose pas de brevet ou de licence de brevets.

11.3 NOMS DE DOMAINE

Le Groupe dispose d'un portefeuille d'environ 130 noms de domaine qui lui permet de couvrir l'ensemble de ses activités.

Ces noms de domaines sont déclinés en « .fr », « .com », « .eu » et autres postfixes nationaux.

Parmi les noms de domaines enregistrés, figurent : aletco.com, altitude-facilities.com, celtictt.fr, e-interim.fr, grands-travaux-facilities.com, illico-interim.fr, mare-nostrum.eu, meritt.pt, neptunerh.com, neptunerh-interim.fr, platinum-cqft.com et tridentt.fr.

12. Tendances

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En avril 2018, Mare Nostrum a acquis 70% du capital social d'Altros, spécialisée dans le portage salarial. Cette acquisition permet au Groupe de diversifier ses activités en renforçant son pôle service. Forte de 7 salariés au jour de son intégration au Groupe Mare Nostrum, Altros réalise environ 8M€ de chiffre d'affaires au 31 décembre 2017.

Mare Nostrum s'est engagé à racheter les 30% restants du capital social d'Altros à un prix qui ne sera pas inférieur à 277,7K€ (protocole additionnel du 27 avril 2018).

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT, OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été remplacé par une baisse directe des charges patronales sur la masse salariale. Les modalités définitives du nouveau dispositif d'aide (la baisse directe des charges patronales sur la masse salariale) ne sont pas encore arrêtées. Il existe donc une incertitude quant à l'impact de la suppression du CICE sur le Groupe et l'ensemble de la profession.

Pour le Groupe, l'impact de la transformation du CICE en baisse de charge sera positif en terme de trésorerie, et ce, dès 2019. Egalement, et au niveau du bilan, la dette des organismes sociaux sera moins élevée.

Au niveau du compte de résultat, l'impact avant impôt sera positif puisqu'une réduction de charges sera constatée, mais en cas d'imposition à l'IS, l'impact après impôt sera négatif.

Et, le remboursement du CICE intervenait trois ans après la clôture des comptes ou par l'obtention d'un accord de préfinancement. (étant rappelé que le montant du CICE était de 4M€ au 31 décembre 2017).

Au contraire, la réduction des charges mise en place en remplacement du CICE est immédiate.

L'impact défavorable de la suppression du CICE est donc essentiellement fiscal (remplacement d'un crédit d'impôts non fiscalisé par une baisse de charges taxable).

Donc, en 2019, le Groupe va récupérer la quote-part du CICE 2014 ce qui aura un impact positif sur la trésorerie et engendrera une diminution de la créance vis à vis de l'Etat. Sur la même période et dans les années qui suivront, la baisse des charges aura un impact positif sur la trésorerie.

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

Néant

14. Organes d'administration, de direction de surveillance et de direction générale

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Initialement constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée suivant acte constitutif en date 25 novembre 2004, Mare Nostrum a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 janvier 2019.

MM. Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont et Frank Hueber, respectivement Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, constituent l'équipe dirigeante et sont directement et/ou indirectement actionnaires de la Société.

14.1.1 Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires du 18 janvier 2019 a désigné MM. Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont, Frank Hueber, Didier Cuynat et Christian Viguié en qualité d'administrateurs de la Société.

A la date du Document de base, sont donc administrateurs de Mare Nostrum :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat ⁽¹⁾
Nicolas Cuynat	Président	Directeur Général	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
				Nomination en qualité de Président lors du Conseil d'administration 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
				Nomination en qualité de Directeur Général lors du Conseil d'administration du Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Thierry De Vignemont	Administrateur	Directeur Général Délégué	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

				Nomination en qualité de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Frank Hueber	Administrateur	Directeur Général Délégué	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
				Nomination en qualité de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Didier Cuynat	Administrateur	Directeur QSSE	Néant	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Christian Viguié	Administrateur	Néant	Président Directeur Général de la Société Deltadrone	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 18 janvier 2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2022 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Concernant le mandat d'administrateur de chacun des administrateurs ci-dessus listé il est prévu que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour la durée et dans les conditions indiquées au paragraphe ci-avant.

Autres mandats sociaux :

Le tableau ci-dessous présente les principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou plus généralement du Groupe par les administrateurs :

Prénom, nom, fonction	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Nicolas Cuynat Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du Document de base :</p> <p>- Président de Financière Sain Vial (SAS)</p> <p>Mandat et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et n'étant plus en cours :</p> <p>Néant</p>

<p>Thierry De Vignemont Directeur Général Délégué</p>	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du Document de base : - Président de Vignemont Tous Travaux (SAS)</p> <p>Mandat et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et n'étant plus en cours : Néant</p>
<p>Frank Hueber Directeur Général Délégué</p>	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du Document de base : - Président de AI et Co Développement (SAS) - Président de AC01 (SAS) - Gérant de MT CONSTRUCTION (SARL) - Gérant de HCT Villas (SARL) - Gérant de ACS40 (SARL) - Gérant de ACS LANDES (SARL) - Gérant de ACS82 (SARL) - Gérant de ENJ (SARL)</p> <p>Mandat et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et n'étant plus en cours : - Gérant de New Gest (SARL) jusqu'au 31/12/2017</p>
<p>Didier Cuynat Administrateurs</p>	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du Document de base : Néant</p> <p>Mandat et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et n'étant plus en cours : Néant</p>
<p>Christian Vigié Administrateur</p>	<p>Mandats et fonctions exercés à la date du Document de base : - Président Directeur Général de DELTA DRONE (SA, Euronext Growth) - Gérant CVC (SARL) - Président C2P France</p> <p>Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et n'étant plus en cours : Néant</p>

Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration :

A l'exception de MM. Didier Cuynat et Nicolas Cuynat, respectivement père et fils, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

A la connaissance de la Société et au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Administrateurs indépendants :

Mare Nostrum a nommé un administrateur indépendant en la personne de M. Christian Viguié.

Les critères d'indépendance selon la recommandation n°3 du code de gouvernance Middlednext sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

Mare Nostrum et M. Christian Viguié sont en relation d'affaires au travers un sous-groupe de sociétés (Aer'nness) dont la facturation représentent actuellement moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé de la Société. En ce sens, cette relation d'affaires peut être caractérisée de non significative au sens du Code Middlednext.

Adresses professionnelles :

MM. Nicolas Cuynat, Thierry de Vignemont, Frank Hueber et Didier Cuynat ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

M. Christian Viguié a pour adresse professionnelle 8 chemin du Jubin 69570 Dardilly.

Pacte d'actionnaires:

Un pacte d'actionnaires a été signé en date du 18 janvier 2019 entre MM. Nicolas Cuynat, Didier Cuynat, Thierry De Vignemont, Frank Hueber, les holdings personnelles des trois dirigeants ainsi que les sociétés AEQUOR et AZUR 4.0, détenues directement et/ou indirectement par les dirigeants, et a pour objet d'assurer la pérennité du Groupe en fixant des règles de fonctionnement et d'organisation des relations et des transferts de titres entre ces différentes parties et en formalisant une action de concert déclarée vis-à-vis de la Société :

Il est prévu à l'article 5 dudit pacte un droit de préemption entre les signataires du pacte. Ainsi, et sous réserve des dispositions du pacte prévoyant un transfert libre des actions en cas de reclassement patrimonial de l'actionnaire concerné, tout Transfert d'Instruments Financiers est soumis à un droit de préemption au profit de chacun des Signataires.

A défaut de préemption, tout comme en cas de préemption ne portant pas sur la totalité des actions dont la cession est projetée, l'actionnaire cédant sera libre de réaliser le Transfert de la totalité des actions n'ayant pas fait l'objet de la préemption au tiers acquéreur pressenti.

En outre, le pacte prévoit que les Signataires s'engagent à ne consentir, sans l'autorisation préalable unanime des autres Signataires, aucun gage, aucune garantie ou sûreté quelconque à un Tiers, ayant pour objet des actions de la Société qu'ils détiennent ou détiendraient.

14.1.2 Biographie des Administrateurs

Biographies des membres de la direction et du conseil d'administration :

Nicolas CUYNAT - Fondateur et Président Directeur Général



46 ans.

Nicolas Cuynat est Président Directeur Général de Mare Nostrum depuis le 18 janvier 2019.

Après une formation commerciale, Nicolas Cuynat intègre l'agence SIS et se découvre alors une passion pour le travail temporaire. Nicolas Cuynat renforce ensuite son expertise au sein de Randstad où il occupe successivement les postes de Consultant, Directeur d'agences puis Responsable du secteur Grands Travaux.

A l'âge de 30 ans, Nicolas Cuynat décide de créer son entreprise. Dès le départ de l'aventure entrepreneuriale, le modèle s'appuie sur une offre transversale. C'est ainsi que, en 2002, Nicolas Cuynat, Didier Cuynat et Thierry De Vignemont créent et développent leur premier cabinet de recrutement Neptune RH et leur première agence d'intérim spécialisée Tridentt.

Thierry DE VIGNEMONT - Directeur Général Délégués Cuynat poursuit sa carrière



49 ans.

Thierry De Vignemont est Directeur Général Délégué de la Société depuis le 18 janvier 2019, après avoir été plus de 7 ans Directeur Général de la Société sous son ancienne forme sociale.

Après un DUT Techniques de commercialisation, Thierry débute un premier CDI en 1995 chez Ecco Travail Temporaire, devenu Adecco en 1996. Passionné par le métier de l'intérim, et plus particulièrement les spécificités du monde du BTP, il monte à 25 ans l'agence Ecco BTP à Grenoble.

Homme de terrain, la lourdeur administrative d'Adecco le contraint à démissionner en 2000. Thierry exerce ensuite divers métiers mais la flamme travail temporaire demeure. Libéré de toute clause de non concurrence, Thierry rejoint Nicolas Cuynat en 2002 afin de développer ensemble les premières agences Neptune et Tridentt.

Frank HUEBER - Directeur Général Délégué



46 ans.

Frank Hueber est Directeur Général Délégué de la Société depuis le 18 janvier 2019.

Après un bac B, Frank effectue son service militaire au bataillon de Joinville section Rugby et devient membre de l'équipe de France militaire. Il acquiert par la suite un niveau DUT Gestion des entreprises et des administrations.

De 1995 à 1999, Frank devient Directeur d'agence REGIE INTER, puis jusqu'en 2002 Directeur d'agence EURINTER. Il poursuit ensuite sa carrière

chez ADEQUAT où il est nommé Directeur développement régional, poste qu'il exerce entre 2002 et 2010.

En 2010, Frank créé la société AL et CO Développement et s'associe à Nicolas Cuynat afin de développer l'activité sur la partie sud-ouest de la France.

En 2018, Frank apporte une partie de ses participations dans les sociétés travail temporaire au groupe Mare Nostrum.

Didier CUYNAT - Administrateur



70 ans.

Didier Cuynat est le directeur QSSE (qualité-santé-sécurité-environnement) du Groupe depuis sa création en 2004.

Avant de rejoindre son fils en 2002 et d'être nommé directeur QSSE de la Société créée par son fils en 2004, il a exercé des responsabilités dans le domaine de l'industrie, en particulier en production, bureau d'études, documentation technique, service après-vente et qualité chez Merlin Gerin et Schneider Electric pendant plus de 40 ans.

Christian Viguié - Administrateur



60 ans.

Christian Viguié est Président Directeur Général de la société Delta Drone, société mère du Groupe Delta Drone, acteur significatif du secteur des drones civils à usage professionnel, et dont les titres sont admis à la négociation sur le marché Euronext Growth.

14.1.3 Direction Générale

La direction générale de la Société est assurée par Nicolas Cuynat, en sa qualité de Directeur Général, et par Thierry De Vignemont et Frank Hueber en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les chapitres 15 « Rémunérations et avantages » et 18 « Principaux actionnaires » du Document de base font mention des membres de la direction générale et/ou du Conseil d'administration actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à la date du Document de base.

A la connaissance de la Société, et sous réserve des conventions entre parties liées décrites au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » et des contrats liant les dirigeants et la société décrits au paragraphe 16.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » du Document de base, il n'existe, à la date du Document de base, aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs de membres du conseil d'administration, tels que visés au paragraphe 14.1 ci-dessus.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, applicable à compter de l'inscription des actions de la Société sur le marché d'Euronext Growth, prévoit une procédure d'information et de prévention des conflits d'intérêts existants ou potentiels. Ainsi, les administrateurs ont l'obligation de faire part au conseil d'administration dès leur entrée en séance de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, sur les sujets évoqués à l'ordre du jour et doivent dès lors s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

De plus, tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernés. Le conseil d'administration peut recommander à un administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

En outre, et à l'exception du pacte d'actionnaires conclu le 18 janvier 2019 entre MM. Nicolas Cuynat, Didier Cuynat Thierry De Vignemont, Frank Hueber, les holdings personnelles des trois dirigeants ainsi que les sociétés AEQUOR et AZUR 4.0, détenues directement et/ou indirectement par les dirigeants, il n'existe aucun autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres partenaires aux termes desquels l'un des administrateurs ou des dirigeants de la Société a été nommé et/ou concernant un engagement de détention ou de cession de leur participation dans le capital de la Société.

15. Rémunérations et avantages

15.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS

Les tableaux présentés ci-dessous sont établis conformément au code MiddleNext de septembre 2016 et à la position-recommandation AMF n°2014-14.

Au cours des deux derniers exercices, la Société était constituée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée. La Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale en date du 18 janvier 2019. Les tableaux numéro 1, 2 et 11 sont présentés ci-dessous, les tableaux numéro 3 à 10 n'étant, quant à eux, pas applicables à la Société.

- **Tableau numéro 1 :** Synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations, des options et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2017	2016
Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	24.482 € ⁽³⁾	37.640€ ⁽²⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Total	24.482 €	37.640€
Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ⁽⁴⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	38.784€ ⁽⁶⁾	57.319€ ⁽⁵⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Total	38.784€	57.319€
Frank Hueber, Directeur Général Délégué ⁽⁷⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Total	Néant	Néant

(1) Président de la société Financière Sain Vial.

(2) Au titre de l'exercice 2016, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 37.640 euros. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Sain Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 77.520 euros HT.

(3) Au titre de l'exercice 2017, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 3.060,23 euros brut par mois, du 1er janvier 2017 à septembre 2017, soit la somme totale de 24,481,84 euros brut. (arrondi dans le tableau) Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Sain Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 130.780 euros HT.

(4) Président de la société Vignemont Tous travaux.

(5) Au titre de l'exercice 2016, M. Thierry De Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 57.319 euros. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Vignemont Tous Travaux, dont M. Thierry De Vignemont est associé unique, a donné lieu à une facturation d'un montant de 76.800 euros HT.

(6) Au titre de l'exercice 2017, M. Thierry De Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 4.847,95 euros brut par mois, du 1er janvier 2017 à septembre 2017, soit la somme totale de 38.783,60 euros brut (arrondi dans le tableau). Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Vignemont Tous Travaux, dont M. Thierry De Vignemont est associé unique, a donné lieu à une facturation d'un montant de 104.000 euros HT.

(7) Absence de rémunération fixe et/ou variable par la Société liée à sa nomination en tant que Directeur Général Délégué par l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019.

- **Tableau numéro 2:** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Nicolas Cuynat Président Directeur Général ⁽¹⁾				
	2017		2016	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	24.482 €	24.482 €	37.640 €	37.640 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	24.482 €	24.482 €	37.640 €	37.640 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ⁽²⁾				
	2017		2016	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	38.784€	38.784€	57.319 €	57.319 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	38.784€	38.784€	57.319 €	57.319 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de Frank Hueber, Directeur Général Délégué ⁽³⁾				
	2017		2016	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Voir notes (1), (2) et (3) sous tableau numéro 1.

(2) Voir notes (4), (5) et (6) sous tableau numéro 1.

(3) Voir note (7) sous tableau numéro 1.

- **Tableau numéro 3:** Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Non applicable.

- **Tableau numéro 4:** Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable.

- **Tableau numéro 5:** Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

- **Tableau numéro 6:** Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par l'émetteur et par tout société du groupe (liste nominative)

Non applicable.

- **Tableau numéro 7:** Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Non applicable.

- **Tableau numéro 8:** Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Non applicable.

- **Tableau numéro 9:** Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice

Non applicable.

- **Tableau numéro 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Non applicable.

- **Tableau numéro 11** : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas Cuynat Président Directeur Général Date de début de mandat: 18 janvier 2019 Date de fin de mandat: AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 dec. 2021		X		X		X		X
Thierry De Vignemont Directeur Général Délégué Date de début de mandat: 18 janvier 2019 Date de fin de mandat: AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 dec. 2021		X		X		X		X
Frank Hueber Directeur Général Délégué Date de début de mandat: 18 janvier 2019 Date de fin de mandat: AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 dec. 2021		X		X		X		X

A l'exception de M. Didier Cuynat, aucun contrat de travail n'a été signé entre Mare Nostrum et l'un de ses administrateurs.

Des informations relatives à la continuation des conventions évoquées sous le tableau n°1 sont fournies dans le § « 19.2.1 Conventions conclues entre la Société et ses actionnaires » du Document de base.

Jetons de Présence :

Les membres du Conseil d'administration ayant été nommés par décision de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019, ils n'ont perçu à la date du présent Document de Base, aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de leur mandat de membre du Conseil d'administration.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire ni d'une indemnité de départ ou de prime de non-concurrence.

La Société a fait mention dans les engagements hors bilan des annexes de ses comptes de ses engagements en matière de retraite.

15.3 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS

En dehors de l'émission sèche d'OC-BSA dont les caractéristiques principales sont décrites de façon détaillée au § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital du Document de base, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des dirigeants de la Société n'est titulaire de titres donnant accès au capital de la Société.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE

Par décision en date du 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par M. Nicolas Cuyinat en tant que Président Directeur Général.

En outre, la Société est représentée par MM. Thierry De Vignemont et Frank Hueber, lesquels occupent les fonctions de Directeur Généraux Délégués et disposent de pouvoirs similaires à ceux du Président Directeur Général.

Les mandats exercés par MM. Nicolas Cuyinat, Thierry De Vignemont et Frank Hueber sont présentés au paragraphe « 14.1 Dirigeants et administrateurs » du Document de base.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

A l'exception des contrats décrits au « §19.2 Conventions significatives conclues avec des parties liées » du Document de base, il n'existe pas de contrats liant un dirigeant mandataire social et/ou un administrateur à la Société.

16.3 COMITES SPECIALISES – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 afin de préciser, notamment, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'Administration de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer à court terme.

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A compter de l'introduction en bourse de la Société, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser comme référentiel en matière de gouvernance d'entreprise le code de gouvernement d'entreprise établi par Middlednext et l'ensemble des recommandations y figurant.

Dans sa séance du 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration, sur la base de la dernière version du Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext publiée en septembre 2016, a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Adoptée	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants		X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place de Comités		X ⁽²⁾
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque administrateur	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R10 : Rémunération de l'administrateur		X ⁽³⁾
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R12 : Relation avec les actionnaires	X	
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁵⁾
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ ⁽⁶⁾		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires		X
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions ⁽⁷⁾	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) A la date du Document de base, le Conseil d'Administration est composé d'un membre indépendant en la personne de M. Christian Viguié.

(2) Cf. paragraphe « 16.3 Comités spécialisés – Règlement intérieur » du Document de base.

(3) Compte tenu de sa taille, la Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R10 relative à la rémunération des administrateurs. Cette décision n'a pas vocation à évoluer à moyen terme.

(4) La décision de suivre la Recommandation R11 a été prise par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019. Par conséquent, à ce jour, aucune évaluation des travaux du conseil n'a pu être réalisée.

(5) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R14 dans la mesure où elle estime que, compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, le sujet de leur succession n'est pas d'actualité.

(6) Cette recommandation n'est pas applicable car les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnités de départ (comme indiqué au paragraphe « 15. Rémunérations et avantages » du Document de base).

(7) La Société entend suivre cette recommandation. Pour autant, comme indiqué au paragraphe 15.3 du Document de base, les dirigeants ne sont pas, à la date du Document de base, bénéficiaires de stock-options, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

Au cours de l'année 2018, Mare Nostrum était exploitée sous forme de SAS et ne disposait pas de Conseil d'administration. Aucun chiffre ne peut donc être fourni afin de quantifier les réunions du Conseil d'Administration et le taux de présence des administrateurs.

16.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, la Société sera soumise à l'obligation d'établir un rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

A ce jour, le groupe Mare Nostrum opère dans le respect de son Guide de Gouvernance, mis en place pour :

- disposer d'un cadre de contrôle cohérent et efficace, et
- permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs.

Ce Guide s'applique à toutes les entités contrôlées par le Groupe et celles dans lesquelles le Groupe a une influence significative.

Dans la perspective de l'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, la Société a mis en place et/ou prévu de mettre en place un certain nombre de règles de contrôle interne, lesquelles seront déterminées par la direction générale de la Société en accord avec le Directeur Financier du Groupe

Ces règles et procédures internes viseront notamment à assurer au sein du Groupe MARE NOSTRUM :

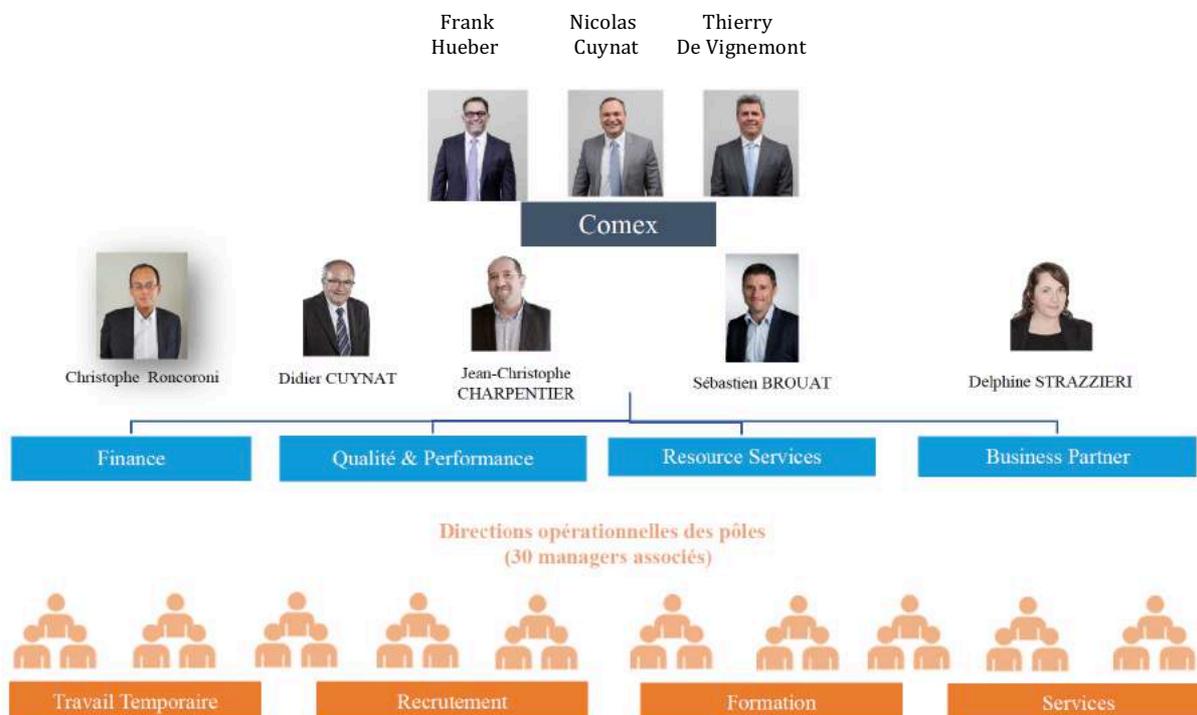
- le respect des lois et de la réglementation applicable à la Société et aux filiales du Groupe,
- l'application effective des directives, politiques, procédures internes et bonnes pratiques fixées par la direction générale de la Société,
- la sauvegarde des actifs et du personnel du Groupe,
- la fiabilité et la sincérité de l'information financière des et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés,
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe, et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle et la sécurisation des opérations du Groupe en conformité avec les lois et réglementations applicables.

S'agissant des conventions réglementées, une fois par an, lors du conseil d'arrêté les comptes, sera fait un point complet sur les conventions réglementées en cours. Les administrateurs seront interrogés sur leurs relations avec la société, pour déclasser des conventions qui pourraient ne plus être réglementées ou en approuver de nouvelles. En outre, comme recommandé par le code Middlenext, au moment de la nomination d'un nouvel administrateur, la société s'assurera de la nature des relations du Groupe avec ce nouvel administrateur, et procédera si besoin à l'approbation par le conseil d'une nouvelle convention.

17. Salariés

17.1 RESSOURCES HUMAINES

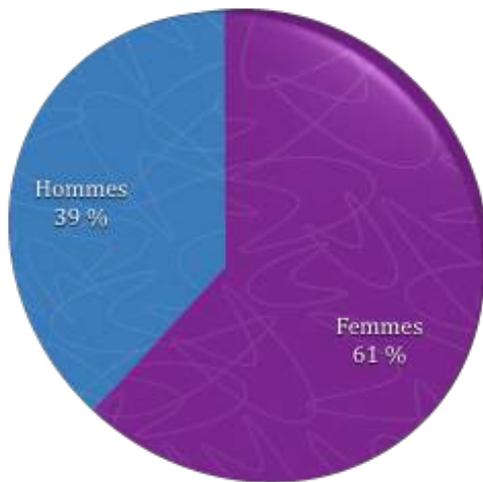
17.1.1 Organigramme opérationnel



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

Au 31 décembre 2018, le Groupe compte 233 permanents en équivalent temps plein (ETP).

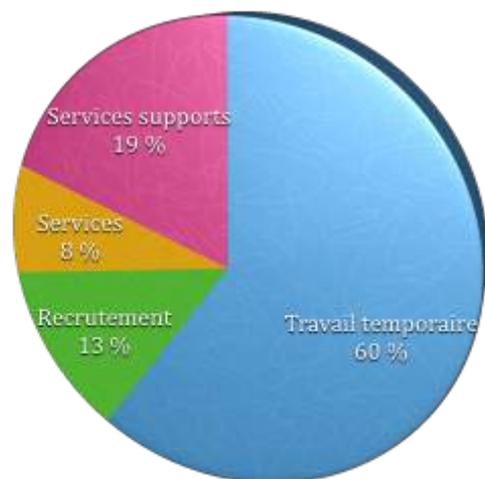
Répartition hommes/femmes au sein des effectifs du Groupe en 2017



Les effectifs du Groupe sont majoritairement féminins

Répartition interne des effectifs du Groupe en 2017

En 2017, les services supports mobilisaient 19% des effectifs.



Au niveau répartition géographique des effectifs, seules 7 personnes travaillent sur les structures étrangères (Pologne, Portugal et Roumanie).

L'âge moyen des collaborateurs est de 35 ans au 31 décembre 2017 et de 36 ans au 30 juin 2018.

Et, 16% des effectifs sont des cadres.

Par ailleurs, 60% des alternants ont été embauchés en CDI au cours de l'année 2017.

- Formation(s) / Suivi

Mare Nostrum propose à ses collaborateurs **une gestion des compétences** en adéquation avec le marché :

- ⇒ école de formation internalisée pour les permanents (en collaboration avec une école lyonnaise): le **Campus Mare** ;
- ⇒ formations diplômantes des salariés :
 - . Bachelor/validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
 - . Formation continue.

Catégories de salariés	Nombre d'heures de formation	
	31 décembre 2017	30 juin 2018
Permanents (hors contrats pro)	1.052	1.309
Intérimaires (travail temporaire)	10.920	6.361

En 2017, la Groupe a consacré un budget de 822 K€ aux formations sur l'ensemble des entités.

Le Groupe dispose ainsi d'équipes qualifiées, expérimentées, diversifiées et présentant un fort esprit d'entreprise.

- **Turn over**

Au 30 juin 2018, le turn over des salariés permanents a été de 16% contre 28% au 31 décembre 2017.

- **Conventions collectives**

A fin août 2018, 2 conventions collectives sont appliquées au sein du Groupe Mare Nostrum : Syntec pour 40% des effectifs et travail temporaire pour 60% des effectifs.

17.2 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Les associés minoritaires mandataires sociaux des filiales (appelés « associés-gérants » dans le chapitre 6 du Document de base) ont en charge la direction opérationnelle des filiales locales du Groupe et sont actionnaires de la ou des filiales dont ils s'occupent, à hauteur de environ 20% du capital. A la date du Document de base, ils ne sont pas actionnaires de la société Mare Nostrum.

Toutefois, ces associés minoritaires mandataires sociaux des filiales peuvent devenir actionnaires de Mare Nostrum dans la mesure où la Société a, par décisions en date du 21 décembre 2018, procédé à l'émission d'obligations convertibles souscrites, d'une part, par les associés-gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société. Egalement, les actions émises du fait de la conversion des obligations convertibles seront assorties de bons de souscription d'actions.

Cf. § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de base.

A la date du Document de base, aucun cadre dirigeant ou salarié du Groupe n'est actionnaire de la Société (cf. « § 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » du Document de base).

17.3 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

A la date du Document de base, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

18. Principaux actionnaires

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital en intégrant la décision d'élévation de la valeur nominale des actions par incorporation de réserves et division du nominal avec multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Il n'intègre pas les actions ordinaires à créer à titre de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions émis par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en du 21 décembre 2018 et décrits dans le § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de base. Le nombre d'actions ordinaires devant être émises par conversion des OC-BSA dépendant du prix d'émission des actions nouvelles, il n'est pas possible, à la date du Document de base d'en faire une estimation et de les intégrer dans le tableau ci-après. Une information spécifique sera en revanche portée dans la Note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix.

Par ailleurs, la participation incluant les droits de vote double est donnée à titre indicative, lesdits droits de vote double n'étant conférés aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins qu'à compter de l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé ou sur le système multilatéral de négociation organisé.

Noms	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
Aequor (1)	3 533 000	58,4%
Financière Sain Vial (2)	1 282 675	21,2%
Vignemont Tous Travaux (3)	448 369	7,4%
AL et CO Développement (4)	511 207	8,5%
Azur 4.0 (5)	273 000	4,5%
dont action de concert (6)	6 048 251	100%
Sous-total principaux actionnaires	6 048 251	100%
Total actionnaires	6 048 251	100%

(1) SAS présidée par Nicolas Cuynat dont le capital social (1.994.298€) est réparti entre Nicolas Cuynat (56,70%), Azur 4.0 (14,34%), Thierry de Vignemont (24,23%) et Didier Cuynat (4,73%).

(2) SAS au capital de 764.000€ et présidée par Nicolas Cuynat. Son capital social est détenu par Nicolas Cuynat (90,38%), son épouse (2,48%) et Didier Cuynat (7,14%).

(3) SASU au capital social de 221.567€ détenue et présidée par Thierry de Vignemont (100,00%).

(4) SAS présidée par Frank Hueber dont le capital social (1.500€) est réparti entre Nicolas Cuynat (33%), Thierry de Vignemont (33%) et Frank Hueber (33%).

(5) SASU au capital de 15.000 euros détenue et présidée par Frank Hueber (100%).

(6) Cf. Ci-après.

Nicolas Cuynat détient une (1) action de la Société conformément aux dispositions du prêt de consommation d'action conclu avec la société Financière Sain Vial.

Didier Cuynat détient une (1) action de la Société conformément aux dispositions du prêt de consommation d'action conclu avec la société Financière Sain Vial.

⇒ **Actionnariat des fondateurs / action de concert**

MM. Nicolas Cuynat et Thierry de Vignemont composent, au travers différentes sociétés, l'actionnariat des fondateurs du Groupe Mare Nostrum.

M. Nicolas Cuynat et M. Thierry de Vignemont sont actionnaires du Groupe, via leur holding personnel, depuis sa création.

M. Didier Cuynat est actionnaire du Groupe au travers de ses participations minoritaires dans la société Aequor et dans la société Financière Sain Vial.

En outre, MM. Nicolas Cuynat et Didier Cuynat sont chacun titulaire d'une (1) action de la Société conformément aux dispositions du prêt de consommation d'actions conclu avec la société Financière Sain Vial.

M. Christian Vigié n'est pas directement ou indirectement actionnaire de la Société à la date du Document de base et ne peut être assimilé à un fondateur.

Les fondateurs ont instauré entre eux une action de concert, à laquelle a été associé M. Frank Hueber, devenu actionnaire de Mare Nostrum via sa holding personnelle, Al & Co Développement, à la suite des apports de filiales détenues préalablement conjointement avec le Groupe Mare Nostrum et via la société Azur 4.0.

- **Détail de l'actionnariat des fondateurs:**

M. Nicolas Cuynat est actionnaire de Mare Nostrum au travers la Financière Sain Vial, Aequor et Azur 4.0.

M. Thierry de Vignemont est actionnaire de Mare Nostrum au travers Vignemont tous travaux, Aequor et Azur 4.0.

M. Didier Cuynat est actionnaire du Groupe au travers de ses participations minoritaires dans la société Aequor et dans la société Financière Sain Vial.

- **L'action de concert:**

Un pacte d'actionnaires a été signé en date du 18 janvier 2019 entre MM. Nicolas Cuynat, Didier Cuynat, Thierry de Vignemont, Frank Hueber, les holdings personnelles des trois dirigeants ainsi que les sociétés Aequor et Azur 4.0, détenues directement et/ou indirectement par les dirigeants, et a pour objet d'assurer la pérennité du Groupe en fixant des règles de fonctionnement et d'organisation des relations et des transferts de titres entre ces différentes parties et en formalisant une action de concert déclarée vis-à-vis de la Société.

Cf. § 14.1.1 « pacte d'actionnaires » du Document de base.

Actionnariat des managers

Certains managers du Groupe ont vocation à devenir actionnaires de la Société par conversion des obligations convertibles émises par décisions en date du 21 décembre 2018.

Toutefois, à la date du Document de base, lesdits managers ne détiennent aucune participation dans le capital social de la Société.

Cf. § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de base.

A la date du Document de base, il n'existe pas d'actionnaire significatif qui ne soit pas représenté au Conseil d'Administration.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, les statuts prévoient qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire étant précisé qu'il n'est pas tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé ou sur le système multilatéral de négociation organisé (Article 12.2 des statuts de Mare Nostrum).

Ainsi, les actions Mare Nostrum détenues par les sociétés Aequor, Financière Sain Vial et Vignemont tous Travaux ne bénéficient pas d'un droit de vote double à la date du Document de base.

En conséquence, les principaux actionnaires détiennent, directement et/ou indirectement, 100% des droits de vote.

Cf. § « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » du Document de base.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du Document de base, aucun actionnaire ne détient individuellement le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Toutefois et compte tenu de l'existence de l'action de concert existant entre MM. Nicolas Cuynat, Didier Cuynat Thierry De Vignemont, Frank Hueber, les holdings personnelles des trois dirigeants, à savoir les sociétés Financière Sain Vial, Vignemont Tous Travaux et Al et Co Développement, ainsi que les sociétés Aequor et Azur 4.0, détenues directement et/ou indirectement par les dirigeants, il est établi que MM. Nicolas Cuynat, Thierry de Vignemont, Frank Hueber contrôlent Mare Nostrum en ce qu'ils disposent de concert de 100% des actions et 100% des droits de vote de la Société la date du Document de base.

Cf. § « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » du Document de base.

Pour autant, la Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, et comme indiqué au paragraphe « 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise », la société a décidé d'appliquer une très grande majorité des recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise, dont certaines tendent à s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive et, notamment, la recommandation R2 relative aux conflits d'intérêts ou la recommandation R3 relative à la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration.

18.4 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la date du Document de base, à la connaissance de la Société, et à l'exception du pacte d'actionnaires évoqué ci-avant, il n'existe aucun accord ou élément particulier des statuts ou du règlement intérieur de l'émetteur pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

Cf. § 14.1.1 « pacte d'actionnaires » et § « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » du Document de base.

18.5 ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

19. Opérations avec les apparentés

19.1 OPERATIONS INTRAGROUPE

La Société dispose de nombreuses filiales à la date du Document de base (cf. «§ 7.2. Présentation des sociétés du Groupe» du Document de base) et de nombreux flux existent entre les filiales du Groupe (cf. §. 7.3. Principaux flux intra-groupe» du Document de base).

19.2 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES

19.2.1 Conventions conclues entre la Société et ses actionnaires

Les conventions significatives conclues entre la Société et ses actionnaires sont les suivantes :

- **Conventions conclues avec la société AEQUOR** (dont MM. Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont, Didier Cuynat sont associés ainsi que la société Azur 4.0 dont M. Frank Hueber est associé)

Dans le cadre des réorganisations opérées au sein du Groupe préalablement à l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, les salariés de la société Aequor, actionnaire de la Société et dont MM. Nicolas Cuynat, Thierry De Vignemont et Didier Cuynat sont actionnaires, ont été transférés à la société 2ID, filiale de la Société, par conventions tripartites prenant effet au 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, la convention de prestations de services administratives existant entre Mare Nostrum et Aequor (représentant une facture d'un montant de 244.320€ HT constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017) n'a plus vocation à exister à la date du Document de base.

Celle-ci devrait être toutefois reprise par la société 2ID, filiale du Groupe. Cette dernière facturera le montant de ces prestations administratives à la Société à charge pour elle de les refacturer aux filiales du Groupe.

- **Conventions conclues avec la société Financière Sain Vial** (dont MM. Nicolas Cuynat et Didier Cuynat sont associés)

Au 31 décembre 2017, les conventions conclues avec la société Financière Sain Vial ont donné lieu aux facturations suivantes :

- une facturation d'un montant de 2.005€ HT constatés en produits concernant les prestations de services portant sur la maintenance informatique, les services comptabilité et paye, et les services juridiques
- une facturation d'un montant de 130.780€ HT constatée en charges et relative à la rémunération de la convention de prestations de services opérationnels dans les domaines commerciaux, de l'information et de la réalisation d'études de marché, de la qualité et de la RSE ainsi que dans l'assistance à la gestion des ressources humaines.

En outre, la société Financière Sain Vial réalise – et continuera pour l'avenir de réaliser – pour le Groupe des prestations de formation à destination des filiales relative notamment aux évolutions normatives et réglementaires en matière de qualité et de sécurité (type normes ISO). Ces prestations ont été considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

A la date du Document de base, la convention relative au mandat de dirigeant mandataire social de la société Financière Sain Vial n'est plus en vigueur et n'a plus vocation à donner lieu à facturation, la Société ayant été transformée en société anonyme à conseil d'administration en date du 18 janvier 2019 et M. Nicolas CUYNAT ayant été nommé Président Directeur Général.

Les conventions de prestation services continueront elles à être réalisées au profit des sociétés du Groupe Mare Nostrum et rémunérées par une partie fixe et une partie variable en fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu qu'il est envisagé de plafonner cette partie variable à hauteur de 50% de la partie fixe et que ladite partie fixe peut être estimée pour l'exercice en cours à la somme de 180.000 euros.

- **Convention conclue avec la société Vignemont Tous Travaux** (dont M. Thierry De Vignemont est associé)

Au 31 décembre 2017, les conventions conclues avec la société Vignemont Tous Travaux ont donné lieu aux facturations suivantes :

- une facturation d'un montant de 2.628€ HT constatés en produits concernant les prestations de service portant sur la maintenance informatique, les services comptabilité et paye et les services juridiques,
- une facturation d'un montant de 104.000€ HT constatés en charges et relative à la rémunération de la convention de prestations de services d'assistance de la Société en fournissant un support de services opérationnels dans les domaines commerciaux, de l'information et de la réalisation d'études de marché ainsi que dans l'assistance à la gestion des ressources humaines.

A la date du Document de base, la convention relative au mandat de dirigeant mandataire social de la société Vignemont Tous Travaux n'est plus en vigueur et n'a plus vocation à donner lieu à facturation, la Société ayant été transformée en société anonyme à conseil d'administration en date du 18 janvier 2019 et M. Thierry De Vignemont ayant été nommé Directeur Général Délégué.

Les conventions de prestation services continueront elles à être réalisées au profit des sociétés du Groupe Mare Nostrum et rémunérées par une partie fixe et une partie variable en fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu qu'il est envisagé de plafonner cette partie variable à hauteur de 50% de la partie fixe et que ladite partie fixe peut être estimée pour l'exercice en cours à la somme de 180.000 euros.

- **Convention conclue avec la société Al & Co Développement** (dont M Frank Hueber est associé)

Dans le cadre des réorganisations mentionnées ci-avant, en l'espèce des apports de titres, la société Al et Co Développement, antérieurement détenue indirectement à 12,5% par la Mare Nostrum, est désormais actionnaire de la Société.

Dans les mêmes conditions et sur le même modèle que les conventions de prestations de services conclues avec sociétés Financière Sain Vial et Vignemont Tous Travaux et décrites ci-avant, il envisagé de mettre en place des conventions de prestations de services entre la société Mare Nostrum et la société Al et Co Développement. Ces prestations de services réalisées au profit des sociétés du Groupe Mare Nostrum seront rémunérées par une partie fixe et une partie variable en fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu qu'il est envisagé de plafonner cette partie variable à hauteur de 50% de la partie fixe et que ladite partie fixe peut être estimée pour l'exercice en cours à la somme de 180.000 euros.,

Nous vous renvoyons au § « 19.3.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 » du Document de base pour plus de détails sur ces conventions.

19.2.2 Conventions conclues entre la Société et ses filiales

Dans le cadre de ses activités, la Société a vocation à conclure, directement ou par le biais de filiales, telles que la société 2ID, un certain nombre de contrats nécessaires au fonctionnement du Groupe et à l'exploitation de ses marques. Ces conventions portent, principalement, sur :

- des prestations de services de maintenance informatique, de service de comptabilité et paye et de services juridiques ;
- des prestations de services autres ;
- des licences ou de sous-licences de marques.

Ces conventions ont été soumises à la procédure des conventions réglementées et ont donc été présentées au vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

19.3 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017 ET 30 NOVEMBRE 2016

Les conventions règlementées conclues entre Mare Nostrum (exploitée sous forme de SAS jusqu'au 18 janvier 2019), son Président, ses directeurs généraux délégués, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du Conseil d'administration communs avec Mare Nostrum sont présentées dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016 figurant ci-après.

19.3.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

F.B.A. CAELIS AUDIT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Auditeurs & Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

MARE NOSTRUM

Société par actions simplifiée au capital de 450.500 €

Siège social : 1 rue Alfred de Musset – 38100 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 479 802 365

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

54, Rue de la République
69002 LYON
SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

F.B.A. CAELIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Auditeurs & Conseils Associés**Rhône Alpes**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L227-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Assemblée générale.

54, Rue de la République
69002 LYON
SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Page 2 sur 3

F.B.A. CAELIS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Auditeurs & Conseils Associés

Rhône Alpes

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

- Avec la société la Société « **AEQUOR** », dont Messieurs Thierry DE VIGNEMONT, Antoine BERNARD, Didier CUYNAT, Nicolas CUYNAT sont actionnaires
 - Convention de services : 244.320 € H.T., montant constaté en charges.
- Avec la Société « **VIGNEMONT TOUS TRAVAUX** », dont la société « **MARE NOSTRUM** » est associée :
 - Convention de services : 104.000 € H.T., montant constaté en charges.
- Avec la Société « **FINANCIERE SAIN VIAL** », dont M. Didier CUYNAT et M. Nicolas CUYNAT sont associés :
 - Convention de services : 130.780 € H.T., montant constaté en charges.

Meylan, le 10 Juillet 2018

F.B.A. CAELIS AUDIT

Représentée par



Geoffroy JOLY

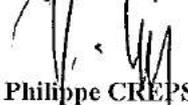
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

RHÔNE-ALPES

Représentée par



Philippe CREPS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

54, Rue de la République

69002 LYON

SIREN : 353 976 202 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne

38240 MEYLAN

SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

19.3.2 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 30 novembre 2016

Olivier CALDERARO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

**Auditeurs & Conseils Associés
Rhône Alpes**

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

MARE NOSTRUM

Société par actions simplifiée au capital de 450.500 €
Siège social : 1 rue Alfred de Musset - 38 100 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 479 802 365

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

30, Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 503 480 493 – NAF : 6920Z

3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

Olivier CALDERARO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-40 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de Cash pooling :

Convention de cash pooling conclue avec l'ensemble des sociétés du groupe, solde débiteur au 30 novembre 2016 : 2.467.983 €.

Convention de cash pooling conclue avec l'ensemble des sociétés du groupe, solde créditeur au 30 novembre 2016 : 5.331.662 €.


30, Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 503 480 493 – NAF : 6920Z



3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

Olivier CALDERARO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

- M. Nicolas CUYNAT, Président :

- la rémunération annuelle au titre de son mandat de Président s'est élevée à la somme totale de 37.640 € ;

- M. Antoine BERNARD, ancien Directeur Général et Directeur Général délégué :

- la rémunération annuelle au titre de son mandat de Directeur Général et de Directeur Général délégué s'est élevée à la somme totale de 37.513 €.

- M. Thierry DE VIGNEMONT, Directeur général délégué :

- la rémunération annuelle au titre de son mandat de Directeur général délégué s'est élevée à la somme totale de 57.319 € ;

- compte courant créditeur non rémunéré, solde au 30 novembre 2016 : 6.892 €.

- M. Jean-Christophe CHARPENTIER, Directeur général délégué :

- la rémunération annuelle au titre de son mandat de Directeur général délégué s'est élevée à la somme totale de 80.337 €.

- Avec la Société AEQUOR associée de MARE NOSTRUM :

- compte courant débiteur, solde au 30 novembre 2016 : 17.763 €.


30, Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 503 480 493 – NAF : 6920Z


3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

Olivier CALDERARO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

- Avec la Société **VIGNEMONT TOUS TRAVAUX**, associée de **MARE NOSTRUM** et dont M. Thierry de Vignemont est actionnaire :

- prestations de services : 76.800 € H.T., montant constaté en charge ;
- refacturation de frais et services : 1.950 € H.T., montant constaté en produits ;
- compte courant débiteur, solde au 30 novembre 2016 : 12.857 €.

- Avec la Société **CPC ENTREPRISES**, associée de **MARE NOSTRUM** et dont M. Antoine Bernard est actionnaire :

- refacturation de frais et services : 1.475 € H.T., montant constaté en produits ;
- prestations de services : 104.000 € H.T., montant constaté en charge.

- Avec la Société **FINANCIERE SAIN VIAL**, associée de **MARE NOSTRUM** et dont M. Didier Cuynat et M. Nicolas Cuynat sont actionnaires :

- refacturation de frais et services : 20.771 € H.T., montant constaté en produits ;
- prestations de services : 77.520 € H.T., montant constaté en charge.

Fait à Meylan, le 21 juillet 2017


Olivier CALDERARO
Commissaire aux Comptes

30, Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 503 480 493 – NAF : 6920Z


Philippe CREPS
Commissaire aux Comptes

3, Chemin du vieux Chêne
38240 MEYLAN
SIREN : 399 194 208 – NAF : 6920Z

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe présente des comptes consolidés établis en normes françaises.

Jusqu'en 2016, la Société Mare Nostrum clôturait son exercice comptable au 30 novembre.

Aux termes d'une décision d'AGE en date du 26 octobre 2017, la date de clôture d'exercice social de Mare Nostrum a été portée au 31 décembre. L'exercice 2017 s'est donc déroulé sur une période de 13 mois courant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017.

Afin de permettre une bonne compréhension de la situation financière du Groupe, Mare Nostrum présente des comptes consolidés établis en normes françaises et relatifs aux périodes suivantes :

- au 31 décembre 2017 sur 13 mois : 1^{er} décembre 2016 – 31 décembre 2017
- au 31 décembre 2017 sur 12 mois : 1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017
- au 30 novembre 2016 sur 12 mois : 1^{er} décembre 2015 – 30 novembre 2016
- au 30 juin 2018 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2018 – 30 juin 2018
- au 30 juin 2017 sur 7 mois : 1^{er} décembre 2016 – 30 juin 2017
- au 30 juin 2017 sur 6 mois : 1^{er} janvier 2017 – 30 juin 2017

Egalement et afin de présenter « un découpage de période », des comptes consolidés ont été établis sur une période de 1 mois au titre du mois de décembre 2016.

L'ensemble de ces informations financières est présenté sous la forme de 2 jeux de comptes consolidés uniques, à savoir :

- un jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016 ; et
- un jeu de comptes consolidés semestriels unique 2018 et 2017.

Informations financières présentées dans le Document de base		Durée	Contrôle des commissaires aux Comptes	
			Audit	Revue limitée
Jeu de comptes consolidés unique 2017 et 2016	Exercice clos au 31 décembre 2017	13 mois	Oui	Non
	Période du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	12 mois		
	Exercice clos au 30 novembre 2016	12 mois		
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016	1 mois		
Jeu de comptes consolidés unique semestriels 2018 et 2017	Période du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018	6 mois	Non	Oui
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017	7 mois		
	Période du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017	6 mois		
	Période du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016	1 mois		

20.1 COMPTES SOCIAUX ETABLIS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2017 ET 2016

Non présentés

20.2 JEU DE COMPTES CONSOLIDES UNIQUE 2017 ET 2016

GROUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 DECEMBRE 2017 (12 mois),
au 31 DECEMBRE 2016 (1 mois),
au 31 DECEMBRE 2017 (13 mois),
et au 30 NOVEMBRE 2016 (12 mois)



Sommaire

ETATS DE SYNTHESE	4
COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	10
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	11
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
1.1. Faits marquants	11
1.2. Présentation des comptes en normes françaises	11
1.3. Application des méthodes préférentielles.....	12
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants	12
1.5. Méthodes de consolidation	13
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	13
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	20
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	23
Note 1 - Chiffre d'affaires.....	23
Note 2 - Autres produits d'exploitation	24
Note 3 - Autres charges et charges externes	25
Note 4 - Charges de personnel.....	25
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions	26
Note 6 – Charges et produits financiers.....	26
Note 7 – Charges et produits exceptionnels	26
Note 8 – Impôts sur les résultats.....	28
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.....	29
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action	29
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN.....	30
Note 11 - Ecart d'acquisition	30
Note 12 - Immobilisations incorporelles	31
Note 13 - Immobilisations corporelles	34
Note 14 - Immobilisations financières	37
Note 15 – Titres mis en équivalence	39
Note 16 - Clients et comptes rattachés.....	40

Note 17 – Impôts différés actif et passif	41
Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation	42
Note 19 - Provisions pour risques et charges	44
Note 20 - Emprunts et dettes financières	45
Note 21 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	48
PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	49
Note 22 – Plus ou moins-values de cession	49
Note 23 – Variation du besoin en fonds de roulement.....	49
Note 24 – Flux liés aux investissements.....	49
PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS	51
Divers	51
Honoraires des commissaires aux comptes	51
Parties liées	52
Rémunération des dirigeants	53
Engagements hors bilan	53
Evènements postérieurs à la clôture.....	54

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers euros)</i>		Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	109 428	6 540	115 967	88 651
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	3 523	147	3 670	1 876
Achats consommés		-4 136	-208	-4 317	-3 291
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-20 977	-1 355	-22 375	-16 126
Impôts et taxes		-2 655	-167	-2 822	-1 965
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-79 192	-5 791	-84 982	-66 565
Dotations aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-729	-10	-737	-848
Autres charges		-863	-12	-857	-275
Résultat d'exploitation		4 398	-854	3 548	1 457
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-499	-35	-533	-186
Résultat courant des entreprises intégrées		3 899	-889	3 015	1 272
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	273	2	272	-38
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	397	382	779	-156
Résultat Net des entreprises intégrées		4 569	-504	4 066	1 077
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	207	-61	146	119
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-19	-2	-21	0
Résultat Net de l'ensemble consolidé		4 757	-567	4 190	1 197
Intérêts minoritaires		766	-25	741	518
RESULTAT NET (part du Groupe)		3 991	-542	3 450	678
Résultat par action (en euros)	<i>Note 10</i>	0,753	-0,102	0,651	0,128
Résultat dilué par action (en euros)	<i>Note 10</i>	0,753	-0,102	0,651	0,128

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Ecarts d'acquisition	<i>Note 11</i>	197	191	197	193
Immobilisations incorporelles	<i>Note 12</i>	225	229	225	227
Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	599	441	599	375
Immobilisations financières	<i>Note 14</i>	1 851	1 549	1 851	1 397
Titres mis en Equivalence	<i>Note 15</i>	46	207	46	273
Actif immobilisé		2 918	2 617	2 918	2 464
Stocks et en-cours		79	0	79	0
Clients et comptes rattachés	<i>Note 16</i>	17 202	12 919	17 202	15 572
Impôts Différés Actif	<i>Note 17</i>	1 086	15	1 086	15
Autres créances et régularisation	<i>Note 18</i>	12 754	10 758	12 754	8 359
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 20</i>	21	0	21	0
Disponibilités	<i>Note 20</i>	3 995	2 755	3 995	2 311
Actif circulant		35 137	26 447	35 137	26 257
TOTAL ACTIF		38 054	29 063	38 054	28 721

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Capitaux propres				
Capital	451	451	451	451
Primes	0			0
Réserves consolidées	-364	190	177	-548
Ecart de conversion	0	0	0	0
Résultat	3 991	-542	3 450	678
Capitaux propres groupe	4 077	99	4 077	581
Intérêts minoritaires	2 168	974	2 168	959
Capitaux propres	6 246	1 073	6 246	1 539
Provisions pour risques et charges <i>Note 19</i>	116	84	116	84
Impôts Différés Passif <i>Note 17</i>	185	179	185	179
Emprunts et dettes financières <i>Note 20</i>	832	2 043	832	1 979
Fournisseurs <i>Note 21</i>	5 110	3 683	5 110	3 682
Autres dettes et comptes de régularisation <i>Note 21</i>	25 565	22 003	25 565	21 258
Dettes	31 508	27 728	31 508	26 920
TOTAL PASSIF	38 054	29 063	38 054	28 721

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

31/12/2017 12 mois

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 31/12/2016	451	0	190	0	-542	99	974
Affectation du résultat au 31/12/2016			-574		542	-32	-180
Variation de capital	0	0				0	214
Ecart de change				0		0	0
Autres variations			20			20	395
Résultat au 31/12/2017					3 991	3 991	766
Capitaux 31/12/2017	451	0	-364	0	3 991	4 077	2 168

Les variations de capital minoritaires de 214 K€ concernent principalement 2ID :

- 503 K€ d'augmentations de capital souscrites par des associés minoritaires,
- -181 K€ de diminution de capital suite au rachat des actions de IDEE ENTREPRISE.

Les autres variations des capitaux propres minoritaires de 395 K€ sont composées principalement d'entrées de périmètre :

- 311 K€ concernant AC040 suite à son changement de méthode d'intégration (auparavant en mise en équivalence, désormais en intégration globale),
- 196 K€ concernant les nouvelles sociétés (AC070, AC080, AC100, AC110, AC120, AC130, C020, TRIDENTT 170 et TRIDENTT 180).

31/12/2016 1 mois

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959
Affectation du résultat au 30/11/2016			678		-678	0	0
Variation de capital						0	1
Ecart de change						0	0
Autres variations			60			60	39
Résultat au 31/12/2016					-542	-542	-25
Capitaux 31/12/2016	451	0	190	0	-542	99	974

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

31/12/2017 13 mois

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959
Affectation du résultat au 30/11/2016			646		-678	-32	-180
Variation de capital						0	215
Ecart de change						0	0
Autres variations			79			79	434
Résultat au 31/12/2017					3 450	3 450	741
Capitaux 31/12/2017	451	0	177	0	3 450	4 077	2 168

Les autres variations des capitaux propres Groupe de 79 K€ comprennent :

- 18 K€ : quote-part du Groupe dans les augmentations de capital,
- 61 K€ : de reclassements et de variations de pourcentages d'intérêts.

Les variations de capital minoritaires de 215 K€ concernent principalement 2ID :

- 503 K€ d'augmentations de capital souscrites par des associés minoritaires,
- -181 K€ de diminution de capital suite au rachat des actions de IDEE ENTREPRISE.

Les autres variations des capitaux propres minoritaires de 434 K€ sont composées principalement d'entrées de périmètre :

- 311 K€ concernant AC040 suite à son changement de méthode d'intégration (auparavant en mise en équivalence, désormais en intégration globale),
- 196 K€ concernant les nouvelles sociétés (AC070, AC080, AC100, AC110, AC120, AC130, C020, TRIDENTT 170 et TRIDENTT 180).

30/11/2016 12 mois

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 30/11/2015	451	0	-454	0	-31	-34	594
Affectation du résultat au 30/11/2015			-130		31	-99	-93
Variation de capital						0	15
Ecart de change						0	0
Autres variations			36			36	-75
Résultat au 30/11/2016					678	678	518
Capitaux 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959

Les variations de capital minoritaires de 15 K€ sont composées principalement de :

- 14 K€ de capital PLATINIUM CQFT souscrits par des associés minoritaires.

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

Catégories de titres (identique sur les quatre périodes)	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 300	85
Actions composant le capital en fin d'exercice	5 300	85

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Résultat net	4 757	-567	4 190	1 197
Résultat des sociétés mises en équivalence	-207	61	-146	-119
Dotations et reprises	425	-125	141	806
Amortissement des écarts d'acquisition	19	2	21	0
Variation impôts différés	-1 065	0	-1 065	1
Plus ou moins-values de cession <i>Note 22</i>	38	135	171	51
QP de subvention virée en Résultat	0	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement	3 967	-494	3 314	1 935
Variation du besoin en fonds de roulement <i>Note 23</i>	-1 628	1 244	28	-8
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 339	749	3 342	1 927
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-365	-82	-446	-255
Variation d'immobilisations financières	-442	-141	-611	-155
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	34	0	34	33
Cessions de titres sociétés consolidées	138	0	249	30
Incidence des variations de périmètre	133	0	133	0
Variation des dettes sur immobilisations	100	219	36	-8
Flux liés aux investissements <i>Note 24</i>	-402	-4	-605	-355
Augmentation de capital minoritaires	214	0	215	15
Dividendes versés aux actionnaires	0	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-115	0	-115	-94
Augmentation des dettes financières <i>Note 20</i>	3	17	3	22
Remboursement des dettes financières	-38	-18	-38	-33
Variation des comptes courants	-221	-599	-875	1 106
Flux liés aux opérations de financement	-156	-600	-811	1 016
Incidence des variations de devises	0	0	0	0
Autres flux sans incidence sur la trésorerie	0	0	0	0
Variation de la trésorerie	1 781	145	1 926	2 588
Trésorerie à l'ouverture <i>Note 20</i>	2 228	2 083	2 083	-504
Trésorerie à la clôture <i>Note 20</i>	4 009	2 228	4 009	2 083
Variation de la trésorerie	1 781	145	1 926	2 588

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à la clôture des exercices et périodes présentées et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Les présents comptes consolidés ne revêtent pas de caractère légal, ils ont été établis dans un objectif purement informatif.

Sur l'exercice 2016, les sociétés suivantes ont été créées : NRH 75, DOMINO ACTIO GRENOBLE DOMINO ACTIO SUD OUEST et MAG 020.

D'autre part, certaines sociétés ont ouvert des établissements secondaires, à savoir : NEPTUNE RH (établissement secondaire ouvert à Lyon), PLATINIUM CQFT (établissement secondaire ouvert à Veauche), AC050 (établissement secondaire ouvert à Lyon), 2I010 (établissement secondaire ouvert à Grenoble) et 2I050 (établissement secondaire ouvert à Décines).

Sur l'exercice 2017, la date de clôture des sociétés du Groupe a été modifiée par AGE. Elle est désormais fixée au 31 décembre de chaque année. L'exercice social de Mare Nostrum pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est donc un exercice de 13 mois. En 2016, il s'agit d'un exercice de 12 mois clos le 30 novembre 2016.

Les sociétés suivantes ont été créées : AC 070, AC 080, AC 100, AC 110, AC 120, AC 130, EI020, 2I080, TRIDENTT 160, TRIDENTT 170 et TRIDENTT 180.

Des établissements secondaires ont également été ouverts sur 2017, à savoir : DOMINO ACTIO GRENOBLE (établissements secondaires à Saint Laurent du Var et à Paris) et 2IP (établissement secondaire à Serris).

De plus, le Groupe s'est rapproché de DELTA DRONE via la prise de participation effectuée dans la société AER'NESS.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées, les états financiers présentés par le Groupe couvrent les périodes suivantes :

-
- Période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (12 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 correspondant aux 12 derniers mois de l'exercice 2017 ;
 - Période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016 (1 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 1 mois allant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016 correspondant au premier mois de l'exercice 2017 ;
 - Exercice 2017 (13 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum de l'exercice 2017 allant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017 (date de clôture dudit exercice) ;
 - Exercice 2016 (12 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum de l'exercice 2016 allant du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2016 (date de clôture dudit exercice).

Ces comptes consolidés ont été préparés à partir des comptes sociaux des différentes entités du périmètre du groupe Mare Nostrum établis sur la base des durées des mêmes exercices et des mêmes périodes que celles retenues pour la présentation des comptes consolidés. Les comptes sociaux des différentes entités ont été établis selon les principes comptables applicables en France.

1.3. Application des méthodes préférentielles

La société a utilisé l'ensemble des méthodes préférentielles prévues par le règlement CRC 99-02 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les méthodes non applicables à la présente consolidation sont les suivantes : la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme, l'étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts sur la durée de vie des emprunts, l'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'estimation des provisions pour risques et charges : le Groupe a fait l'objet, au cours des exercices 2017 et précédents, de vérifications des services fiscaux et sociaux. En l'absence de conclusion et d'évaluation fiable du risque financier, le Groupe n'intègre pas comptablement de provision pour risques et charges. De même, lorsque la position du Groupe est étayée par une appréciation raisonnable d'une issue favorable du contentieux engagé, le Groupe ne constitue pas de provision.

- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts présentent une durée d'utilisation limitée et sont amortis sur 10 ans. Ils font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 14**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 15**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80% en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

Mare Nostrum a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmée sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente 2 volets :

- . Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 350K€ au 31 décembre 2017 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- . Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en Immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

1.6.9. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

1.6.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.11. Engagements de retraites et assimilés

Pour les indemnités de fin de carrière, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.

L'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation.

L'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants et sont identiques en 2016 et en 2017 (pour les quatre périodes) :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	1,3%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.12. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans.

Pour la première fois au 31/12/2017, une imposition différée résulte des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) puisqu'il est fort probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs (notamment en raison de la fin du dispositif fiscal du CICE en 2018).

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 28%.

1.6.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- une activité de travail temporaire, réunissant 9 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities),
- une activité de recrutement : Neptune RH est un réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie,
- une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro et Focs Consult,
- des activités annexes : accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité), travaux avec un rassemblement d'artisans spécialisés dans les métiers des travaux publics, activité des sociétés holdings.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.14. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.15. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement 99-02, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines NEPTUNE RH ROUMANIE et ACVILA.

1.6.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

1.6.17. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Services.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la localisation des filiales.

1.6.18. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

1.6.19. CICE

Le CICE est un dispositif fiscal français constituant une créance sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Il est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel (au crédit d'un sous compte 64). Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

La créance est comptabilisée dans un compte 44*.

Le CICE est utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement des sociétés.

Pour certaines sociétés du périmètre, le CICE est préfinancé par BPI France ou BNP PARIBAS FACTOR. Le préfinancement permet aux entreprises de couvrir leur trésorerie dans l'attente de l'obtention du CICE.

Dans les comptes consolidés, le montant du préfinancement obtenu est compensé avec les autres créances. En effet, la propriété de la créance de CICE est cédée à titre d'escompte de manière définitive à l'établissement de crédit.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

Le périmètre des différentes périodes est présenté ci-dessous. A noter que le périmètre présenté ci-dessous au 31/12/2017 est identique pour les trois périodes suivantes : pour l'exercice de 13 mois clos le 31/12/2017, pour la période 12 mois close le 31/12/2017 et pour la période de 1 mois close le 31/12/2016.

Société	Type	30/11/2016			31/12/2017		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère	100	100	IG	100	100	IG
2I 010	Société opérationnelle	31,86	88	IG	44,88	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	27,51	76	IG	38,76	76	IG
2I 030	Société opérationnelle	36,2	100	IG	51	100	IG
2I 040	Société opérationnelle	72	90	IG	100	100	IG
2I 050	Société opérationnelle	27,51	76	IG	38,76	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2I 070	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
2I 080	Société opérationnelle	Non applicable			65,71	100	IG
2ID	Société holding	36,2	36,2	IG	51	51	IG
2IP	Société opérationnelle	35,66	98,52	IG	50,25	98,52	IG
AC 020	Société opérationnelle	64	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	80	100	IG	100	100	IG
AC 040	Société opérationnelle	49	49	MEE	51	51	IG
AC 050	Société opérationnelle	64	80	IG	80	80	IG
AC 060	Société opérationnelle	64	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
AC 080	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
AC 100	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
AC 110	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
AC 120	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
AC 130	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
AER'NESS	Société opérationnelle	Non applicable			30	30	MEE
AQUILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
ATLAN MED	Société holding	80	80	IG	100	100	IG
C020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
CERES	Société opérationnelle	Non applicable			76	76	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE
DOMINO ACTIO GRENOBLE	Société opérationnelle	49	49	MEE	49	49	MEE

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Société	Type	30/11/2016			31/12/2017		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
DOMINO ACTIO SUD OUEST	Société opérationnelle	49	49	MEE	49	49	MEE
EI 020	Société opérationnelle	Non applicable			100	100	IG
E INTERIM	Société opérationnelle	100	100	IG	84	84	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
GROUPE R1	Société holding	80	80	IG	80	80	IG
MAG 020	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
M010	Société opérationnelle	68,89	68,89	IG	68,89	68,89	IG
MAGELLAN INTERIM	Société opérationnelle	68,82	99,9	IG	68,82	99,9	IG
MN CONEX	Société opérationnelle	60	60	IG	60	60	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
MARE NOSTRUM IDF	Société holding	90	90	IG	90	90	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
NRH 042	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 44	Société opérationnelle	57,8	60	IG	60	60	IG
NRH 31	Société opérationnelle	48,8	61	IG	61	61	IG
NRH 442	Société opérationnelle	60	60	IG	69,23	69,23	IG
NRH 75	Société opérationnelle	60,3	67	IG	60,3	67	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	81,63	82,37	IG	82,37	82,37	IG
ROZ1 TRAVAUX	Société opérationnelle	97,94	98,31	IG	98,31	98,31	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 060	Société opérationnelle	97,61	97,61	IG	97,61	97,61	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	36,2	100	IG	0	0	N/A
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	68,84	86,05	IG	100	100	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 130	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	Non applicable			100	100	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	Non applicable			76	76	IG

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Société	Type	30/11/2016			31/12/2017		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	97	97	IG	97	97	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	82	82	IG	83,35	83,35	IG

Nota Bene :

- AC 040 = En date du 29 décembre 2017, le Groupe a acquis 2% supplémentaires. Ainsi, sur les 2 périodes 2017, la société a changé de méthode de consolidation. La société désormais consolidée en intégration globale.
- TRIDENTT 090 = la société a changé de dénomination sociale en date du 24/03/2017. Elle s'appelle désormais AER'NESS INTERIM. De plus, sur l'exercice 2017, des modifications sur la structure du capital sont intervenues. En effet, les titres initialement détenus par 2ID ont été cédés à la société MARE NOSTRUM le 24/03/2017 qui les a elle-même cédés à une nouvelle société le 30/06/2017, la société AER'NESS. Le Groupe MARE NOSTRUM n'exerce qu'une influence notable sur le sous-Groupe AER'NESS qui a été, quant à lui, mis en équivalence.
- Au 30/11/2016, la société 2ID est consolidée en intégration globale malgré un pourcentage de contrôle de 36,2%. En effet, le Groupe exerce un contrôle de fait sur cette société.

Sociétés exclues du périmètre

- Les sociétés non consolidées sont détaillées dans la note 14.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Vente de marchandises	301	621	922	0
Production vendue services	108 877	5 908	114 785	88 160
Produits des activités annexes	250	10	261	491
Chiffre d'affaires	109 428	6 540	115 967	88 651

Le chiffre d'affaires progresse de 21 M€ entre le 30/11/2016 et le 31/12/2017 (12 mois) et de 27 M€ entre le 30/11/2016 et le 31/12/2017 (13 mois).

Ces augmentations s'expliquent essentiellement par un accroissement de l'activité sur la majorité des sociétés consolidées, notamment dans le secteur du travail temporaire.

D'autre part, pour certaines sociétés (MAG020, CERES, 2IP), l'exercice 2016 représentait l'exercice de création (ou de réactivation) de l'activité. Pour ces sociétés, le véritable essor s'est produit sur 2017.

La répartition du chiffre d'affaires par métiers sur les différentes périodes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Intérim	104 432	6 443	110 876	85 034
Recrutement	2 059	62	2 122	1 654
Formation	1 447	45	1 493	812
Portage	0	0	0	0
Autres (services/BTP/holding)	1 489	-11	1 477	1 151
Chiffre d'affaires	109 428	6 540	115 967	88 651

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	Période de 12 mois close le 31/12/2017	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	301	301	0
Production vendue Services	108 877	108 211	666
Produits des act. annexes	250	93	157
Chiffre d'affaires	109 428	108 605	823

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Libellé	Période de 1 mois close le 31/12/2016	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	621	621	0
Production vendue Services	5 908	5 908	0
Produits des act. annexes	10	10	0
Chiffre d'affaires	6 540	6 539	0

Libellé	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	922	922	0
Production vendue Services	114 785	114 119	666
Produits des act. annexes	261	103	157
Chiffre d'affaires	115 967	115 144	823

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	0	0	0
Production vendue Services	88 160	87 205	955
Produits des act. annexes	491	333	158
Chiffre d'affaires	88 651	87 538	1 113

Note 2 - Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Production stockée	79	0	79	0
Production immobilisée	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	85	-2	84	28
Reprises amortissements et provisions	313	0	313	130
Transferts de charges	2 990	142	3 133	1 705
Autres produits	56	6	62	14
Autres produits d'exploitation	3 523	147	3 670	1 876

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « redevance loyer et véhicule ». Ils progressent de façon concomitante à l'augmentation de l'activité de travail temporaire.

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Sous-traitance	562	-122	478	233
Loyers, charges et maintenance	3 691	286	3 977	3 249
Assurance	753	66	820	639
Honoraires	1 133	68	1 199	812
Communication et publicité	623	59	686	550
Voyages et déplacements	12 498	759	13 260	9 509
Services bancaires	495	31	527	365
Autres achats et charges externes	1 221	206	1 429	769
Autres charges externes	20 977	1 355	22 375	16 126

L'accroissement du poste « Loyers, charges et maintenance » s'explique essentiellement par la progression de l'activité dans le secteur du travail temporaire. Ceci a impliqué des dépenses plus importantes pour loger les salariés intérimaires.

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales.

Ces indemnités s'élèvent à 11 818 K€ pour la période de 12 mois close le 31/12/2017, à 697 K€ pour la période de 1 mois close le 31/12/2016, à 12 516 K€ pour l'exercice de 13 mois clos le 31/12/2017 et à 8 804 K€ pour l'exercice de 12 mois clos le 30/11/2016.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Salaires et traitements	62 845	4 505	67 346	52 400
Charges sociales (hors CICE)	20 318	1 617	21 938	17 012
CICE	-3 971	-331	-4 302	-2 848
Charges de personnel	79 192	5 791	84 982	66 565

L'effectif du Groupe à la clôture des différentes périodes se présente ainsi par catégorie *:

Catégories	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017
Permanents	137	N/A	137
Intérimaires	2 267	N/A	2 267
Effectif	2 404		2 404

*les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein ».

La variation constatée dans l'effectif est en lien avec l'évolution de l'activité.

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations	262	10	270	285
Dotations aux provisions sur actif circulant	466	0	466	540
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	23
Dotations aux amortissements et provisions	729	10	737	848

Note 6 – Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Produits de participations	35	13	48	105
Autres intérêts et produits assimilés	10	3	13	61
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0	0
Total des produits financiers	45	16	62	165
Intérêts et charges assimilées	366	44	409	297
Autres charges financières	178	7	186	2
Dotations aux provisions	0	0	0	52
Total des charges financières	544	52	595	351
Résultat financier	-499	-35	-533	-186

Le poste « intérêts et charges assimilées » concernent principalement, pour les trois périodes, les intérêts liés au factor et les agios bancaires.

Le poste « Autres charges financières » est composé, pour les 2 périodes 2017, principalement des pertes afférentes aux comptes courants que la société M010 détenait sur des sociétés hors Groupe qui ont été liquidées.

Note 7 – Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	311	9	316	103
Produits de cession d'immobilisations	292	0	292	62
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	222	135	357	3
Total des produits exceptionnels	825	143	965	168
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147	5	152	51
VNC des immobilisations cédées	330	135	463	114
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	1	2	0
Dotations exceptionnelles aux provisions	75	0	75	41
Total des charges exceptionnelles	552	141	693	206
Résultat exceptionnel	273	2	272	-38

Le poste « produits exceptionnels sur opérations de gestion » comprend :

- au 31/12/2017 (pour les deux périodes) : un produit latent en lien avec un remboursement URSSAF (43 K€), à une cession de marque (63K€) et à une extourne de provision surévaluée (198 K€) en lien avec les indemnités de fin de mission (IFM).

- au 30/11/2016 : des régularisations de cotisations sociales (26 K€), des remboursements d'indemnités de retard (32 K€) et diverses régularisations dont les montants ne sont pas significatifs individuellement.

Le poste « produits de cession d'immobilisations » concerne :

- au 31/12/2017 (pour les deux périodes) :

- des produits liés à des sorties / cessions de titres de participations par MARE NOSTRUM pour 158 K€ (annulation d'actions de la société E-INTERIM en vue d'une réduction de capital, cession d'actions de la société LES MERIDIENS et cession d'actions de AER'NESS INTERIM à AER'NESS GROUPE),
- des produits liés à la cession des titres AER'NESS INTERIM à MARE NOSTRUM, par 2ID, pour 100 K€,
- d'un produit lié à une cession de véhicule (par AC050 pour 33 K€).

- au 30/11/2016 : le poste comprend des cessions d'immobilisations corporelles (33 K€) et des cessions de titres de participations. En effet, 2ID a cédé des titres de 21050 (12 K€), GROUPE R1 a cédé les titres des sociétés R1 FERMETURE et R1 RENO et ATLAN MED a cédé les titres de la société AC050 (12 K€).

Le poste « reprises sur provisions et transferts de charges » concerne :

- au 31/12/2017 (12 mois) : des reprises de provision sur créances rattachées aux participations liées à des sociétés non consolidées (MAGELLAN TT PORTUGAL pour 156 K€ et REFLEX pour 5K€) ainsi que la reprise de provision pour engagements de retraite (54 K€). A noter que parallèlement à cette reprise pour engagement de retraite, une dotation de 75 K€ est comptabilisée.

- au 31/12/2017 (13 mois) : des reprises de provision sur titres et sur créances rattachées à des participations liées à des sociétés non consolidées (MAGELLAN TT PORTUGAL pour 291 K€ et REFLEX pour 5K€) ainsi que la reprise de provision pour engagements de retraite (54 K€). A noter que parallèlement à cette reprise pour engagement de retraite, une dotation de 75 K€ est comptabilisée.

Le poste « charges exceptionnelles sur opérations de gestion » comprend :

- au 31/12/2017 (12 et 13 mois) : des amendes et pénalités (37 K€), un litige prudhommal au sein de la société TRIDENTT 110 (28 K€) et des régularisations afférentes à une erreur de taux liée à la taxe sur la formation continue (46 K€).

- au 30/11/2016 : un contrôle URSSAF pour 12 K€ chez ROZ1 TRAVAUX ainsi qu'une régularisation de 10 K€ liée à une erreur de taux liée à la taxe sur la formation continue.

Le poste « VNC des immobilisations cédées » concerne :

- au 31/12/2017 (12 mois) :

- des valeurs nettes comptables (VNC) afférentes à des sorties/cessions de titres de participations chez MARE NOSTRUM pour 163 K€ (annulation d'actions de la société E-INTERIM en vue d'une réduction de capital, cession d'actions de la société LES MERIDIENS, cession d'actions de AER'NESS INTERIM à AER'NESS et sortie des titres REFLEX),
- la valeur nette comptable des titres TRIDENTT 090 (devenue AER'NESS INTERIM) cédés par 2ID,
- la valeur nette comptable de 38 K€ constatée par la société AC050 suite à la cession d'un véhicule.

- au 31/12/2017 (13 mois) :

- des valeurs nettes comptables (VNC) afférentes à des sorties/cessions de titres de participations chez MARE NOSTRUM pour 163 K€ (annulation d'actions de la société E-INTERIM en vue d'une réduction de capital, cession d'actions de la société LES MERIDIENS, cession d'actions de AER'NESS INTERIM à AER'NESS et sortie des titres REFLEX),

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

- la valeur nette comptable des titres TRIDENTT 090 (devenue AER'NESS INTERIM) cédés par 2ID,
- la valeur nette comptable de 38 K€ constatée par la société AC050 suite à la cession d'un véhicule.
- la valeur nette comptable des titres MAGELLAN TT PORTUGAL (135 K€) sortis par M010 suite à la liquidation de sa filiale.

- au 30/11/2016 :

- la valeur nette comptable des titres AC050 cédés par ATLAN MED (12 K€),
- la valeur nette comptable des titres 2I050 cédés par 2ID (12 K€),
- la valeur nette comptable des titres R1 FERMETURE et R1 RENO (54 K€) cédés par GROUPE R1,

Note 8 – Impôts sur les résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Impôt sur les sociétés	668	-382	286	156
Impôt différé	-1 065	0	-1 065	1
Charge d'impôt	-397	-382	-779	156

Les résultats fiscaux des sociétés du Groupe sont majoritairement déficitaires compte tenu des montants de CICE (produits non imposables) significatifs.

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Preuve d'impôts

	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
RESULTAT NET	4 757	-567	4 190	1 197
Impôt sur les sociétés	668	-382	286	156
IS Différé	-1 065	0	-1 065	0
Sous-Total Impôt	-397	-382	-779	156
Résultat avant IS	4 361	-949	3 412	1 353
IS Théorique	1 221	-266	955	379
Ecart IS théorique / IS Réel	-1 617	-117	-1 734	-223
ECART	0	0	0	0
Déficits reportables	-424	62	-362	722
Autres décalages temporaires	52	2	54	-20
Différences permanentes	3	-2	1	56
Différence de taux stés	-11	0	-11	-13
Effet de l'imposition à taux réduit	196	0	195	111
CICE	-1 363	-94	-1 457	-974
Autres différences	-69	-85	-154	-104
Impôts expliqués	-1 617	-117	-1 734	-223

Déficits reportables

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Déficit reportable initial	10 005		10 005	7 955
Déficit reportable activé	3 803		3 803	0
Déficit reportable net	6 202	N/A	6 202	7 955

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Résultats des sociétés mises en équivalence	207	-61	146	119

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêt aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Les sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence sont : AC040, AERNESS, CONTACT D PRO, DOMINO ACTIO GRENOBLE et DOMINO ACTIO SUD OUEST.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 5 300 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Il est ici égal au résultat net par action, aucune action de la société n'ayant un effet dilutif.

Il se présente de la façon suivante :

	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Résultat net (part du Groupe)	3 991	-542	3 450	678
Nombre d'actions	5 300	5 300	5 300	5 300
Résultat par action	0,753	-0,102	0,651	0,128
Résultat dilué par action	0,753	-0,102	0,651	0,128

Il n'existe pas d'instrument dilutif.

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2016	196	-5	191
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	25	0	25
Sortie	-2	2	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-19	-19
Ecarts d'acquisition 31/12/2017 (12 mois)	219	-22	197

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 30/11/2016	196	-3	193
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	0	0	0
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-2	-2
Ecarts d'acquisition 31/12/2016 (1 mois)	196	-5	191

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 30/11/2016	196	-3	193
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	25	0	25
Sortie	-2	2	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-21	-21
Ecarts d'acquisition 31/12/2017 (13 mois)	219	-22	197

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 30/11/2015	2	-2	0
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	194	0	194
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-1	-1
Ecarts d'acquisition 30/11/2016	196	-3	193

Suite à l'AGE du 17/10/2016, MARE NOSTRUM a acquis des parts supplémentaires dans la société M010 pour 100 K€. Cela a eu pour effet d'augmenter la quote-part de MARE NOSTRUM dans les capitaux propres de M010 de 14 K€, la différence générant un écart d'acquisition de 86 K€.

Suite à l'AGE du 24/10/2016, MARE NOSTRUM a acquis des parts supplémentaires dans la société PLATINIUM CQFT pour 62 K€. Cela a eu pour effet d'augmenter la quote-part de MARE NOSTRUM dans les capitaux propres de PLATINIUM CQFT de 54 K€, la différence générant un écart d'acquisition de 8 K€.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Suite à l'AGE du 30/11/2016, MARE NOSTRUM a acquis des parts supplémentaires dans la société ROZ1 TRAVAUX pour 273 K€. Cela a eu pour effet d'augmenter la quote-part de MARE NOSTRUM dans les capitaux propres de ROZ1 TRAVAUX de 173 K€, la différence générant un écart d'acquisition de 100 K€.

Suite à l'AGE du 29/12/2017, ATLAN MED a acquis des parts supplémentaires dans la société AC 040 pour 34 K€. Cela a eu pour effet d'augmenter la quote-part de ATLAN MED dans les capitaux propres de AC 040 de 9 K€, la différence générant un écart d'acquisition de 25 K€.

Il a été décidé d'amortir lesdits écarts sur une durée de 10 ans.

Note 12 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (12 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	54	35	19
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	303	116	186
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	215	198	17
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles	574	349	225

Le poste « Concessions, brevets, droits similaires » est composé en partie de marques pour un montant de 169 K€ au 31/12/2017.

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2016 (1 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	58	25	33
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	228	85	143
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	216	164	52
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles	504	275	229

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (13 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	54	35	19
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	303	116	186
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	215	198	17
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles	574	349	225

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	58	25	32
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	222	85	137
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	220	165	55
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles	502	276	227

Le poste « Concessions, brevets, droits similaires » est composé en partie de marques pour un montant de 106 K€ au 30/11/2016.

La variation nette des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 12 mois close le 31/12/2017
Frais d'établissement	58	0	-1	0	-3	54
Amortissements des frais d'établissement	-25	-13	1	0	3	-35
Concessions, brevets, droits similaires	228	72	0	0	3	303
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-85	-29	0	0	-3	-116
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	216	2	0	4	-6	215
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-164	-40	0	0	6	-198
Immobilisations incorporelles	229	-7	0	4	-1	225

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 1 mois close le 31/12/2016
Frais d'établissement	58	0	0	0	0	58
Amortissements des frais d'établissement	-25	0	0	0	0	-25
Concessions, brevets, droits similaires	222	6	0	0	0	228
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-85	0	0	0	0	-85
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	220	0	0	-4	0	216
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-165	0	0	0	0	-164
Immobilisations incorporelles	227	6	0	-4	0	229

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017
Frais d'établissement	58	0	-1	0	-3	54
Amortissements des frais d'établissement	-25	-13	1	0	3	-35
Concessions, brevets, droits similaires	222	78	0	0	3	303
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-85	-28	0	0	-3	-116
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	220	2	0	-6	0	215
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-165	-40	0	6	6	-198
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	227	-1	0	0	-1	225

La principale acquisition du poste « Concessions, brevets, droits similaires » au 31/12/2017 concerne une marque acquise pour 63 K€ par MARE NOSTRUM.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Frais d'établissement	53	5	0	0		58
Amortissements des frais d'établissement	-14	-12	0	0		-25
Concessions, brevets, droits similaires	194	28	0	0		222
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-69	-16	0	0		-85
Fonds de commerce	2	0	0	0		2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	193	31	-2	-2		220
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-106	-59	0	0		-165
Immobilisations incorporelles	253	-23	-2	-2	0	227

Note 13 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (12 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	29	23	6
Installations Techniques, Matériel & Outillage	80	46	35
Autres immobilisations corporelles	1 270	759	511
Immobilisations en cours	47	0	47
Immobilisations corporelles	1 426	827	599

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2016 (1 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	25	19	6
Installations Techniques, Matériel & Outillage	72	34	38
Autres immobilisations corporelles	958	562	396
Immobilisations en cours	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 055	615	441

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (13 mois)</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	29	23	6
Installations Techniques, Matériel & Outillage	80	46	35
Autres immobilisations corporelles	1 270	759	511
Immobilisations en cours	47	0	47
Immobilisations corporelles	1 426	827	599

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	31	21	10
Installations Techniques, Matériel & Outillage	69	34	35
Autres immobilisations corporelles	884	554	330
Immobilisations en cours	0	0	0
Immobilisations corporelles	984	609	375

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 12 mois close le 31/12/2017
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	25	0	0	4	0	29
Amortissements des Constructions	-19	-4	0	0	0	-23
Installations techniques, matériel et outillage	72	8	0	0	0	80
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-34	-11	0	0	0	-46
Autres immobilisations corporelles	958	236	-39	-1	115	1 270
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-562	-166	1	-2	-30	-759
Immobilisations corporelles en cours	0	47	0	0	0	47
Immobilisations corporelles	441	109	-38	1	86	599

Les principales acquisitions du poste « autres immobilisations corporelles » sont constituées par 27 K€ chez AC020 (réfection d'une agence de travail temporaire), 59 K€ chez AC050 (réfection d'une agence de travail temporaire et acquisition d'un véhicule) et 46 K€ chez MARE NOSTRUM (acquisition de deux véhicules et acquisition de matériel informatique).

Les montants des acquisitions des autres sociétés sont non significatifs.

La cession effectuée en lien avec le poste « autres immobilisations corporelles » pour 39 K€ concerne la cession d'un véhicule par la société AC050.

Les autres variations constatées pour 115 K€ sur le poste « autres immobilisations corporelles » concernent les immobilisations de la société AC040, entrée dans le périmètre en intégration globale au 31/12/2017.

Les « immobilisations corporelles en cours » de 47 K€ concernent des travaux d'aménagements de nouveaux locaux pour la société NRH 75.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 1 mois close le 31/12/2016
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	31	0	0	-6	0	25
Amortissements des Constructions	-21	0	0	2	0	-19
Installations techniques, matériel et outillage	69	3	0	0	0	72
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-34	0	0	0	0	-34
Autres immobilisations corporelles	884	72	0	3	0	958
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-554	-8	0	0	0	-562
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	375	67	0	-1	0	441

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	31	0	0	-2	0	29
Amortissements des Constructions	-21	-4	0	2	0	-23
Installations techniques, matériel et outillage	69	12	0	0	0	80
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-34	-11	0	0	0	-46
Autres immobilisations corporelles	884	308	-39	2	115	1 270
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-554	-174	1	-2	-30	-759
Immobilisations corporelles en cours	0	47	0	0	0	47
Immobilisations corporelles	375	176	-38	0	86	599

Les principales acquisitions du poste « autres immobilisations corporelles » sont constituées par 27 K€ chez AC020 (réfection d'une agence de travail temporaire), 32 K€ chez AC030 (réfection d'une agence de travail temporaire), 61 K€ chez AC050 (réfection d'une agence de travail temporaire et acquisition d'un véhicule) et 76 K€ chez MARE NOSTRUM (acquisition de deux véhicules et acquisition de matériel informatique).

Les montants des acquisitions des autres sociétés sont non significatifs.

La cession effectuée en lien avec le poste « autres immobilisations corporelles » pour 39 K€ concerne la cession d'un véhicule par la société AC050.

Les autres variations constatées pour 115 K€ sur le poste « autres immobilisations corporelles » concernent les immobilisations de la société AC040, entrée dans le périmètre en intégration globale au 31/12/2017.

Les « immobilisations corporelles en cours » de 47 K€ concernent des travaux d'aménagements de nouveaux locaux pour la société NRH 75.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	27	4	0	0	0	31
Amortissements des Constructions	-18	-3	0	0	0	-21
Installations techniques, matériel et outillage	63	12	-6	0	0	69
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-25	-9	0	0	0	-34
Autres immobilisations corporelles	740	176	-32	0	0	884
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-423	-143	12	0	0	-554
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	364	37	-25	0	0	375

Les principales acquisitions du poste « autres immobilisations corporelles » sont constituées par 21 K€ d'acquisitions au sein de la société 21070 (ouverture de l'agence de Firminy), 14 K€ chez AC030 (réaménagement d'une agence de travail temporaire), 18 K€ chez MARE NOSTRUM (matériel informatique), 14 K€ chez TRIDENTT 150 (travaux de peinture au sein d'une agence, matériel informatique).

Les montants des acquisitions des autres sociétés sont non significatifs.

Note 14 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (12 mois)</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	204	61	143
Créances sur Participations	13	0	13
Autres titres immobilisés	13	0	13
Prêts	233	0	233
Autres Immobilisations Financières	1 450	0	1 450
Immobilisations financières	1 912	61	1 851

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2016 (1 mois)</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	209	17	192
Créances sur Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	5
Prêts	209	0	209
Autres Immobilisations Financières	1 143	0	1 143
Immobilisations financières	1 566	17	1 549

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (13 mois)</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	204	61	143
Créances sur Participations	13	0	13
Autres titres immobilisés	13	0	13
Prêts	233	0	233
Autres Immobilisations Financières	1 450	0	1 450
Immobilisations financières	1 912	61	1 851

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	343	201	142
Créances sur Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	9	0	9
Prêts	209	0	209
Autres Immobilisations Financières	1 038	0	1 038
Immobilisations financières	1 598	201	1 397

Le poste « participations » au 31/12/2017 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 87 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les entreprises de travail temporaire en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnité de précarité d'emploi et d'indemnité compensatrice de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT.
- des titres des sociétés non consolidées (115 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 61 K€.

Le poste « participations » au 30/11/2016 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 81 K€,
- des titres des sociétés non consolidées (260 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 201 K€.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Les titres des sociétés non consolidées, au 31/12/2017, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de détention	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
AC040	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40%	Cession en cours
Total		115	61		

Les titres des sociétés non consolidées, au 30/11/2016, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de contrôle	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
M010	Magellan TT Portugal	135	135	90%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Les Meridiens	11	0	70%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Reflex	5	5	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40	Cession en cours
Total		260	201		

Le poste « Autres Immobilisations Financières » est principalement composé sur toutes les périodes :

- de dépôts de garantie,
- des fonds de garantie des organismes de cautions du travail temporaire,
- des fonds de garantie des organismes d'affacturage (741 K€ au 30/11/2016 et 1 024 K€ au 31/12/2017).

Note 15 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : AC 040 (pour les périodes avant 31/12/2017), AERNESS, CONTACT D PRO, DOMINO ACTIO GRENOBLE et DOMINO ACTIO SUD OUEST.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2017
Titres Mis en équivalence	208	-98	226	-290	46

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2016
Titres Mis en équivalence	202		5		207

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2017
Titres Mis en équivalence	273	-98	182	-311	46

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2015	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	30/11/2016
Titres Mis en équivalence	202	-98	119	49	273

Le montant de variation de périmètre indiqué au 30/11/2016 concerne les sociétés DOMINO.

Les variations de périmètre indiquées pour les 2 clôtures 31/12/2017 correspondent au changement de méthode pour la société AC 040. L'entrée dans le périmètre du sous-groupe AER'NESS est neutre en termes d'actif net. En effet, l'impact de sa situation nette négative figure en provision pour risques (détaillé dans la note 19).

Note 16 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Valeur brute	18 338	13 777	18 338	16 442
Provisions	-1 136	-858	-1 136	-870
Valeur nette	17 202	12 919	17 202	15 572

Dans le secteur du Travail Temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Euler Hermes).

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 338	18 338	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	13 777	13 777	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 338	18 338	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	16 442	16 442	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sur les différentes périodes sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 17 – Impôts différés actif et passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	Période de 12 mois close le 31/12/2017
Engagements de retraite	15	6	0	0	0	21
Activation déficits reportables	0	1 065	0	0	0	1 065
IMPOTS DIFFERES ACTIF	15	1 071	0	0	0	1 086
Décalage temporaire	179	6	0	0	0	185
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	6	0	0	0	185

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	Période de 1 mois close le 31/12/2016
ID sur décalages temporaires	15	0	0	0	0	15
Engagements de retraite	0	0	0	0	0	0
IMPOTS DIFFERES ACTIF	15	0	0	0	0	15
Décalage temporaire	179	0	0	0	0	179
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	0	0	0	0	179

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017
Engagements de retraite	15	6	0	0	0	21
Activation déficits reportables	0	1 065	0	0	0	1 065
IMPOTS DIFFERES ACTIF	15	1 071	0	0	0	1 086
Décalage temporaire	179	6	0	0	0	185
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	6	0	0	0	185

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
ID sur décalages temporaires	0	0	0	0	0	0
Engagements de retraite	16	-1	0	0	0	15
IMPOTS DIFFERES ACTIF	16	-1	0	0	0	15
Décalage temporaire	179	0	0	0	0	179
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	0	0	0	0	179

Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (12 mois)</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	2 052	0	2 052
Personnel & Organismes sociaux	531	0	531
Etat - Taxes et IS	3 437	0	3 437
Comptes de TVA	2 471	0	2 471
Comptes courants débiteurs	1 828	38	1 790
Autres Créances	2 220	20	2 200
Charges constatées d'avance	273	0	273
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	58	12 753

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2016 (1 mois)</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	273	0	273
Personnel & Organismes sociaux	2 838	0	2 838
Etat - Taxes et IS	3 819	0	3 819
Comptes de TVA	1 143	0	1 143
Comptes courants débiteurs	1 658	50	1 608
Autres Créances	986	0	986
Charges constatées d'avance	90	0	90
Autres Créances et comptes de régularisation	10 806	50	10 756

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017 (13 mois)</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	2 052	0	2 052
Personnel & Organismes sociaux	531	0	531
Etat - Taxes et IS	3 437	0	3 437
Comptes de TVA	2 471	0	2 471
Comptes courants débiteurs	1 828	38	1 790
Autres Créances	2 220	20	2 200
Charges constatées d'avance	273	0	273
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	58	12 753

Au 31/12/2017 : Le poste « Avances et acomptes versés » (2 052 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « comptes courants débiteurs » est composé pour 1 028 K€ des comptes courants avec les parties liées (les montants sont détaillés dans la partie 6) et pour 447 K€ des comptes courants avec les entités non consolidées (dont la liste figure en note 14).

Le poste « Autres créances » (2 220 K€) comprend 1 084 K€ de produits à recevoir afférents aux remboursements de formation, 568 K€ de créances envers des sociétés non consolidées, 300 K€ de créances envers les parties liées et 268 K€ de débiteurs divers.

<i>(en milliers d'euros)</i> 30/11/2016	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	642	0	642
Personnel & Organismes sociaux	259	0	259
Etat - Taxes et IS	3 827	0	3 827
Comptes de TVA	1 201	0	1 201
Comptes courants débiteurs	1 294	206	1 088
Créances sur immobilisations	0	0	0
Autres Créances	1 051	0	1 051
Charges constatées d'avance	291	0	291
Autres Créances et comptes de régularisation	8 566	206	8 359

Au 30/11/2016 : Le poste « Avances et acomptes versés » (642 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Autres créances » (1 051 K€) comprend notamment 384 K€ des produits à recevoir afférents aux remboursements de formation, 220 K€ de réserves financières constituées en lien avec les contrats d'affacturage et des créances envers des sociétés non consolidées.

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 052	2 052	0	0
C/C débiteurs	1 828	1 828	0	0
Personnel	531	531	0	0
Créances fiscales	3 437	0	3 437	0
TVA débitrice	2 471	2 471	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 220	2 220	0	0
Charges constatées d'avance	273	273	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	9 374	3 437	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	273	273	0	0
C/C débiteurs	1 658	1 658	0	0
Personnel	2 838	2 838	0	0
Créances fiscales	3 819	0	3 819	0
TVA débitrice	1 143	1 143	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	986	986	0	0
Charges constatées d'avance	90	90	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	10 806	6 988	3 819	0

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 052	2 052	0	0
C/C débiteurs	1 828	1 828	0	0
Personnel	531	531	0	0
Créances fiscales	3 437	0	3 437	0
TVA débitrice	2 471	2 471	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 220	2 220	0	0
Charges constatées d'avance	273	273	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	9 374	3 437	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	642	642	0	0
C/C débiteurs	1 294	1 294	0	0
Personnel	259	259	0	0
Créances fiscales	3 827	0	3 827	0
TVA débitrice	1 201	1 201	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	1 051	1 051	0	0
Charges constatées d'avance	291	291	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	8 566	4 738	3 827	0

Note 19 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Provision engagement de retraite	75	54	75	54
Provisions pour risques	41	30	41	30
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	116	84	116	84

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Période de 12 mois close le 31/12/2017
Provision engagement de retraite	54	75	-54	0	0	75
Provisions pour risques	30	18	-7	0	0	41
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	84	93	-61	0	0	116

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Période de 1 mois close le 31/12/2016
Provision engagement de retraite	54	0	0	0	0	54
Provisions pour risques	30	0	0	0	0	30
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	80	0	0	0	0	84

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017
Provision engagement de retraite	54	75	-54	0	0	75
Provisions pour risques	30	18	-7	0	0	41
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	84	93	-61	0	0	116

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2015	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Provision engagement de retraite	56	0	-3	0	0	54
Provisions pour risques	23	30	-23	0	0	30
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	80	30	-26	0	0	84

Sur les 2 périodes 31/12/2017, la provision relative au litige avec un tiers a été reprise. Une nouvelle provision de 18 K€ a été comptabilisée afin de tenir compte de la situation nette négative du sous-groupe AER'NESS (mis en équivalence).

Sur les périodes 30/11/2016 et 31/12/2016 un mois, les provisions pour risques comptabilisées correspondent exclusivement à des litiges (un litige prud'homal pour 23 K€ et avec un tiers pour 7K€).

Note 20 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Emprunts long terme	176	209	176	210
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	621	1 279	621	1 515
Autres emprunts et dettes financières	28	27	28	27
Concours bancaires courants	7	527	7	227
Emprunts et dettes financières	832	2 043	832	1 979
Endettement financier	832	2 043	832	1 979

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	176	25	94	56
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	621	621	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants créditeurs	7	7	0	0
Endettement financier	832	653	94	85

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 1 mois close 31/12/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	209	24	123	62
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	1 279	1 279	0	0
Autres emprunts et dettes financières	27	0	0	27
Concours bancaires courants créditeurs	527	527	0	0
Endettement financier	2 043	1 831	123	89

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	176	25	94	56
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	621	621	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants créditeurs	7	7	0	0
Endettement financier	832	653	94	85

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	210	24	123	63
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	1 515	1 515	0	0
Autres emprunts et dettes financières	27	0	0	27
Concours bancaires courants créditeurs	227	227	0	0
Endettement financier	1 979	1 767	123	90

Au 31/12/2017, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 176 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€

Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.

Dernière échéance : novembre 2024.

Solde restant dû au 31/12/2017 : 176 K€

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Au 31/12/2016, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 209 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€
Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.
Dernière échéance : novembre 2024.
Solde restant dû au 31/12/2016 : 209 K€

Au 30/11/2016, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 210 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€
Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.
Dernière échéance : novembre 2024.
Solde restant dû au 30/11/2016 : 210 K€

L'endettement net se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 016	2 755	4 016	2 311
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-7	-527	-7	-227
TRESORERIE NETTE	4 009	2 228	4 009	2 084
Dettes financières	204	236	204	237
Comptes courants créditeurs	621	1 279	621	1 515
ENDETTEMENT BRUT	825	1 515	825	1 752
ENDETTEMENT NET	-3 184	-713	-3 184	-332

Note 21 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Fournisseurs	5 110	3 683	5 110	3 682
Avances & Acomptes reçus sur commandes	646	79	646	374
Personnel	4 419	5 393	4 419	5 103
Organismes sociaux	6 528	6 659	6 528	6 281
Comptes de TVA	10 586	7 850	10 586	7 298
Etat - taxes et IS	2 797	1 513	2 797	1 884
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	30	249	30	30
Autres dettes	555	260	555	279
Produits constatés d'avance	4	0	4	9
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	30 675	25 686	30 675	24 940

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 22 – Plus ou moins-values de cession

Les principales plus ou moins-values de cessions portent sur des cessions de titres :

- au 31/12/2017 (12 mois) : La correction du résultat de cession de AER'NESS INTERIM en consolidation a généré une moins-value de 14 K€, la liquidation de REFLEX chiffre l'impact à 5 K€. De plus une cession de véhicule sur AC050 a également généré une charge de 4,5 K€.
- au 31/12/2017 (13 mois) : La correction du résultat de cession de AER'NESS INTERIM en consolidation a généré une moins-value de 14 K€, la liquidation de MAGELLAN TT une de 135 K€ et celle de REFLEX 5 K€.
- au 30/11/2016 : La cession de titres de la société ROZ1 RENO par la société GROUPE R1 a généré une moins-value de 48 K€. Celle de NAVEGADOR par M010 a, quant à elle, généré une moins-value de 9 K€.

Note 23 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Variation des stocks	-79	0	-79	5
Variation des clients	-1 631	2 665	1 105	-5 383
Variation des créances d'exploitation	-25	-2 241	-1 796	-3 526
Variation des fournisseurs	1 402	1	1 332	1 034
Variation des dettes d'exploitation	-1 296	820	-535	7 861
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 628	1 244	28	-8

Note 24 – Flux liés aux investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont essentiellement constituées par :

- au 31/12/2017 (12 mois) : les principales acquisitions sont constituées par 63 K€ de rachat de la marque R1 par MARE NOSTRUM à GROUPE R1, par 27 K€ d'agencements divers chez AC020 (réfection d'une agence de travail temporaire), 59 K€ chez AC050 (réfection d'une agence de travail temporaire et acquisition d'un véhicule) et 46 K€ chez MARE NOSTRUM (acquisition de deux véhicules et acquisition de matériel informatique). Ces acquisitions concernent 47 K€ d'immobilisations en cours pour des travaux d'aménagements de nouveaux locaux pour la société NRH75.

Les autres acquisitions ne sont pas significatives individuellement.

- au 31/12/2017 (13 mois) : les principales acquisitions sont constituées par 63 K€ de rachat de la marque R1 par MARE NOSTRUM à GROUPE R1, par 27 K€ d'agencements divers chez AC020 (réfection d'une agence de travail temporaire), 32 K€ chez AC030 (réfection d'une agence de travail temporaire), 61 K€ chez AC050 (réfection d'une agence de travail temporaire et acquisition d'un véhicule) et 76 K€ chez MARE NOSTRUM (acquisition de deux véhicules et acquisition de matériel informatique). Ces acquisitions concernent 47 K€ d'immobilisations en cours pour des travaux d'aménagements de nouveaux locaux pour la société NRH75.

- au 30/11/2016 : les principales acquisitions sont constituées par 16 K€ de licences informatiques chez MARE NOSTRUM et 8 K€ de licences en lien avec le logiciel dédié aux métiers du travail temporaire chez AC050, 21 K€ d'acquisitions d'agencements au sein de la société 2I070 (ouverture de l'agence de Firminy), 14 K€ chez AC030 (réaménagement d'une agence de travail temporaire), 18 K€ chez MARE NOSTRUM (matériel informatique), 14 K€ chez TRIDENTT 150 (travaux de peinture au sein d'une agence, matériel informatique).

Les *cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles* concernent :

- au 31/12/2017 (12 et 13 mois) : il s'agit d'une cession de 33 K€ afférente à un véhicule concernant la société AC050.
- au 30/11/2016 : 19 K€ de matériel informatique et mobilier de bureau cédés par 2I050 et 10 K€ en lien avec un camion cédé par ROZ1 TRAVAUX.

Les *variations d'immobilisations financières* concernent essentiellement :

- les mouvements liés à l'effort construction pour les sociétés ayant opté pour l'activation (- 23 K€ au 31/12/2017, 25 K€ au 30/11/2016,),
- les mouvements liés aux variations des dépôts et cautionnement ainsi qu'aux retenues de garanties appliquées en lien avec les contrats d'affacturage (-152 K€ au 31/12/2017 12 mois, -292 K€ au 31/12/2017 13 mois et -154 K€ au 30/11/2016).

Les *acquisitions de titres des sociétés consolidées* correspondent essentiellement aux nouveaux titres acquis par le Groupe (rachetés à des minoritaires ou correspondant à de nouvelles sociétés) auxquels sont retranchés la trésorerie de ces nouvelles sociétés.

Partie 6 – Autres informations

Divers

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à 66,66%, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 12 mois close le 31/12/2017			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	6	16		3
Filiales intégrées globalement	30	48	23	50
Sous total	35	63	23	53
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement	1	1		1
Sous total	1	1	0	1
TOTAL	36	64	23	54

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 13 mois close le 31/12/2017			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	6	16	0	3
Filiales intégrées globalement	30	48	23	50
Sous total	35	63	23	53
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement	1	1		
Sous total	1	1	0	0
TOTAL	36	64	23	53

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 12 mois close le 30/11/2016			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	2			3
Filiales intégrées globalement	6	13	21	50
Sous total	8	13	21	53
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement				
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	8	13	21	53

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Exercice et période clos au 31/12/2017 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	87	D
AC 040	AL&CO DVP	Frank HUEBER	109	D
2ID	AL&CO DVP	Frank HUEBER	76	D
MARE NOSTRUM	FSV	Nicolas CUYNAT	27	D
MARE NOSTRUM	VTT	Thierry DE VIGNEMONT	10	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	302	D
TOTAL			1 003	D

Les montants au crédit sont non significatifs.

Période de 1 mois close au 31/12/2016 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	76	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
TOTAL			468	D

Les montants au crédit sont non significatifs.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés au 31 décembre 2017 (12 mois), au 31 décembre 2016 (1 mois), au 31 décembre 2017 (13 mois), et au 30 novembre 2016 (12 mois)

Exercice de 12 mois clos au 30/11/2016 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	76	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
TOTAL			468	D

Les montants au crédit sont non significatifs.

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Rémunération des dirigeants

Les informations suivantes sont données de façon globale.

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le 31/12/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Rémunération brute totale	83	16	100	95

Les dirigeants sont rémunérés sur la SAS AEQUOR à partir du mois d'octobre 2017.

Engagements hors bilan

Tableau de crédit-bail

- Engagements au 30/11/2016 (pour une période de 12 mois)

Montant	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	
	de l'exercice	cumulées	- d'1 an	1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total		
TOTAL	284 053 €	64 801 €	54 642 €	67 083 €	90 239 €	0 €	157 322 €	55 663 €

- Engagements au 31/12/2017

Montant	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	
	de l'exercice	cumulées	- d'1 an	1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total		
TOTAL	284 053 €	66 541 €	125 056 €	60 036 €	25 132 €	0 €	85 168 €	43 996 €

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
Période de 12 mois clos le 31/12/2017	17 942 K€
Période de 1 mois close le 31/12/2016	13 927 K€
Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	17 942 K€
Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	13 358 K€

Sommes préfinancées au titre du CICE

Périodes	Montants préfinancés
Période de 12 mois clos le 31/12/2017	10 057 K€
Période de 1 mois close le 31/12/2016	4 311 K€
Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	10 057 K€
Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	3 899 K€

Evènements postérieurs à la clôture

Sur l'année 2018, le Groupe MARE NOSTRUM s'est rapproché du Groupe ALTROS en prenant une participation de 70% dans la société ALTROS SERVICES moyennant un prix définitif de 647 500 €.

De plus, le protocole d'accord additionnel signé le 27 avril 2018 stipule que les 74 062 actions (30% restants) seront rachetées par la société MARE NOSTRUM à un prix qui ne pourra être inférieur à 277,5 K€. Ce rachat interviendra entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023.

Une réorganisation juridique du Groupe est en cours, comprenant une éventuelle introduction en bourse avec admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth. Ceci impliquerait une transformation de la Société en Société Anonyme.

Mare Nostrum a procédé par décisions en date du 21 décembre 2018, à l'émission, de 2.220.000 obligations convertibles (ci-après « OC ») de 1,00 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 2.220.000,00 euros souscrit, d'une part, par les associés gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société.

20.3 RAPPORT D'AUDIT ETABLI PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE JEU DE COMPTES CONSOLIDES UNIQUES 2017 ET 2016

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur le jeu de comptes consolidés unique

MARE NOSTRUM

Exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2017
Période de 12 mois close le 31 décembre 2017
Période de 1 mois close le 31 décembre 2016
Exercice de 12 mois clos le 30 novembre 2016

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mare Nostrum et en application du Règlement (CE) n° 809/2004 dans le cadre du projet d'une offre au public et d'une admission des actions de la société à la négociation sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un audit du jeu de comptes consolidés unique de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2017, à la période de 12 mois close le 31 décembre 2017, à la période de 1 mois close le 31 décembre 2016 et à l'exercice de 12 mois clos le 30 novembre 2016 (les « **Comptes consolidés** ») établis pour les besoins du Prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Grant Thornton
F.B.A. Caelis Audit
ACA Rhône-Alpes

Mare Nostrum
Exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2017
Période de 12 mois close le 31 décembre 2017
Période de 1 mois close le 31 décembre 2016
Exercice de 12 mois clos le 30 novembre 2016

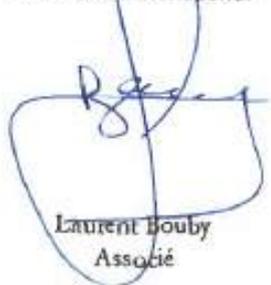
Page 2 / 2

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et méthodes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société aux 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 30 novembre 2016 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice de 13 mois clos au 31 décembre 2017, la période de 12 mois close au 31 décembre 2017, la période de 1 mois close au 31 décembre 2016 et l'exercice de 12 mois clos au 30 novembre 2016.

Neuilly-sur-Seine, Lyon et Meylan, le 21 janvier 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International



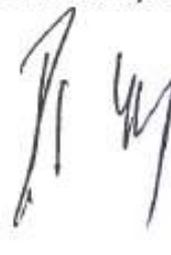
Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit



Geoffroy Joly
Associé

ACA Rhône-Alpes



Philippe Creps
Associé

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

30 juin 2018.

20.5 JEU DE COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS UNIQUE ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.5.1 Jeu de comptes consolidés semestriels unique

GRUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

**au 30 JUIN 2018 (6 mois),
au 30 JUIN 2017 (6 mois),
et au 30 JUIN 2017 (7 mois)**



Sommaire

ETATS DE SYNTHESE	4
COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	9
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	10
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
1.1. Faits marquants	10
1.2. Présentation des comptes en normes françaises	10
1.3. Application des méthodes préférentielles.....	11
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants	11
1.5. Méthodes de consolidation	12
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	12
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	21
Note 1 - Chiffre d'affaires.....	21
Note 2 - Autres produits d'exploitation	22
Note 3 - Autres charges et charges externes	23
Note 4 - Charges de personnel.....	23
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions	24
Note 6 – Charges et produits financiers.....	24
Note 7 – Charges et produits exceptionnels	25
Note 8 – Impôts sur les résultats.....	25
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.....	26
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action	26
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN.....	28
Note 11 - Ecart d'acquisition	28
Note 12 - Immobilisations incorporelles	28
Note 13 - Immobilisations corporelles	30
Note 14 - Immobilisations financières	32
Note 15 – Titres mis en équivalence	35
Note 16 - Clients et comptes rattachés.....	35
Note 17 – Impôts différés actif et passif	36
Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation	37

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

Note 19 - Provisions pour risques et charges.....	40
Note 20 - Emprunts et dettes financières	41
Note 21 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	43
PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	44
Note 22 – Plus ou moins-values de cession	44
Note 23 – Variation du besoin en fonds de roulement.....	44
Note 24 – Flux liés aux investissements	44
PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS	45
Divers	45
Honoraires des commissaires aux comptes	45
Parties liées et conventions	46
Rémunération des dirigeants	47
Engagements hors bilan	47
Evènements postérieurs à la clôture.....	48

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers euros)</i>		Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	68 784	50 273	6 540	56 813
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	1 955	1 277	147	1 425
Achats consommés		-3 375	-1 628	-207	-1 835
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-13 517	-9 915	-1 355	-11 270
Impôts et taxes		-1 627	-1 225	-167	-1 392
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-51 278	-37 056	-5 791	-42 847
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-153	-332	-10	-342
Autres charges		-55	-285	-12	-297
Résultat d'exploitation		734	1 110	-854	256
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-169	-144	-35	-179
Résultat courant des entreprises intégrées		564	966	-889	77
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	28	-45	2	-42
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	-217	-181	382	201
Résultat Net des entreprises intégrées		375	740	-504	236
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	111	167	-61	106
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-10	-10	-2	-11
Résultat Net de l'ensemble consolidé		476	897	-567	330
Intérêts minoritaires		177	457	-25	432
RESULTAT NET (part du Groupe)		300	440	-542	-102
Résultat par action (en K€)	<i>Note 10</i>	0,057	0,083	-0,102	-0,019
Résultat dilué par action (en K€)	<i>Note 10</i>	0,057	0,083	-0,102	-0,019

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Période de 7 mois close le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Ecart d'acquisition	<i>Note 11</i>	377	197	181	193
Immobilisations incorporelles	<i>Note 12</i>	225	225	197	227
Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	637	599	440	375
Immobilisations financières	<i>Note 14</i>	2 065	1 851	1 633	1 397
Titres mis en Equivalence	<i>Note 15</i>	166	46	311	273
Actif immobilisé		3 470	2 918	2 763	2 464
Stocks et en-cours		79	79	0	0
Clients et comptes rattachés	<i>Note 16</i>	28 699	17 202	18 031	15 572
Impôts Différés Actif	<i>Note 17</i>	1 057	1 086	15	15
Autres créances et régularisation	<i>Note 18</i>	14 631	12 754	8 380	8 359
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 20</i>	2 208	21	0	0
Disponibilités	<i>Note 20</i>	3 267	3 995	6 440	2 311
Actif circulant		49 942	35 137	32 866	26 257
TOTAL ACTIF		53 412	38 054	35 629	28 721

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Période de 7 mois close le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Capitaux propres				
Capital	451	451	451	451
Primes	0	0	0	0
Réserves consolidées	3 574	177	241	-548
Ecart de conversion	0	0	0	0
Résultat	300	3 450	-102	678
Capitaux propres groupe	4 324	4 077	590	581
Intérêts minoritaires	2 173	2 168	1 443	959
Capitaux propres	6 496	6 246	2 033	1 539
Provisions pour risques et charges	145	116	84	84
<i>Note 19</i>				
Impôts Différés Passif	185	185	179	179
Emprunts et dettes financières	4 709	832	5 792	1 979
Fournisseurs	4 801	5 110	3 150	3 682
Autres dettes et comptes de régularisation	37 076	25 565	24 390	21 258
<i>Note 20</i>				
<i>Note 21</i>				
<i>Note 21</i>				
Dettes	46 586	31 508	33 333	26 920
TOTAL PASSIF	53 412	38 054	35 629	28 721

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2017	451	0	177	0	3 450	4 077	2 168
Affectation du résultat au 31/12/2016			3 450		-3 450	0	-294
Variation de capital						0	0
Ecart de change						0	0
Autres variations			-53			-53	122
Résultat au 30/06/2018					300	300	177
Capitaux 30/06/2018	451	0	3 574	0	300	4 324	2 173

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2016	451	0	190	0	-542	99	974
Affectation du résultat au 31/12/2016			-558		542	-16	-127
Variation de capital						0	236
Ecart de change						0	0
Autres variations			67			67	-96
Résultat au 30/06/2017					440	440	457
Capitaux 30/06/2017	451	0	-300	0	440	590	1 443

Les variations de capital minoritaires de 236 K€ concernent principalement 2ID :

- 249 K€ d'augmentations de capital souscrites par des associés minoritaires.

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959
Affectation du résultat au 30/11/2016			678		-678	0	0
Variation de capital						0	1
Ecart de change						0	0
Autres variations			60			60	39
Résultat au 31/12/2016					-542	-542	-25
Capitaux 31/12/2016	451	0	190	0	-542	99	974

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO-RITAIRES
Capitaux propres 30/11/2016	451	0	-548	0	678	581	959
Affectation du résultat au 30/11/2016			662		-678	-16	-127
Variation de capital						0	236
Ecart de change						0	0
Autres variations			127			127	-56
Résultat au 30/06/2017					-102	-102	432
Capitaux 30/06/2017	451	0	241	0	-102	590	1 443

Les variations de capital minoritaires de 236 K€ concernent principalement 2ID :

- 249 K€ d'augmentations de capital souscrites par des associés minoritaires.

Les autres variations des capitaux propres Groupe et minoritaires comprennent toutes les opérations impactant les réserves hormis les affectations de résultat, les écarts de change et les variations de capital concernant les minoritaires.

Catégories de titres (identique sur les trois périodes)	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début des périodes	5 300	85
Actions composant le capital à la fin des périodes	5 300	85

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Résultat net	476	897	-567	330
Résultat des sociétés mises en équivalence	-111	-167	61	-106
Dotations et reprises	154	332	-125	50
Amortissement des écarts d'acquisition	10	10	2	11
Variation impôts différés	28	0	0	0
Plus ou moins-values de cession	0	0	135	135
QP de subvention virée en Résultat	0	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement	557	1 072	-494	421
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 152	-1 663	1 244	-44
Flux de trésorerie liés à l'activité	-3 595	-591	749	377
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-160	-99	-82	-181
Variation d'immobilisations financières	-162	-93	-145	-227
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	0	0	0	0
Cessions de titres sociétés consolidées	0	0	0	0
Autres variations de périmètre	2 149	0	0	0
Variation des dettes sur immobilisations	169	0	219	0
Flux liés aux investissements	1 996	-192	-4	-407
Augmentation de capital minoritaires	0	236	0	236
Dividendes versés aux actionnaires	0	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-294	-45	0	-45
Augmentation des dettes financières	2 079	-19	17	-2
Remboursement des dettes financières	0	0	-18	-18
Variation des comptes courants	2	-647	-599	-1 246
Flux liés aux opérations de financement	1 787	-475	-600	-1 075
Incidence des variations de devises	0	0	0	0
Autres flux sans incidence sur la trésorerie	0	0	0	0
Variation de la trésorerie	188	-1 258	145	-1 106
			0	
Trésorerie à l'ouverture	4 009	2 228	2 083	2 083
Trésorerie à la clôture	4 197	969	2 228	969
Variation de la trésorerie	188	-1 258	145	-1 114

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à la clôture de chaque période présentée et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Les présents comptes consolidés ne revêtent pas de caractère légal, ils ont été établis dans un objectif purement informatif.

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017, des établissements secondaires ont été ouverts par certaines sociétés, à savoir : DOMINO ACTIO GRENOBLE (ouverture d'un établissement secondaire à Saint Laurent du Var) et 2IP (ouverture d'un établissement secondaire à Serris).

Le Groupe s'est rapproché de DELTA DRONE via la prise de participation effectuée dans AER'NESS.

Sur 2018, MARE NOSTRUM a acquis une participation (à hauteur de 70%) dans la société ALTROS SERVICES. Cette dernière détient la totalité de deux autres sociétés : ALTROS et ALTROS INGENIERIE.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la société AC 040 est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2018, la société AER'NESS INTERIM a créé un établissement secondaire.

De nouveaux emprunts ont été souscrits par le Groupe sur le premier semestre 2018 pour 2 ,5 m€.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Sur l'exercice 2017, la date de clôture des sociétés du Groupe a été modifiée par AGE. Elle est désormais fixée au 31 décembre de chaque année. L'exercice social de Mare Nostrum pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est donc un exercice de 13 mois.

Afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées, les états financiers semestriels présentés par le Groupe couvrent les périodes suivantes :

Afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées, les états financiers semestriels présentés par le Groupe couvrent les périodes suivantes :

- Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 (6 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 correspondant aux 6 premiers mois de l'exercice 2018 ;
- Période du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017 (7 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 7 mois allant du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017 correspondant aux 7 premiers mois de l'exercice 2017 ;
- Période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016 (1 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 1 mois allant du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2016 correspondant au premier mois de l'exercice 2017 ;
- Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 (6 mois) : les comptes consolidés de Mare Nostrum pour la période de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Ces comptes consolidés semestriels ont été préparés à partir des comptes sociaux des différentes entités du périmètre du groupe Mare Nostrum établis sur la base des durées des mêmes périodes que celles retenues pour la présentation des comptes consolidés semestriels. Les comptes sociaux des différentes entités ont été établis selon les principes comptables applicables en France.

1.3. Application des méthodes préférentielles

La société a utilisé l'ensemble des méthodes préférentielles prévues par le règlement CRC 99-02 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables et significatives.

Les méthodes non applicables à la présente consolidation sont les suivantes : la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme, l'étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts sur la durée de vie des emprunts, l'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'estimation des provisions pour risques et charges : Le Groupe a fait l'objet, au cours des périodes présentées, de vérifications des services fiscaux et sociaux. En l'absence de conclusion et d'évaluation fiable du risque financier, le Groupe n'intègre pas comptablement de provision pour risques et charges. De même, lorsque la position du Groupe est étayée par

une appréciation raisonnable d'une issue favorable du contentieux engagé, le Groupe ne constitue pas de provision.

- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts présentent une durée d'utilisation limitée et sont amortis sur 10 ans. Ils font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 14**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 15**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire

80% en cas de Redressement Judiciaire
50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

Mare Nostrum a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmée sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente 2 volets :

- . Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 350K€ au 31 décembre 2017 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- . Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en Immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du groupe en montant net.

1.6.9. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

1.6.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.11. Engagements de retraites et assimilés

Pour les indemnités de fin de carrière, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective. L'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation.

L'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants et sont identiques sur toutes les périodes présentées :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	1,3%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.12. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans.

Pour la première fois au 31/12/2017, une imposition différée résulte des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) puisqu'il est fort probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs (notamment en raison de la fin du dispositif fiscal du CICE en 2018).

Pour la clôture 30/06/2018 :

- Une partie du déficit reportable activé au 31/12/2017 a été reprise pour les sociétés devenues bénéficiaires fiscalement sur la période.
- Un nouveau déficit reportable a quant à lui été également activé, et ce pour les sociétés dégageant un déficit mais pour lesquelles un retour à l'équilibre fiscal est fortement probable.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 28%.

1.6.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- une activité de travail temporaire, réunissant 9 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities),
- une activité de recrutement : Neptune RH est un réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie,
- une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro et Focs Consult,
- une activité de portage salarial (Altros),
- des activités annexes : accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité), travaux avec un rassemblement d'artisans spécialisés dans les métiers des travaux publics, des activités des sociétés holdings.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.14. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.15. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement 99-02, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines NEPTUNE RH ROUMANIE et ACVILA.

1.6.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

1.6.17. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage,
- Services.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la localisation des filiales.

1.6.18. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

1.6.19. CICE

Le CICE est un dispositif fiscal français constituant une créance sur l'Etat qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Il est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel (au crédit d'un sous compte 64). Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

La créance est comptabilisée dans un compte 44*.

Pour certaines sociétés du périmètre, le CICE est préfinancé par BPI France ou BNP PARIBAS FACTOR. Le préfinancement permet aux entreprises de couvrir leur trésorerie dans l'attente de l'obtention du CICE.

Dans les comptes consolidés, le montant du préfinancement obtenu est compensé avec les autres créances. En effet, la propriété de la créance de CICE est cédée à titre d'escompte de manière définitive à l'établissement de crédit.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

Le périmètre des différentes périodes est présenté ci-dessous :

Société	Type	30/06/2018			30/06/2017			31/12/2016		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
21 010	Société opérationnelle	44,88	88	IG	31,86	88	IG	44,88	88	IG
21 020	Société opérationnelle	38,76	76	IG	27,51	76	IG	38,76	76	IG
21 030	Société opérationnelle	51	100	IG	36,2	100	IG	51	100	IG
21 040	Société opérationnelle	100	100	IG	72	90	IG	100	100	IG
21 050	Société opérationnelle	38,76	76	IG	27,51	76	IG	38,76	76	IG
21 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
21 070	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
21 080	Société opérationnelle	41,71	76	IG	Non applicable			Non applicable		
2ID	Société holding	51	51	IG	36,2	36,2	IG	36,2	36,2	IG
2IP	Société opérationnelle	50,25	98,52	IG	35,66	98,52	IG	50,25	98,52	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	64	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	100	100	IG	80	100	IG	100	100	IG
AC 040	Société opérationnelle	51	51	IG	49	49	MEE	49	49	MEE
AC 050	Société opérationnelle	80	80	IG	64	80	IG	80	80	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	64	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
AC 080	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
AC 100	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
AC 110	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
AC 120	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
AC 130	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG	51	51	IG
AERNESS	Société opérationnelle	30	30	MEE	Non applicable			Non applicable		
AERNESS INTERIM	Société opérationnelle	Non applicable			100	100	IG	0	0	0
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	Non applicable			Non applicable		
ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	Non applicable			Non applicable		
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	Non applicable			Non applicable		
AQUILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG	51	51	IG
ATLAN MED	Société holding	100	100	IG	80	80	IG	100	100	IG
C 020	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable			Non applicable		
CERES	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE	40	40	MEE
DOMINO ACTIO GRENOBLE	Société opérationnelle	49	49	MEE	49	49	MEE	49	49	MEE
DOMINO ACTIO SUD OUEST	Société opérationnelle	49	49	MEE	49	49	MEE	49	49	MEE
EI 020	Société opérationnelle	100	100	IG	Non applicable			Non applicable		
E INTERIM	Société opérationnelle	84	84	IG	100	100	IG	84	84	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG	70	70	IG
GROUPE R1	Société holding	80	80	IG	80	80	IG	80	80	IG
MAG 020	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
M010	Société opérationnelle	68,89	68,89	IG	68,89	68,89	IG	68,89	68,89	IG
MAGELLAN INTERIM	Société opérationnelle	68,82	99,9	IG	68,82	99,9	IG	68,82	99,9	IG
MN CONEX	Société opérationnelle	60	60	IG	60	60	IG	60	60	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
MARE NOSTRUM IDF	Société holding	90	90	IG	90	90	IG	90	90	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
NRH 042	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
NRH 44	Société opérationnelle	60	60	IG	57,8	60	IG	60	60	IG
NRH 31	Société opérationnelle	61	61	IG	48,8	61	IG	61	61	IG
NRH 442	Société opérationnelle	69,23	69,23	IG	60	60	IG	69,23	69,23	IG
NRH 75	Société opérationnelle	60,3	67	IG	60,3	67	IG	60,3	67	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	82,37	82,37	IG	81,63	82,37	IG	82,37	82,37	IG
ROZ1 TRAVAUX	Société opérationnelle	98,31	98,31	IG	97,94	98,31	IG	98,31	98,31	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 060	Société opérationnelle	97,61	97,61	IG	97,61	97,61	IG	97,61	97,61	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	100	100	IG	68,84	86,05	IG	100	100	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 130	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	100	100	IG	Non applicable			Non applicable		
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable			Non applicable		
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	51	51	IG	Non applicable			Non applicable		
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	97	97	IG	97	97	IG	97	97	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	82	82	IG	83,35	83,35	IG

Nota Bene :

- AC 040 = En date du 29 décembre 2017, le Groupe a acquis 2% supplémentaires. Ainsi, entre les périodes closes au 30/06/2017 et la période close au 30/06/2018, la méthode de consolidation a changé. La société est désormais consolidée en intégration globale.
- TRIDENTT 090 = La société a changé de dénomination sociale en date du 24/03/2017. Elle s'appelle désormais AER'NESS INTERIM. De plus, sur l'exercice 2017, des modifications sur la structure du capital sont intervenues. En effet, les titres initialement détenus par 2ID ont été cédés à la société MARE NOSTRUM le 24/03/2017 qui les a elle-même cédés à une nouvelle société le 30/06/2017, la société AER'NESS. Le groupe MARE NOSTRUM n'exerce qu'une influence notable sur le sous-groupe AER'NESS qui a été, quant à lui, mis en équivalence.
- 3 nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre au 30/06/2018 : la société ALTROS SERVICES détenue depuis le 27/04/2018 à 70% par MARE NOSTRUM ainsi que ses deux filiales, ALTROS et ALTROS INGENIERIE (détenues à 100%).
- 2ID = Cette société n'était détenue qu'à 36,20 % par le Groupe au 31/12/2016 et au 30/06/2017. Elle était cependant intégrée selon la méthode de l'intégration globale car elle était contrôlée par le Groupe selon un contrôle de fait.
- De nouvelles entités ont été créées par le Groupe à la fin de l'année 2017, ce qui explique l'apparition de nouvelles sociétés dans le périmètre au 30/06/2018.

Sociétés exclues du périmètre

- Les sociétés non consolidées sont détaillées dans la note 14.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Vente de marchandises	209	79	621	700
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	68 258	50 012	5 908	55 921
Produits des activités annexes	317	182	10	192
Chiffre d'affaires	68 784	50 273	6 540	56 813

Le chiffre d'affaires progresse sensiblement entre la période close au 30/06/2017 et celle close au 30/06/2018 (+18 511 K€ entre les deux périodes de 6 mois closes le 30/06/2018 et le 30/06/2017).

Ce sont les sociétés nouvellement entrées dans le périmètre (création de sociétés et acquisition de la société ALTROS) entre les deux périodes qui expliquent cette augmentation. En effet, ces dernières génèrent un chiffre d'affaires, au 30/06/2018, de 16 104 K€.

La répartition du chiffre d'affaires par métiers sur les différentes périodes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Intérim	64 442	48 026	6 443	54 469
Recrutement	1 060	933	62	996
Formation	812	825	45	870
Portage	1 678	0	0	0
Autres (services/BTP/holding)	792	489	-11	477
Chiffre d'affaires	68 784	50 273	6 540	56 813

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente ainsi :

Libellé	Période de 6 mois close le 30/06/2018	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	209	209	0
Production vendue Biens	0	0	0
Production vendue Services	68 258	68 168	90
Produits des act. annexes	317	302	15
Chiffre d'affaires	68 784	68 679	105

Si l'acquisition du sous-groupe Altros avait eu lieu au 1^{er} janvier 2018, le chiffre d'affaires groupe aurait été majoré de 3 346 K€ et le résultat net de l'ensemble consolidé de 55 K€.

Libellé	Période de 6 mois close le 30/06/2017	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	79	79	0
Production vendue Biens	0	0	0
Production vendue Services	50 012	49 679	334
Produits des act. annexes	182	25	157
Chiffre d'affaires	50 273	49 782	491

Libellé	Période de 1 mois close le 31/12/2016	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	621	621	0
Production vendue Biens	0	0	0
Production vendue Services	5 908	5 908	0
Produits des act. annexes	10	10	0
Chiffre d'affaires	6 540	6 540	0

Libellé	Période de 7 mois close le 30/06/2017	France	Europe (hors France)
Ventes de marchandises	700	700	0
Production vendue Biens	0	0	0
Production vendue Services	55 921	55 587	334
Produits des act. annexes	192	35	157
Chiffre d'affaires	56 813	56 322	491

Note 2 - Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Production stockée	39	39	0	39
Production immobilisée	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	29	54	-1	53
Reprises amortissements et provisions	-3	0	0	0
Transferts de charges	1 877	1 183	142	1 324
Autres produits	12	1	7	8
Autres produits d'exploitation	1 955	1 277	147	1 425

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « redevance loyer et véhicule ». L'augmentation s'explique notamment par les sociétés entrées dans le périmètre au 1^{er} janvier 2018 : les transferts de charges afférents à ces sociétés s'élèvent à 341 K€.

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Sous-traitance	748	241	-122	119
Loyers, charges et maintenance	2 364	1 803	286	2 089
Assurance	522	362	66	428
Honoraires	476	458	68	526
Communication et publicité	447	284	59	343
Voyages et déplacements	7 776	5 857	759	6 616
Services bancaires	27	228	31	260
Autres achats et charges externes	1 157	682	206	888
Autres charges externes	13 517	9 915	1 355	11 270

Le poste « Sous-traitance » augmente de façon significative entre le 30/06/2017 (sur les deux périodes) et le 30/06/2018. Cela est dû à l'entrée dans le périmètre des sociétés du groupe ALTROS.

L'accroissement du poste « Loyers, charges et maintenance » s'explique d'une part par les locations émanant des sociétés nouvellement entrées dans le périmètre (+182 K€) et d'autre part par les logements destinés aux salariés intérimaires en accroissement proportionnel à l'activité de certaines sociétés (notamment CERES).

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales.

Ces indemnités s'élèvent à 7 218 K€ pour la période de 6 mois close le 30/06/2018, à 5 562 K€ pour la période de 6 mois close le 30/06/2017, à 697 K€ pour la période de 1 mois close le 31/12/2016 et à 6 259 K€ pour la période de 7 close le 30/06/2017.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Salaires et traitements	40 077	29 026	4 505	33 531
Charges sociales (hors CICE)	13 348	10 041	1 617	11 662
CICE	-2 153	-2 011	-331	-2 346
Participation / Intéressement	6	0	0	0
Charges de personnel	51 278	37 056	5 791	42 847

Entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018, le CICE est passé de 7% à 6% du montant des rémunérations éligibles.

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations	125	137	10	147
Dotations aux provisions sur actif circulant	29	195	0	195
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	153	332	10	342

Note 6 – Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Produits de participations	2	0	13	13
Produits nets sur cession de VMP	2	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	5	2	3	5
Total des produits financiers	9	2	16	18
Intérêts et charges assimilées	177	142	44	186
Autres charges financières	2	4	7	11
Total des charges financières	178	145	52	197
Résultat financier	-169	-144	-35	-179

Le poste « intérêts et charges assimilées » concernent principalement, pour toutes les périodes, les intérêts liés au factor et les agios bancaires.

Note 7 – Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21	0	9	9
Produits de cession d'immobilisations	0	0	0	0
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	6	54	135	189
Total des produits exceptionnels	28	54	143	198
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	45	5	50
VNC des immobilisations cédées	0	0	135	135
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0	1	1
Dotations exceptionnelles aux provisions	0	54	0	54
Total des charges exceptionnelles	0	99	141	240
Résultat exceptionnel	28	-45	2	-42

Au 30/06/2018, le résultat exceptionnel n'est pas significatif.

Pour la période de 6 mois close le 30/06/2017, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par une charge relative à un litige prudhommal émanant de la société TRIDENTT 110.

Note 8 – Impôts sur les résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Impôt sur les sociétés	189	181	-382	-201
Impôt différé	28	0	0	0
Charge ou produit d'impôt	217	181	-382	-201

Les résultats fiscaux des sociétés du Groupe sont majoritairement déficitaires compte tenu des montants de CICE (produits non imposables) significatifs.

Le groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Déficits reportables

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Déficit reportable initial	11 644	9 509	N/A	9 509
Déficit reportable activé	3 701	0		0
Déficit reportable net	7 943	9 509	N/A	9 509

Preuve d'impôt :

	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
RESULTAT NET	476	897	-567	330
Impôt sur les sociétés	189	181	-382	-201
IS Différé	28	0	0	0
Sous-Total Impôt	217	181	-382	-201
Résultat avant IS	693	1 078	-949	129
IS Théorique	194	302	-266	36
Ecart IS théorique / IS Réel	23	-120	-117	-237
ECART	0	0	0	0
Déficits reportables	871	573	62	635
Autres décalages temporaires	0	0	2	2
Différences permanentes	-42	-86	-2	-89
Différence de taux stés	-6	-15	0	-15
Effet de l'imposition à taux réduit	-5	3	0	3
CICE	-604	-480	-94	-574
Autres différences	-190	-115	-85	-200
Impôts expliqués	23	-120	-117	-237

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Résultats des sociétés mises en équivalence	111	167	-61	106

Les sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence sont : AC040, AER'NESS, CONTACT D PRO, DOMINO ACTIO GRENOBLE et DOMINO ACTIO SUD OUEST.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 5 300 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Il est ici égal au résultat net par action, aucune action de la société n'ayant un effet dilutif.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Résultat net (part du Groupe)	300	440	-542	-102
Nombre d'actions	5 300	5 300	5 300	5 300
Résultat par action	0,057	0,083	-0,102	-0,019
Résultat dilué par action	0,057	0,083	-0,102	-0,019

Il n'existe pas d'instrument dilutif.

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2017	218	-22	196
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	218	-4	214
Sortie	0	0	0
Autres variations	-25	0	-25
Dotations de l'exercice	0	-10	-10
Ecart d'acquisition 30/06/2018	412	-36	377

Le nouvel écart d'acquisition constaté (valeur brute 218 K€) sur la période au 30/06/2018 concerne la société ALTROS SERVICES qui est entrée dans le groupe à la suite d'un protocole d'accord signé le 27 avril 2018. Ledit écart a été amorti sur une durée de 10 ans.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 30/11/2016	196	-3	193
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	0	0	0
Sortie	-2	2	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-11	-11
Ecart d'acquisition 30/06/2017	194	-12	181

Note 12 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2018</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	54	40	14
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	333	133	200
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	215	206	9
Immobilisations incorporelles	604	379	225

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	54	35	19
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	303	116	186
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	215	198	17
Immobilisations incorporelles	574	349	225

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2017</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	58	33	25
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	231	97	134
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	221	186	36
Immobilisations incorporelles	513	316	197

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Amortissements	Net
Frais d'établissement	58	25	32
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concessions, Brevets, Droits similaires	222	85	137
Droit au bail	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2
Autres immobilisations incorporelles	220	165	55
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles	502	276	227

La variation nette des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 6 mois close le 30/06/2018
Frais d'établissement	54	0	0	0	0	54
Amortissements des frais d'établissement	-35	-5		0	0	-40
Concessions, brevets, droits similaires	303	20	0	0	10	333
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-116	-7	0	0	-10	-133
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	215	0	0	0	0	215
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-198	-8	0	0	0	-206
Immobilisations incorporelles	225	0	0	0	0	225

Les 20 K€ d'acquisition sur le poste « concessions, brevets et droits similaires » viennent de NEPTUNE RH. Le poste « Concessions, brevets, droits similaires » est composé en partie de marques pour un montant de 169 K€ au 30/06/2018 (montant identique au 31 décembre 2017).

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période close le 30/06/2017
Frais d'établissement	58	0	0	0	0	58
Amortissements des frais d'établissement	-25	-8	0	0	0	-33
Concessions, brevets, droits similaires	222	9	0	0	0	231
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-85	-12	0	0	0	-97
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	220	2	0	0	0	221
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-165	-21	0	0	0	-186
Immobilisations incorporelles	227	-30	0	0	0	197

Note 13 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2018</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	29	24	5
Installations Techniques, Matériel & Outillage	81	51	31
Autres immobilisations corporelles	1 444	889	555
Immobilisations en cours	47	0	47
Immobilisations corporelles	1 601	964	637

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	29	23	6
Installations Techniques, Matériel & Outillage	80	46	35
Autres immobilisations corporelles	1 270	759	511
Immobilisations en cours	47	0	47
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 426	827	599

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2017</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	29	29	0
Installations Techniques, Matériel & Outillage	72	42	30
Autres immobilisations corporelles	1 048	638	410
Immobilisations corporelles	1 149	709	440

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Amortissements	Net
Terrains	0	0	0
Constructions	31	21	10
Installations Techniques, Matériel & Outillage	69	34	35
Autres immobilisations corporelles	884	554	330
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances & acomptes /Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	984	609	375

La variation nette des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 6 mois close le 30/06/2018
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	29	0	0	0	0	29
Amortissements des Constructions	-23	-1	0	0	0	-24
Installations techniques, matériel et outillage	80	1	0	0	0	81
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-46	-5	0	0	0	-51
Autres immobilisations corporelles	1 270	139	-3	0	37	1 444
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-759	-99	3	-33	0	-889
Immobilisations corporelles en cours	0	47	0	0	0	47
Immobilisations corporelles	552	82	0	-33	37	637

Au 30/06/2018 (6 mois) : les principales acquisitions sont constituées de diverses installations générales, de matériels de bureau et informatiques et de mobilier, dont 11 K€ chez 2I010, 13 K€ chez AC040, 15 K€ chez AC070, 11 K€ chez ALTROS SERVICES et 11 K€ chez MARE NOSTRUM.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	31	0	0	-2	0	29
Amortissements des Constructions	-19	-10	0	0	0	-29
Installations techniques, matériel et outillage	69	4	0	0	0	72
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-34	-8	0	0	0	-42
Autres immobilisations corporelles	884	166	-1	-1	0	1 048
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-556	-97	0	14	0	-638
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	375	55	0	11	0	440

Au 30/06/2017 (7 mois) : les principales acquisitions sont constituées par 17 K€ de réfection de bureaux chez AC050, 12 K€ de réfection d'agence chez AC020, 40 K€ de matériel informatique chez MARE NOSTRUM et 15 K€ de réfection de bureaux chez AC030.

Note 14 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2018</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	243	61	182
Créances sur Participations	13	0	13
Autres titres immobilisés	8	0	8
Prêts	231	0	231
Autres Immobilisations Financières	1 631	0	1 631
Immobilisations financières	2 126	61	2 065

Le poste « participations » au 30/06/2018 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 117 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les entreprises de travail temporaire en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnité de précarité d'emploi et d'indemnité compensatrice de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT.
- des titres des sociétés non consolidées (125 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 61 K€.

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	204	61	143
Créances sur Participations	13	0	13
Autres titres immobilisés	13	0	13
Prêts	233	0	233
Autres Immobilisations Financières	1 450	0	1 450
Immobilisations financières	1 912	61	1 851

Le poste « participations » au 31/12/2017 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 87 K€
- des titres des sociétés non consolidées (115 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 61 K€.

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2017</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	224	66	158
Créances sur Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	36	0	36
Prêts	210	0	210
Autres Immobilisations Financières	1 229	0	1 229
Immobilisations financières	1 699	66	1 633

Le poste « participations » au 30/06/2017 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 96 K€,
- des titres des sociétés non consolidées (125 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 66 K€.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Dépréciations	Net
Participations	343	201	142
Créances sur Participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	9	0	9
Prêts	209	0	209
Autres Immobilisations Financières	1 038	0	1 038
Immobilisations financières	1 598	201	1 397

Le poste « participations » au 30/11/2016 comprend :

- des titres de la SOCAMETT pour 81 K€,
- des titres des sociétés non consolidées (260 K€). Ces derniers font l'objet d'une provision à hauteur de 201 K€.

Les titres des sociétés non consolidées, au 30/06/2018, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de contrôle	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
AC040	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
ALTROS SERVICES	Sillage	10	0		Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Delta Drone	0	0		Influence négligeable
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40%	Cession en cours
Total		125	61		

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

Les titres des sociétés non consolidées, au 31/12/2017, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de contrôle	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
AC040	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40%	Cession en cours
Total		115	61		

Les titres des sociétés non consolidées, au 30/06/2017, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de contrôle	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Les Meridiens	11	0	70%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Reflex	5	5	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40%	Cession en cours
Total		125	66		

Les titres des sociétés non consolidées, au 30/11/2016, sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titre de	Valeur Brute	Provision	% de contrôle	Commentaires
AC020	SASP LT 65	5	0		Influence négligeable
ATLANMED	Community Web	0	0	15%	Influence négligeable
ATLANMED	AV Europe	0	0	34%	Influence négligeable
ATLANMED	AC Développement	0	0	13%	Influence négligeable
GROUPE R1	Alp'Courtages Travaux	3	3	88%	Cession en cours
GROUPE R1	LG Charpente	9	9	49%	Cession en cours
GROUPE R1	R1 Energie	68	49	76%	Cession en cours
M010	Magellan TT Portugal	135	135	90%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MN IMMOBILIER	1	0	99%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Les Meridiens	11	0	70%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	Reflex	5	5	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	MUC 2	1	0	28%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	TERRACYAN	4	0	40	Cession en cours
Total		260	201		

Le poste « Autres Immobilisations Financières » est principalement composé sur toutes les périodes :

- de dépôts de garantie,
- des fonds de garantie des organismes de cautions du travail temporaire
- des fonds de garanties des organismes d'affacturage (.1 214 K€ au 30/06/2018, 1 024 K€ au 31/12/2017 et 901 K€ au 30/06/2017).

Note 15 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : AC 040 (pour les périodes avant 31/12/2017), AERNESS, CONTACT D PRO, DOMINO ACTIO GRENOBLE et DOMINO ACTIO SUD OUEST.

Note 16 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Périodes closes le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Valeur brute	29 964	18 338	19 096	16 442
Provisions	-1 265	-1 136	-1 065	-870
Valeur nette	28 699	17 202	18 031	15 572

Dans le secteur du Travail Temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Euler Hermes).

La contribution du sous-groupe Altros à la valeur nette du poste « clients et comptes rattachés » au 30/06/2018 est de 1 882 K€ soit 6,56%.

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	29 964	29 964	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	18 338	18 338	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Périodes closes le 30/06/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	19 096	19 096	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	16 442	16 442	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sur les différentes périodes sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

L'augmentation significative des créances entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 est liée à l'entrée dans le périmètre des sociétés du groupe ALTROS pour lesquelles les créances ne sont pas cédées à l'organisme d'affacturage.

Note 17 – Impôts différés actif et passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommation	Reclassements	Autres variations	30/06/2018 (6 mois)
Engagements de retraite	21	0	0	0	0	21
Activation déficits reportables	1 065	139	-167	0	0	1 036
IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 086	0	-28	0	0	1 057
Décalage temporaire	185	0	0	0	0	185
IMPOTS DIFFERES PASSIF	185	0	0	0	0	185

Le montant de -28 K€ au 30/06/2018 est composé de :

- reprise des déficits reportables activés au 31/12/2017 pour -167 K€,
- activation de nouveaux déficits reportables à hauteur de +139 K€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommation	Reclassements	Autres variations	30/06/2017
Engagements de retraite	15	0	0	0	0	15
Activation déficits reportables	0	0	0	0	0	0
IMPOTS DIFFERES ACTIF	15	0	0	0	0	15
Décalage temporaire	179	0	0	0	0	179
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	0	0	0	0	179

Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2018</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	599	0	599
Personnel & Organismes sociaux	857	0	857
Etat - Taxes et IS	5 676	0	5 676
Comptes de TVA	2 545	0	2 545
Comptes courants débiteurs	2 407	38	2 369
Autres Créances	2 410	20	2 390
Charges constatées d'avance	195	0	195
Autres Créances et comptes de régularisation	14 689	58	14 631

Au 30/06/2018, le poste « Avances & acomptes versés » comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « comptes courants débiteurs » est composé pour 1 334 K€ des comptes courants avec les parties liées (les montants sont détaillés dans la partie 6) et pour 453 K€ des comptes courants avec les entités non consolidées (dont la liste figure en note 14).

Le poste « Autres créances » (2 410 K€) comprend 1 462 K€ de produits à recevoir afférents aux remboursements de formation, 241 K€ de créances envers des sociétés non consolidées, 143 K€ de créances envers les parties liées et 564 K€ de débiteurs divers.

La contribution du sous-groupe Altros à la valeur nette du poste « autres créances et comptes de régularisation » est de 269 K€ soit 1,84%.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros) 31/12/2017</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	2 052	0	2 052
Personnel & Organismes sociaux	531	0	531
Etat - Taxes et IS	3 437	0	3 437
Comptes de TVA	2 471	0	2 471
Comptes courants débiteurs	1 828	38	1 790
Autres Créances	2 220	20	2 200
Charges constatées d'avance	273	0	273
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	58	12 753

Au 31/12/2017 : Le poste « Avances et acomptes versés » (2 052 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Autres créances » (2 220 K€) comprend 1 000 K€ de produits à recevoir afférents aux remboursements de formation, 894 K€ de créances envers des sociétés non consolidées et 92 K€ de réserves financières constituées en lien avec les contrats d'affacturage.

<i>(en milliers d'euros) 30/06/2017</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	12	0	12
Personnel & Organismes sociaux	218	0	218
Etat - Taxes et IS	5 252	0	5 252
Comptes de TVA	1 235	0	1 235
Comptes courants débiteurs	1 130	50	1 081
Autres Créances	579	0	579
Charges constatées d'avance	1	0	1
Autres Créances et comptes de régularisation	8 429	50	8 380

Au 30/06/2017, pour les deux périodes, le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Autres créances » comprend des produits à recevoir afférents à des remboursements de formation et des créances envers des sociétés non consolidées.

<i>(en milliers d'euros) 30/11/2016</i>	Brut	Provisions	Net
Avances & Acomptes versés	642	0	642
Personnel & Organismes sociaux	259	0	259
Etat - Taxes et IS	3 827	0	3 827
Comptes de TVA	1 201	0	1 201
Comptes courants débiteurs	1 294	206	1 088
Autres Créances	1 051	0	1 051
Charges constatées d'avance	291	0	291
Autres Créances et comptes de régularisation	8 566	206	8 359

Au 30/11/2016 : Le poste « Avances et acomptes versés » (642 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Autres créances » (1 051 K€) comprend notamment 384 K€ de produits à recevoir afférents aux remboursements de formation, 220 K€ de réserves financières constituées en lien avec les contrats d'affacturage et des créances envers des sociétés non consolidées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	599	599	0	0
C/C débiteurs	2 407	2 407	0	0
Personnel	857	857	0	0
Créances fiscales	5 676	0	5 676	0
TVA débitrice	2 545	2 545	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 410	2 410	0	0
Charges constatées d'avance	195	195	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	14 689	9 013	5 676	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 052	2 052	0	0
C/C débiteurs	1 828	1 828	0	0
Personnel	531	531	0	0
Créances fiscales	3 437	0	3 437	0
TVA débitrice	2 471	2 471	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 220	2 220	0	0
Charges constatées d'avance	273	273	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	12 812	9 374	3 437	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période close le 30/06/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	12	12	0	0
C/C débiteurs	1 130	1 130	0	0
Personnel	218	218	0	0
Créances fiscales	5 252	0	5 252	0
TVA débitrice	1 235	1 235	0	0
Autres créances	579	579	0	0
Charges constatées d'avance	1	1	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	8 429	3 177	5 252	0

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	642	642	0	0
C/C débiteurs	1 294	1 294	0	0
Personnel	259	259	0	0
Créances fiscales	3 827	0	3 827	0
TVA débitrice	1 201	1 201	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	1 051	1 051	0	0
Charges constatées d'avance	291	291	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	8 566	4 738	3 827	0

Note 19 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Périodes closes le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Provision engagement de retraite	75	75	54	54
Provisions pour risques	70	41	30	30
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	145	116	84	84

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Période de 6 mois close le 30/06/2018
Provision engagement de retraite	75	75	-75	0	0	75
Provisions pour risques	41	9	0	0	20	70
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	116	84	-75	0	20	145

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/11/2016	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	Périodes closes le 30/06/2017
Provision engagement de retraite	54	54	-54	0	0	54
Provisions pour risques	30	0	0	0	0	30
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	84	54	-54	0	0	84

Au 30/06/2018, les variations de provisions pour risques correspondent pour 20 K€ à une provision constatée chez ALTROS INGENIERIE entrée dans le périmètre. D'autre part, la quote-part de situation nette négative du sous Groupe AER'NESS (mis en équivalence) s'est dégradée de 9 K€.

Au 31/12/2017, les provisions pour risques concernant un litige prud'homal (23 K€) et une provision de 18 K€ comptabilisée afin de tenir compte de la situation nette négative du sous-groupe AER'NESS (mis en équivalence).

Au 30/06/2017 et 30/11/2016, les provisions pour risques comptabilisées correspondent exclusivement à des litiges (un litige prud'homal pour 23 K€ et avec un tiers pour 7K€).

Note 20 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Périodes closes le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Emprunts long terme	2 255	176	192	210
Comptes courants créditeurs	1 147	621	105	1 515
Autres emprunts et dettes financières	28	28	25	27
Concours bancaires courants	1 279	7	5 470	227
Emprunts et dettes financières	4 709	832	5 792	1 979
Endettement financier	4 709	832	5 792	1 979

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	2 255	497	1 716	42
Comptes courants créditeurs	1 147	1 147	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants créditeurs	1 279	1 279	0	0
Endettement financier	4 709	2 923	1 716	70

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	176	25	94	56
Comptes courants créditeurs	621	621	0	0
Autres emprunts et dettes financières	28	0	0	28
Concours bancaires courants créditeurs	7	7	0	0
Endettement financier	832	653	94	85

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période close le 30/06/2017	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	192	41	94	56
Comptes courants créditeurs	105	105	0	0
Autres emprunts et dettes financières	25	0	0	25
Concours bancaires courants créditeurs	5 470	5 470	0	0
Endettement financier	5 792	5 616	94	81

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts long terme	210	24	123	63
Comptes courants créditeurs	1 515	1 515	0	0
Autres emprunts et dettes financières	27	0	0	27
Concours bancaires courants créditeurs	227	227	0	0
Endettement financier	1 979	1 767	123	90

Au 30/06/2018, le poste « emprunts à long terme » se compose des emprunts à long terme suivants :

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt à taux variable, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€

Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.

Dernière échéance : novembre 2024.

Solde restant dû au 30/06/2018 : 157K€

Le Groupe a également souscrit à 14 nouveaux emprunts sur la période. Ces derniers ont tous été souscrits à taux fixes. Les fonds de commerce des sociétés emprunteuses ont été nantis au profit des établissements bancaires ainsi que les titres de la société ALTROS SERVICES.

Au 31/12/2017, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 176 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt à taux variable, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€

Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.

Dernière échéance : novembre 2024.

Solde restant dû au 31/12/2017 : 176 K€

Au 30/06/2017, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 192 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt à taux variable, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€

Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.

Dernière échéance : novembre 2024.

Solde restant dû au 30/06/2017 : 192 K€

Au 30/11/2016, le poste « emprunts à long terme » se compose d'un emprunt à long terme pour 210 K€.

Le Groupe n'est titulaire que d'un seul emprunt à taux variable, souscrit par la société mère. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant à l'origine : 300 K€

Taux : taux variable indexé sur l'Euribor 30 mois au jour le jour avec une périodicité de révision trimestrielle.

Dernière échéance : novembre 2024.

Solde restant dû au 30/11/2016 : 210 K€

L'endettement net se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 476	4 016	6 440	2 311
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-1 279	-7	-5 470	-227
TRESORERIE NETTE	4 197	4 009	970	2 084
Dettes financières	2 283	204	217	237
Comptes courants créditeurs	1 147	621	105	1 515
ENDETTEMENT BRUT	3 430	825	322	1 752
ENDETTEMENT NET	-767	-3 184	-648	-332

La contribution du sous-groupe Altros à la valeur nette du poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 30/06/2018 est de 2 817 K€ soit 51,44%.

Note 21 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	Périodes closes le 30/06/2017	Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016
Fournisseurs	4 801	5 110	3 150	3 682
Avances & Acomptes reçus sur commandes	2 481	646	141	374
Personnel	9 050	4 419	5 529	5 103
Organismes sociaux	9 470	6 528	7 229	6 281
Comptes de TVA	12 889	10 586	9 508	7 298
Etat - taxes et IS	2 467	2 797	1 678	1 884
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	212	30	30	30
Autres dettes	508	555	275	279
Produits constatés d'avance	0	4	0	9
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	41 877	30 675	27 540	24 940

La contribution du sous-groupe Altros à la valeur du poste « Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation » au 30/06/2018 est de 4 293 K€ soit 10,25%.

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 22 – Plus ou moins-values de cession

Au 30/06/2017 (7 mois) et au 31/12/2016 (1 mois), les plus ou moins-value portent sur la liquidation de MAGELLAN TT pour 135 K€.

Note 23 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Variation des stocks	0	0	0	0
Variation des clients	-9 596	-5 319	2 665	-2 654
Variation des créances d'exploitation	-1 090	1 850	-2 241	-28
Variation des fournisseurs	-896	-533	1	-532
Variation des dettes d'exploitation	7 430	2 339	820	3 170
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 152	-1 663	1 244	-44

Note 24 – Flux liés aux investissements

Les *acquisitions de titres des sociétés consolidées* correspondent essentiellement aux nouveaux titres acquis par le Groupe (rachetés à des minoritaires ou correspondant à de nouvelles sociétés) auxquels sont retranchés la trésorerie de ces nouvelles sociétés.

La trésorerie présente dans les sociétés ALTROS SERVICES, ALTROS INGENIERIE et ALTROS, au moment de leur entrée dans le Groupe, s'élevait à 2 797 K€. MARE NOSTRUM ayant acquis les titres d'ALTROS SERVICES pour 648 K€, l'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est de 2 149 K€.

Partie 6 – Autres informations

Divers

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à 66,66%, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 6 mois close le 30/06/2018			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	3	8		
Filiales intégrées globalement	15	24		13
Sous total	18	32	0	13
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement	0	2	1	
Sous total	0	2	1	0
TOTAL	18	33	1	13

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 6 mois close le 30/06/2017			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	3	8		3
Filiales intégrées globalement	15	24	16	50
Sous total	18	32	16	53
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement				
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	18	32	16	53

MARE NOSTRUM – Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018 (6 mois), au 30 juin 2017 (6 mois) et au 30 juin 2017 (7 mois)

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	Période de 7 mois close le 30/06/2017			
	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO
Mission légale				
MARE NOSTRUM	3	8		3
Filiales intégrées globalement	15	24	16	50
Sous total	18	32	16	53
Services autres que la certification des comptes				
MARE NOSTRUM				
Filiales intégrées globalement				
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	18	32	16	53

Le cabinet GRANT THORNTON a été nommé en tant que co-commissaire aux comptes titulaire de MARE NOSTRUM le 23 août 2018.

Parties liées et conventions

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Période close au 30/06/2018 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
AC 040	AL&CO DVP	Frank HUEBER	290	D
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	87	D
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	412	D
MARE NOSTRUM	FINANCIERE SAIN VIAL	Nicolas CUYNAT	109	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
		TOTAL	1 292	

Les montants au crédit sont non significatifs.

Périodes closes au 30/06/2017 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	87	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
		TOTAL	481	

Les montants au crédit sont non significatifs.

Période de 1 mois close au 31/12/2016 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
ATLAN MED	AV EUROPE	Frank HUEBER	76	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
		TOTAL	468	

Les montants au crédit sont non significatifs.

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Rémunération des dirigeants

Les informations suivantes sont données de façon globale.

(en milliers d'euros)	Période de 6 mois close le 30/06/2018	Période de 6 mois close le 30/06/2017	Période de 1 mois close le 31/12/2016	Période de 7 mois close le 30/06/2017
Rémunération brute totale	0	52	16	69

Les dirigeants sont rémunérés sur la SAS AEQUOR à partir du mois d'octobre 2017.

Engagements hors bilan

Suite à l'acquisition des titres de la société ALTROS en avril 2018, il était convenu qu'un complément de prix de 169 K€ serait versé sur le second semestre 2018.

De plus, le protocole d'accord additionnel signé le 27 avril 2018 stipule que les 74 062 actions (30% restants) seront rachetées par la société MARE NOSTRUM à un prix qui ne pourra être inférieur à 277,5 K€. Ce rachat interviendra entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023.

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
Période de 6 mois close le 30/06/2018	14 960 K€
Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	17 942 K€
Périodes closes le 30/06/2017	14 400 K€
Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	13 358 K€

Sommes préfinancées au titre du CICE

Périodes	Montants préfinancés
Période de 6 mois close le 30/06/2018	10 057 K€
Exercice de 13 mois clos le 31/12/2017	10 057 K€
Périodes closes le 30/06/2017	5 025 K€
Exercice de 12 mois clos le 30/11/2016	3 899 K€

Contrats de locations-financement

Cette information est non significative.

Evènements postérieurs à la clôture

La société MARE NOSTRUM va être transformée en Société Anonyme et une réorganisation du Groupe est envisagée à court terme.

Mare Nostrum envisage de réaliser une augmentation de son capital social et de demander l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris au cours du 1er semestre 2019.

Mare Nostrum a procédé par décisions en date du 21 décembre 2018, à l'émission, de 2.220.000 obligations convertibles (ci-après « OC ») de 1,00 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 2.220.000,00 euros souscrit, d'une part, par les associés gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur le jeu de comptes consolidés semestriels unique

MARE NOSTRUM

Période de 6 mois du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018
Période de 7 mois du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017
Période de 6 mois du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mare Nostrum et en application du Règlement (CE) n° 809/2004 dans le cadre du projet d'une offre au public et d'une admission des actions de la société à la négociation sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité du jeu de comptes consolidés semestriels unique de la société Mare Nostrum relatifs aux périodes du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017 et du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 (les « **Comptes consolidés semestriels**») établis pour les besoins du Prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

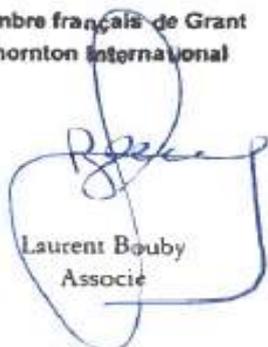
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et méthodes comptables français, le fait que les comptes semestriels consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour les périodes du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017 et du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Neuilly-sur-Seine, Lyon et Meylan, le 21 janvier 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International



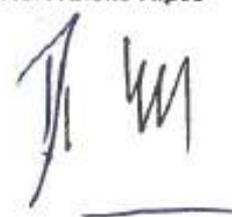
Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit



Geoffroy Joly
Associé

ACA Rhône-Alpes



Philippe Creps
Associé

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.6.1 Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des 3 derniers exercices de la Société.

20.6.2 Politique de distribution de dividendes

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cf. § « 4.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage ».

20.8 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Néant.

21. Informations complémentaires

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date du Document de base, le capital social s'élève à 604.825,10€, divisé en 6.048.251 actions d'une valeur nominale de 0,10€ intégralement libérées.

L'assemblée générale du 18 janvier 2019 a constaté :

- une augmentation de capital par incorporation de réserve en augmentation de la valeur nominale de 85€ à 100€ ;
- la division consécutive par 1.000 du nominal afin de la ramener à 0,10€ ;
- la réalisation définitive des apports à la Société des participations détenues par la société Al et Co Développement dans les sociétés AC020, AC030, AC040, AC050, AC060, AC070, AC080, AC090, AC100, AC110, AC120, AC130, et T180; et,
- des apports à la Société de participations détenues dans la société 2ID par les sociétés Financières Sain Vial, Vignemont Tous Travaux et Al et Co Développement.

Le nombre d'actions composant le capital social de Mare Nostrum a évolué comme suit :

	A la date du Document de base	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Nombre d'actions	6 048 251	5 300	5 300	5 300

Des titres donnant accès au capital et des délégations de compétence ou de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale sont décrits aux § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » et « 21.1.5 Capital autorisé » ci-après.

Notamment et à la date du Document de base, il existe des OC-BSA, instruments dilutifs qui pourraient permettre la création d'un nombre d'actions nouvelles dépendant de la valeur retenue dans le cadre de l'Introduction en bourse de la Société. Cf. § « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital ».

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2019, sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2019.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trois cents (300,00) % du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Non disponible au jour du Document de base.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Cf. paragraphe « 21.1.5 Capital autorisé » du Document de base.

A la date du Document de base, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Mare Nostrum a procédé par décisions en date du 21 décembre 2018, à l'émission, de 2.220.000 obligations convertibles (ci-après « OC ») de 1,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant global d'emprunts obligataires de 2.220.000,00 euros souscrits, d'une part, par les associés gérants des agences du Groupe et, d'autre part, par un partenaire commercial de la Société.

Chaque obligation convertible donnera droit à un nombre d'actions calculé en fonction (i) du prix final retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société (considérant qu'il ne sera pas appliqué de prime positive ou négative de conversion), étant précisé que la compensation en ce cas interviendra à l'occasion et dans les conditions de l'émission réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société et sous réserve de sa réalisation définitive, ou (ii), à défaut d'introduction en bourse de la Société, sur la base des méthodes de valorisation de la Société telle que retenues dans le cadre d'opérations de restructuration préalables.

Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Ces obligations convertibles en actions sont assorties de bons de souscription d'actions dont le nombre sera déterminé au moment de l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse par voie de compensation de créances.

Caractéristiques des OC :

- Montant global des émissions : 2.220.000,00 euros, respectivement 1.000.000,00 euros pour l'émission réservée au partenaire commercial de la Société et 1.220.000,00 euros pour l'émission réservée aux managers de la Société ;
- Prix d'émission des OC : 1 euro ;
- Les créances d'OC deviennent exigibles de manière anticipée lors de l'introduction et l'obligation pour chaque Obligataire de souscrire à l'Offre par compensation de sa créance obligataire ;
- Tous les obligataires se sont engagés à souscrire au prix définitif de l'introduction en bourse à l'augmentation de capital à intervenir dans le cadre de ladite introduction en bourse par voie de compensation de leur créance obligataire ;
- En conséquence, le nombre d'actions maximum susceptibles de résulter de cette compensation de créances n'est pas déterminable à ce jour. Une information spécifique sera en revanche portée dans la Note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix ;
- Les OC sont assorties de BSA ;
- Les OC ne portent pas d'intérêts ;
- Terme des OC : date la plus proche entre la date de l'introduction de la Société sur le marché Euronext Growth (exigibilité anticipée) et le 31 décembre 2019.

Caractéristiques des Bon de souscription d'actions (ci-après « BSA ») :

- A chaque OC sont attachés des BSA dont le nombre n'est pas déterminable à ce jour mais sera égal à celui des actions nouvelles émises dans le cadre de la compensation de la créance obligataire devenue exigible de manière anticipée ; Une information spécifique sera en revanche portée dans la Note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix ;
- Souscription des actions sur exercice des BSA : 115% du prix de l'introduction de la Société sur le marché Euronext Growth ;
- Les BSA détachés sont cessibles mais il ne sera pas demandé d'admission à la cotation ;
- Période d'exercice des BSA : à compter de l'introduction de la Société sur le marché Euronext Growth et jusqu'au 30 juin 2021.

Le nombre d'actions ordinaires devant être émises par conversion des OC-BSA dépendant du prix d'émission des actions nouvelles, il n'est pas possible, à la date du Document de base d'en faire une estimation. Une information spécifique sera en revanche portée dans la Note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix.

21.1.5 Capital autorisé

Date de l'Assemblée Générale	Numéro de résolution	Contenu de la délégation	Durée autorisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun	Modalités de détermination du prix
21 janvier 2019	3 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public	26 mois	Augmentation de capital : 360.000€ Titres de créances : 20.000.000€	Augmentation de capital : 360.000€ Titres de créances : 20.000.000€	Se référer au (1)
21 janvier 2019	4 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé	26 mois	20% du capital social par période de 12 mois		Se référer au (1)
21 janvier 2019	5 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	26 mois	Augmentation de capital : 360.000€ Titres de créances : 20.000.000€		Se référer au (1)
21 janvier 2019	6 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières	26 mois	Augmentation de capital : 360.000€		Se référer au (1)

		donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		Titres de créances : 20.000.000€		
21 janvier 2019	7 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	15% de l'émission initiale		Même prix que l'émission initial
21 janvier 2019	8 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	38 mois	10% du capital de la Société		
21 janvier 2019	9 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société	38 mois	5 % du capital social		
21 janvier 2019	10 ^{ème}	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise	26 mois	3% du capital de la Société		
21 janvier 2019	1 ^{ère}	Autorisation au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	10% du capital de la Société		
21 janvier 2019	2 ^{ème}	Délégation de compétence donné au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	24 mois			

(1) En vertu des délégations de compétence décidés par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2019, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment : d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation, sous réserve de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres ».

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option sur le capital de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social depuis la création de la Société, en 2004:

Date	Type d'opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale des actions	Augmentation du capital nominale	Capital social après opération	Prix d'émission par action prime incluse	Augmentation du capital prime incluse
25-nov-04	Constitution de la Société / Apports	5 300	5 300	20 €	106 000 €	106 000 €	20 €	106 000 €
21-avr-11	Augmentation du capital social par incorporation de réserves	-	5 300	85 €	344 500 €	450 500 €	-	344 500 €
19-jan-19	Augmentation du capital social par incorporation de 79.500 euros de réserves suivie d'une division du nominal avec multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la Société	-	5 300 000	0,10 €	79 500 €	530 000 €	-	79 500 €
19- jan-19	Apport à la Société des participations détenues par la société Al et Co Développement dans les sociétés AC 020, AC030, AC040, AC050, AC060, AC070, AC080, AC090, AC100, AC110, AC120, AC130 et T180	466 738	5 766 738	0,10 €	46 674 €	576 674 €	8,30 €	3 873 925 €
19- jan-19	Apport à la Société de participations détenues dans 2iD	281 513	6 048 251	0,10 €	28 151 €	604 825 €	8,30 €	2 336 558 €

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-dessous tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2019, pour certaines sous la condition suspensive non-rétroactive de la première cotation des actions de la Société sur le marché d'Euronext Growth, en ce compris notamment les franchissements de seuils statutaires décrits à la section 21.2.5 du présent document de base ainsi que les droits de vote double prévus tout deux à l'article 12 des statuts de la Société, mais également les règles de convocation des assemblées générales prévues à l'article 24 des statuts susmentionnés.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La présente Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participations financières dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;
- La gestion et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle ;
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique et commercial, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil ; l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation ;
- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

⇒ **CONSEIL D'ADMINISTRATION** (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de 75 ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue

dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour la durée et dans les conditions indiquées au paragraphe ci-avant.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs siège(s) d'administrateur et lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être réduit au-dessous du minimum légal, le Conseil a l'obligation de procéder aux nominations provisoires nécessaires pour compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où s'est produite la vacance.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les cooptations sont annulées mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues aux alinéas précédents.

Lorsque le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal (actuellement trois (3)) les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

⇒ **ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner un ou deux Vice-présidents parmi ses membres et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

⇒ **DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. En outre, le Directeur Général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit (8) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant d'identifier les participants, et garantissant leur présence effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

⇒ **POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

⇒ **POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (article 17 des statuts)

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

⇒ **DIRECTION GENERALE** (article 18 des statuts)

- Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire, prise dans les mêmes conditions que l'option initiale.

- Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de deux.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et à titre de mesure d'ordre intérieur, inopposable aux tiers, des mêmes limitations de pouvoir lui imposant de recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

⇒ **REMUNERATION DES DIRIGEANTS** (article 19 des statuts)

- L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire.

Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

- Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

⇒ **CENSEURS** (article 20 des statuts)

Au cours de la vie sociale, l'assemblée générale ordinaire pourra procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Le nombre de censeurs ne peut excéder trois (3).

Les censeurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs fonctions.

Tout censeur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article.

Les censeurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, sans qu'aucune indemnité ne leur soit due. Les fonctions de censeurs prennent également fin par décès ou incapacité pour le censeur personne physique, dissolution ou mise en redressement judiciaire pour le censeur personne morale ou démission.

Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était censeur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts et de présenter leurs observations aux séances du Conseil d'administration. Les censeurs exercent auprès de la Société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, les censeurs peuvent notamment :

- faire part d'observations au Conseil d'administration,
- demander à prendre connaissance, au siège de la Société, de tous livres, registres et documents sociaux,
- solliciter et recueillir toutes informations utiles à leur mission auprès de la direction générale de la Société,
- être amenés, à la demande du Conseil d'administration, à présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur une question déterminée.

Les censeurs devront être convoqués à chaque réunion du Conseil d'administration au même titre que les administrateurs.

Les censeurs ne disposeront à titre individuel ou collectif que de pouvoirs consultatifs et ne disposeront pas du droit de vote au Conseil.

Le défaut de convocation du censeur ou de transmission des documents préalablement à la réunion du Conseil d'administration au(x) censeur(s) ne peuvent en aucun cas constituer une cause de nullité des délibérations prises par le Conseil d'administration.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

- ⇒ **FORME DES ACTIONS - IDENTIFICATION DES DETETENTEURS DE TITRES** (article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres

prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

⇒ **INDIVISIBILITE DES ACTIONS** (article 10 des statuts)

- Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix du mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

- Le droit de vote attaché à une action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires sauf répartition différente de l'exercice du droit de vote décidée entre eux et notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Toutefois, le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les assemblées générales et son droit de vote ne peut jamais être totalement supprimé. L'usufruitier, quant à lui, ne peut pas être privé du droit de voter les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa du présent article 13.2, lorsque des actions démembrées font l'objet d'un engagement de conservation visé à l'article 787 B du Code général des impôts régulièrement notifié à la Société comme il est dit à l'alinéa 2 du présent article 13.2, le droit de vote aux assemblées générales appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation du résultat où il appartient à l'usufruitier.

- Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

⇒ **TRANSMISSION DES ACTIONS** (article 11 des statuts)

- Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions ne sont négociables qu'à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation. Les mouvements de titres non libérés des versements exigibles ne sont pas autorisés.

- La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet par la Société ou par des intermédiaires financiers.

- Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, sont librement cessibles.

Les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

⇒ **DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS** (article 12 des statuts)

- Chacune des actions donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

- Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur un système

multilatéral de négociation organisé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'il ne sera pas tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé ou sur le système multilatéral de négociation organisé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

- Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Indépendamment des règles propres au franchissement de seuil applicable au marché sur lequel les actions de la Société sont admises à la négociation, toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3, 90% ou 95% est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

21.2.4 Assemblées générales d'actionnaires

⇒ **ASSEMBLEES GENERALES** (article 23 des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

⇒ **CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES** (article 24 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

⇒ **ORDRE DU JOUR – QUESTIONS ECRITES** (article 25.1 des statuts)

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, ainsi que le comité d'entreprise, agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au conseil d'administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répond aux questions écrites au cours de l'assemblée générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

⇒ **ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS** (article 25.2 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L. 225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

⇒ **TENUE DE L'ASSEMBLEE - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX** (article 26 des statuts)

Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formules de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire, qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

⇒ **QUORUM - MAJORITE** (article 27 des statuts)

- Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

- Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

⇒ **DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES** (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

⇒ **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** (article 29 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

⇒ **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** (article 30 des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

⇒ **ASSEMBLEE SPECIALES** (article 31 des statuts)

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées Générales Extraordinaires.

21.2.5 Franchissements de seuils statutaires

Indépendamment des règles propres au franchissement de seuil applicable au marché sur lequel les actions de la Société sont admises à la négociation, toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3, 90% ou 95% est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa. »

Article 12.5 des statuts.

21.2.6 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

⇒ **MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL** (article 8 des statuts)

- Le capital social peut être augmenté par tous procédés et selon toutes modalités prévues par la loi.

Le capital social est augmenté soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du conseil d'administration, une augmentation de capital immédiate ou à terme. Elle peut déléguer cette compétence au conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire décide l'augmentation de capital, elle peut déléguer au conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

Si l'assemblée générale ou, en cas de délégation, le conseil d'administration, le décide expressément, les titres de capital non souscrits à titre irréductible sont attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

Lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, sauf si elle résulte d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En outre, une assemblée générale extraordinaire doit se réunir tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois (3) % du capital.

Ce délai est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Cependant, les dispositions prévues aux trois alinéas qui précèdent ne sont pas applicables si la société est contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

- La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire et ne peut en aucun cas porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

- Le capital social pourra être amorti en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce.

21.2.7. Conditions spécifiques de modification des droits des actionnaires

Les statuts ne contiennent pas de conditions de modification plus strictes que celles prévues par la loi.

21.2.8. Dispositif permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22. Contrats importants

La Société n'a pas conclu, au cours de la dernière année, de contrats significatifs autres que ceux évoqués aux paragraphes « 19.3 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 30 novembre 2016 » et « 19.2.1 Conventions conclues entre la Société et ses actionnaires » et que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Dans la mesure où un conflit d'intérêt potentiel a été identifié concernant des locaux loués par Mare Nostrum à la SCI Constantine, détenue à hauteur de 50% par des sociétés de Nicolas Cuynat et Thierry de Vignemont et par Frank Hueber, la Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués (sur la présentation des locaux : Cf. paragraphe « 8.1. Propriétés immobilières » du Document de base).

Le cabinet immobilier Audras Delaunois, situé 30 allée Henri Frenay 38.000 Grenoble, a évalué à 210.000€ hors charges et hors taxes par an, la valeur locative des locaux d'une surface de 2.000m² situés au 9 avenue Constantine 38.000 Grenoble. Cette évaluation a été réalisée en date du 3 décembre 2018.

24. Documents accessibles au public

Des exemplaires du Document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 9 avenue de Constantine - 38100 Grenoble, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.Mare Nostrum.com).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de l'émetteur devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

Les actions de la Société étant cotées sur le marché Euronext Growth, l'information périodique et permanente au sens des dispositions du règlement général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société (www.Mare Nostrum.com).

25. Informations sur les participations

Toutes les participations de la Société sont présentées au paragraphe «7.2. Présentation des sociétés du Groupe » du Document de base.